



Enseignement et formation professionnels en Belgique

Une brève description



Enseignement et formation professionnels en Belgique

Une brève description

Citation recommandée:

Cedefop. (2024). *Enseignement et formation professionnels en Belgique: une brève description*. Office des Publications de l'Union Européenne.

<http://data.europa.eu/doi/10.2801/26253>

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur Internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Luxembourg: Office des Publications de l'Union Européenne, 2024



© Centre Européen pour le Développement de la Formation Professionnelle (Cedefop), 2024.

Creative Commons Attribution 4.0 International.

Except otherwise noted, the reuse of this document is authorised under a Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) licence (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). This means that reuse is allowed provided appropriate credit is given and any changes made are indicated. For any use or reproduction of photos or other material that is not owned by Cedefop, permission must be sought directly from the copyright holders.

PDF

ISBN 978-92-896-3716-9

doi:10.2801/26253

TI-02-24-318-FR-N

Le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) constitue le centre de référence de l'Union européenne en matière de formation et d'enseignement professionnels ainsi que de compétences et de certifications. Aux fins de l'élaboration des politiques dans les États membres de l'UE, nous fournissons des informations, des études, des analyses et des éléments probants en ce qui concerne l'enseignement et la formation professionnels ainsi que les compétences et les certifications.

Le Cedefop a été créé en 1975 par le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil. Cette décision a été abrogée en 2019 par le règlement (UE) 2019/128 instituant le Cedefop en tant qu'agence de l'Union dotée d'un mandat renouvelé.

Europe 123, Thessalonique (Pyléa), GRÈCE
Adresse postale: Cedefop, 570 01 Thermi, GRÈCE
Tél. +30 2310490111, Fax +30 2310490020
Courriel: info@cedefop.europa.eu
www.cedefop.europa.eu

Jürgen Siebel, *Directeur exécutif*
Mario Patuzzi, *Président du conseil d'administration*

Avant-propos

La Belgique assure la présidence du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2024. Ses priorités sont le renforcement de l'Union européenne et les progrès dans plusieurs domaines stratégiques, tels que le changement climatique, la croissance économique et la cohésion sociale. En matière d'enseignement et de formation, elle travaillera à un enseignement fondé sur des données probantes, à la mobilité, à l'apprentissage tout au long de la vie et à l'éducation numérique.

L'enseignement et la formation professionnels (EFP) sont essentiels à la vision de l'Union européenne en faveur d'une Europe dynamique, compétitive et socialement inclusive. Dans un monde qui évolue rapidement, l'importance de l'EFP va au-delà de la simple acquisition de compétences. Ils constituent un catalyseur d'autonomisation des citoyens, de prospérité économique et de compétitivité régionale. L'engagement de l'Union européenne en faveur d'une société fondée sur la connaissance et l'innovation souligne le rôle crucial d'un système d'EFP performant pour combler le fossé entre l'enseignement et le marché du travail.

La Belgique est un État fédéral composé de trois régions (Flandre, Wallonie et Bruxelles-Capitale) et de trois communautés (flamande, francophone et germanophone). Elle offre à ses citoyens l'accès à trois systèmes d'enseignement et de formation professionnels distincts: celui de la Communauté flamande, celui de la Communauté française et celui de la Communauté germanophone. Bruxelles est un cas unique puisqu'elle accueille à la fois le système francophone et le système flamand. Malgré la diversité des autorités chargées de superviser l'enseignement, la formation et l'emploi et l'existence de différents systèmes d'EFP, un consensus politique existe sur des questions spécifiques, telles que l'étendue de l'obligation scolaire. À tous les niveaux, les politiques d'EFP impliquent les partenaires sociaux à travers une tradition de dialogue social. La complexité de la gestion d'identités régionales et linguistiques distinctes est une composante unique qui influence l'EFP de manière positive, mais qui pose également des défis, par exemple la limitation de la mobilité interrégionale des apprenants et des enseignants.

Bien qu'il soit robuste, le système belge d'EFP fait face à plusieurs difficultés qui nécessitent une attention particulière et des solutions stratégiques. Le marché du travail présente une forte inadéquation des compétences et des pénuries de

main-d'œuvre, tandis que le taux de chômage est élevé chez les jeunes. En outre, les programmes d'EFP conçus pour renforcer l'employabilité ne constituent pas une option attrayante dans toutes les Communautés. Alors que l'apprentissage en alternance est bien enraciné dans la Communauté germanophone, les autres régions en ont encore une image négative. Les réformes en cours visent à améliorer la qualité de l'EFP et à en accroître l'attractivité globale.

Cette brève description fournit un éclairage précieux sur les caractéristiques, les défis et les points forts qui distinguent le système belge d'EFP. Comprendre l'EFP dans son contexte national permet de mieux comprendre les politiques, favorise les liens entre les différents systèmes nationaux d'EFP et encourage la mobilité des apprenants et des enseignants. Cette publication peut constituer une source d'informations utiles pour les chercheurs, les décideurs politiques, les prestataires d'EFP et le public européen et international. Elle fait partie d'une série de publications du Cedefop consacrées aux pays de l'UE exerçant la présidence du Conseil de l'Union européenne ⁽¹⁾. Nous espérons que ce rapport inspirera dialogue, collaboration et innovation dans le domaine de l'EFP, contribuant ainsi à la vision commune d'une Europe compétente et résiliente.

Jürgen Siebel
Directeur exécutif

Loukas Zahilas
*Chef du service
EFP et certifications*

⁽¹⁾ Outre cette brève description, un dépliant *Regards sur la formation professionnelle* (Cedefop, 2024) et une vidéo animée présentant le système national d'EFP sont publiés pour chaque pays exerçant la présidence du Conseil de l'Union européenne.

Remerciements

Cette publication a été réalisée par le Cedefop, service de l'EFP et des certifications, sous la supervision de Loukas Zahillas. Silke Gadji, adjointe aux politiques du Cedefop, était chargée de la publication.

Le Cedefop tient à remercier Anna Karno de Bruxelles Formation et les partenaires de ReferNet Belgium (Actiris, ADG, Bruxelles Formation, la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'IAWM, l'IFAPME, Le Forem, le *Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens* (Ostbelgien) (ministère de la Communauté germanophone de Belgique), le SFPME/EFP, le SPW – Économie Emploi Formation Recherche, le VDAB, la *Vlaamse Gemeenschap – Departement Onderwijs en Vorming* (département de la Communauté flamande pour l'enseignement et la formation), la, *Vlaamse Gemeenschap – Departement Werk en Sociale Economie* (département de la Communauté flamande pour l'emploi et l'économie sociale), sans qui cette publication n'aurait pas été possible.

La publication a été soumise pour examen à Dmitrijs Kulss, expert du Cedefop.

Table des matières

Avant-propos	5
Remerciements	7
La Belgique.....	11
1. Facteurs externes influençant l'EFP	12
1.1. Démographie.....	13
1.2. Indicateurs relatifs à l'économie et au marché du travail	15
1.2.1. Structure de l'économie.....	16
1.2.2. Emploi et chômage.....	18
1.2.3. Réglementations professionnelles	21
1.3. Niveau d'éducation atteint.....	22
1.4. Politiques d'emploi influençant l'EFP	26
2. Offre d'EFP	28
2.1. Vue d'ensemble du système d'éducation et de formation.....	32
2.2. Offre d'EFP réglementée par l'État	35
2.2.1. Enseignement et formation professionnels de l'enseignement secondaire supérieur	35
2.2.2. Enseignement et formation professionnels postsecondaires	42
2.2.3. Enseignement et formation professionnels supérieurs	44
2.2.4. Enseignement pour adultes.....	46
2.3. Autres programmes de formation.....	48
2.4. Gouvernance de l'enseignement et de la formation professionnels ...	49
2.5. Financement de l'enseignement et de la formation professionnels	53
2.6. Enseignants et formateurs de l'enseignement et de la formation professionnels	55
2.6.1. Formation initiale des enseignants.....	55
2.6.2. Formateurs en milieu professionnel	59
2.6.3. Perfectionnement professionnel continu des enseignants et des formateurs	60
3. Élaborer les qualifications de l'EFP	62
3.1. Anticipation des besoins en compétences	63
3.2. Conception des qualifications	65
3.3. Reconnaissance des acquis antérieurs	68
3.4. Assurance de la qualité.....	72
4. Promouvoir la participation à l'EFP.....	76

4.1. Mesures d'incitation pour les apprenants.....	77
4.2. Mesures d'incitation pour les entreprises.....	82
4.3. Orientation et conseil	85
4.4. Enjeux et possibilités d'évolution	90
4.4.1. Coexistence de trois langues officielles	90
4.4.2. Solutions aux pénuries et à l'inadéquation des compétences sur le marché de l'emploi.....	90
4.4.3. Renforcement de la pertinence et de la participation à l'apprentissage tout au long de la vie.....	91
4.4.4. Accroître l'attrait de la formation en alternance pour lutter contre le chômage des jeunes	93
4.4.5. Transformation numérique	94
Sigles et acronymes	96
Références	101
Autres sources d'informations	107
Législation	107
Sites web et bases de données.....	108

Tableaux et figures

Tableaux

1. Nombre d'immigrations et d'émigrations internationales et solde migratoire international en Belgique 2017-2022.....	14
2. Nombre de naissances, décès et solde naturel en Belgique 2017-2022	14

Figures

1. Prévision de la population par groupe d'âge et ratio de dépendance des personnes âgées.....	15
2. Taux de croissance du PIB réel par rapport à l'année précédente (en points de pourcentage).....	16
3. Taux de chômage (des 15-24 ans et des 25-64 ans) par niveau d'éducation atteint au cours de la période 2012-2022.	20
4. Taux d'emploi des diplômés de l'EFPI (âgés entre 20 et 34 ans, niveaux 3 et 4 de la CITE).....	21
5. Population (âgée entre 25 et 64 ans) par niveau d'éducation le plus élevé atteint en 2022.....	23
6. Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation sur la période 2013-2022	24
7. Participation à l'apprentissage tout au long de la vie pendant la période 2011-2022	26
8. L'enseignement et la formation professionnels dans le système d'éducation et de formation belge (BE-FL) en 2023/2024	29
9. L'enseignement et la formation professionnels dans le système d'éducation et de formation belge (BE-FR) en 2023/2024	30
10. L'enseignement et la formation professionnels dans le système d'éducation et de formation belge (BE-DE) en 2023/2024.....	31
11. Part d'apprenants de l'EFPI par rapport à l'ensemble des apprenants du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (niveau 3 de la CITE), 2021	36

La Belgique



© boreala/stock.adobe.com

Superficie	30 688 km ² ⁽²⁾
Capitale	Bruxelles
Système politique	La Belgique est une monarchie constitutionnelle fédérale. Le roi est le chef de l'État, et le Premier ministre est le chef du Gouvernement dans un système multipartite. Le pouvoir décisionnel est réparti entre trois niveaux de gouvernement: le gouvernement fédéral, trois communautés linguistiques (flamande, francophone et germanophone) et trois régions (Flandre, Wallonie et Région de Bruxelles-Capitale). ⁽³⁾
Population (1.1.2023)	11 697 557 ⁽⁴⁾
PIB réel par habitant (2022)	36 860 EUR ⁽⁵⁾
Pouvoir législatif	Parlement fédéral ⁽⁶⁾

⁽²⁾ [Belgium.be](https://belgium.be) (consulté le 10.7.2023).

⁽³⁾ Union européenne ([profil par pays: Belgique](#)) (consulté le 10.7.2023).

⁽⁴⁾ [Statbel](https://statbel.fgov.be) (consulté le 10.7.2023).

⁽⁵⁾ [Eurostat, SDG_08_10](#) (consulté le 10.7.2023).

⁽⁶⁾ [Belgium.be](https://belgium.be) (consulté le 10.7.2023).

CHAPITRE 1.

Facteurs externes influençant l'EFP



1.1. Démographie

Début 2023, la Belgique comptait 11 697 557 habitants (huitième plus grande population de l'UE-27). Le pays couvre une superficie de 30 688 km² (cinquième plus petit pays de l'UE-27). Située au cœur de l'Europe (à la frontière entre l'Allemagne, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas), la Belgique est constituée de trois régions: la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale ⁽⁷⁾. Au 1er janvier 2023, la population de la Région flamande était la plus élevée avec 6 774 807 habitants, suivie de la Région wallonne avec 3 681 575 habitants, puis de la Région de Bruxelles-Capitale, avec 1 241 175 habitants. La Communauté germanophone, située en Wallonie, comptait 79 383 habitants ⁽⁸⁾.

Au 1er janvier 2022, la Belgique affichait une densité moyenne de population de 377 habitants au km², avec de forts écarts entre les villes: 25 à Daverdisse contre 23 234 dans la commune bruxelloise de Saint-Josse-ten-Noode. La Région de Bruxelles-Capitale comptait 7 528 habitants/km² ⁽⁹⁾ et a connu une forte croissance démographique ces dernières années, principalement en raison d'un solde migratoire international fortement positif.

En 2022, la population a augmenté de 0,98 % en raison d'un solde migratoire positif (tableau 1) qui a compensé le solde naturel négatif, c'est-à-dire la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès (tableau 2 Error! Reference source not found.). Au cours de cette année, 233 629 personnes ont immigré en Belgique, en partie en raison de la guerre en Ukraine. Ce chiffre est beaucoup plus élevé que les années précédentes. Cette forte immigration a compensé l'émigration de 117 085 habitants (tableau 1) et a conduit à un solde migratoire international positif (+ 116 544) ⁽¹⁰⁾. Le solde naturel était de - 2 787 personnes en 2022 ; il s'agit d'un taux négatif assez élevé pour la Belgique qui s'explique par une surmortalité importante durant l'été en raison des conditions météorologiques exceptionnellement chaudes et des puissants virus de la grippe. Un solde naturel négatif est exceptionnel en Belgique et ne s'est produit récemment qu'en 2020, année où le taux de mortalité a été très élevé à la suite de la pandémie de COVID-19.

⁽⁷⁾ Statbel. [Focus sur le marché du travail](#).

⁽⁸⁾ Statbel. [Structure de la population](#).

⁽⁹⁾ Statbel. [Densité de la population](#)

⁽¹⁰⁾ Statbel. [Structure de la population](#).

Tableau 1. **Nombre d’immigrations et d’émigrations internationales et solde migratoire international en Belgique 2017-2022**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Immigrations internationales	163 918	166 894	174 591	144 169	165 634	233 629
Émigrations internationales	119 382	116 714	119 560	102 413	107 416	117 085
Solde migratoire international	44 536	50 180	55 031	55 031	58 118	116 544

Source: Statbel. Mouvement de la population (consulté le 10.7.2023)

Tableau 2. **Nombre de naissances, décès et solde naturel en Belgique 2017-2022**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Naissances	119 102	117 800	117 103	113 739	117 914	113 593
Décès	109 629	110 645	108 745	126 850	112 291	116 380
Solde naturel	9 473	7 155	8 358	-13 111	5 623	-2 787

Source: Statbel. Mouvement de la population (consulté le 10.7.2023).

En 2023, 65,5 % de la population étaient des Belges d’origine belge, 21 % des Belges d’origine étrangère ⁽¹¹⁾ et 13,4 % des non-Belges ⁽¹²⁾. Depuis 2009, le nombre de ressortissants étrangers vivant en Belgique a augmenté de plus de 500 000 personnes. En 2023, plus de 1,57 million de personnes (environ 13 %) vivant en Belgique étaient de nationalité étrangère ⁽¹³⁾. La plupart des migrants proviennent d’autres États membres de l’UE-27: France (170 324), Pays-Bas (159 319), Italie (155 696) et Roumanie (105 358) ⁽¹⁴⁾.

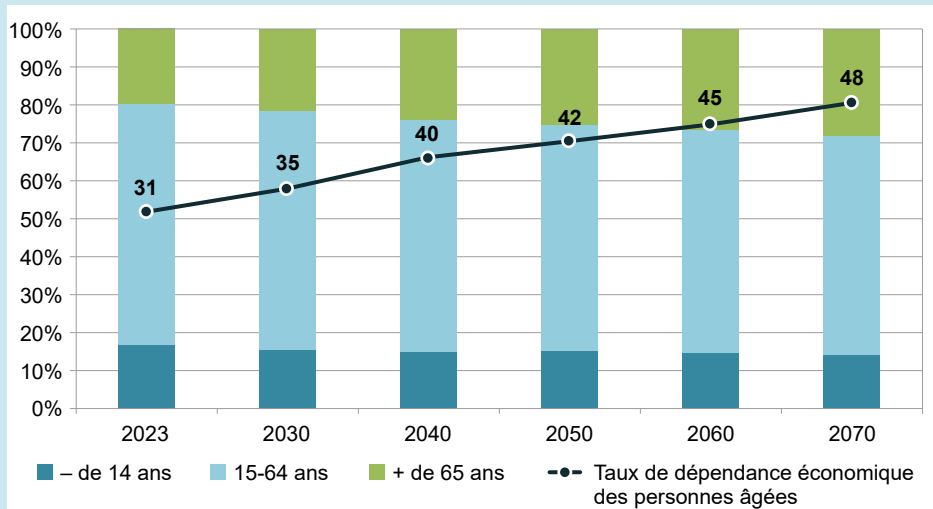
La population belge vieillit. Début 2023, le ratio de dépendance des personnes âgées était de 31, mais il devrait passer à 48 d’ici 2070 (figure 1). En 2023, 16,5 % de la population avaient moins de 14 ans, 63,8 % étaient en âge de travailler (entre 15 et 64 ans) et 19,7 % avaient 65 ans ou plus. En 2070, la population âgée de 65 ans ou plus atteindra les 28 %.

(11) Les Belges d’origine étrangère comprennent les habitants dont la première nationalité n’est pas la nationalité belge et ceux qui ont la nationalité belge comme première nationalité, mais dont au moins un parent a une première nationalité étrangère enregistrée.

(12) Statbel. [Origine](#).

(13) Statista. [Population of Belgium, from 2009 to 2023, by origin](#) [population de la Belgique, de 2009 à 2023, par origine].

(14) Statista. [Foreign population of Belgium in 2020, by origin](#) [population étrangère de Belgique en 2020, par origine].

Figure 1. **Prévision de la population par groupe d'âge et ratio de dépendance des personnes âgées**

Source: Eurostat, tps00001 et proj_23ndbi (données extraites le 12.6.2023).

1.2. Indicateurs relatifs à l'économie et au marché du travail

Le produit intérieur brut belge augmente de manière constante depuis 2010, bien qu'il ait chuté de façon spectaculaire de -5,36 points de pourcentage en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19 (figure 2). En 2021, l'économie belge s'est redressée, atteignant 6,29 points de pourcentage, soit le taux de croissance le plus élevé depuis 2012. En 2022, le pays a enregistré une croissance de 3,25 points de pourcentage ⁽¹⁵⁾.

La reprise du pays après la pandémie a été légèrement plus rapide que la moyenne de l'EU-27, même si la crise a eu un effet disproportionné sur les travailleurs jeunes, peu qualifiés et immigrés, entraînant une reprise inégale. La guerre en Ukraine a accru les risques pour le commerce et les chaînes logistiques et a, par conséquent, réduit la confiance des entreprises et des consommateurs.

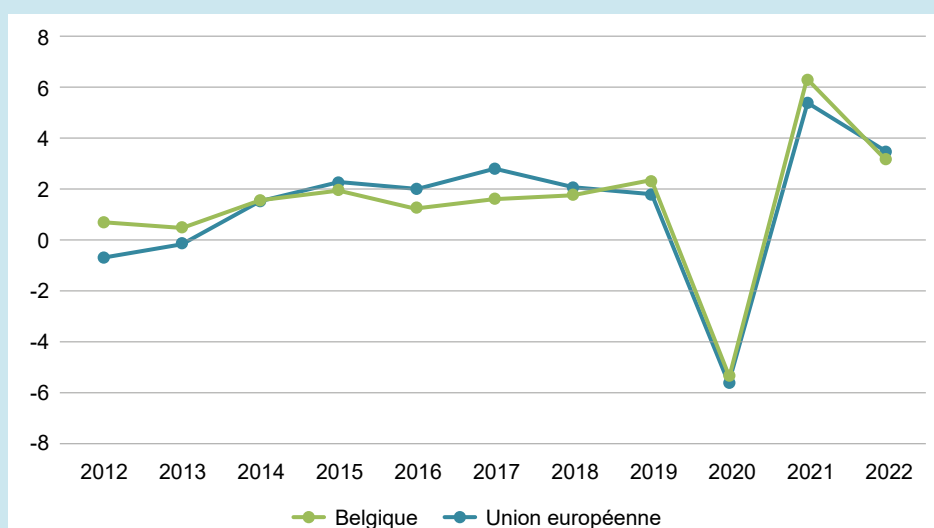
Le taux d'inflation est passé de 3,2 % en 2021 à 10,3 % en 2022 (Commission européenne, 2023a). Conformément à l'étude économique de la Belgique réalisée @par l'Organisation de coopération et de développement économiques

⁽¹⁵⁾ Worldometer. *PIB de la Belgique*.

(OCDE), il est d'autant plus important aujourd'hui que le pays mène à bien des réformes pour augmenter la participation au marché du travail, les gains de productivité et la dynamique des entreprises, ainsi que pour garantir la solidité et la viabilité des finances publiques ⁽¹⁶⁾.

Au premier trimestre 2023, le taux moyen de vacance d'emploi ⁽¹⁷⁾ était élevé (4,68 %), en particulier pour les petites entreprises (6,43 %) ⁽¹⁸⁾, ce qui souligne la nécessité d'adopter des politiques pertinentes (section 4.4.2).

Figure 2. Taux de croissance du PIB réel par rapport à l'année précédente (en points de pourcentage)



Source: Eurostat, tec00115 (données extraites le 12.7.2023).

1.2.1. Structure de l'économie

La Belgique possède une structure économique axée sur les services et en 2021, le secteur tertiaire (les services) a produit 68,8 % du PIB. La part du secteur

⁽¹⁶⁾ OCDE. *La Belgique doit poursuivre les réformes pour asseoir la reprise et sa croissance future*.

⁽¹⁷⁾ Une vacance d'emploi se définit comme un poste rémunéré nouvellement créé, inoccupé ou sur le point de devenir vacant:

- (a) pour lequel l'employeur prend des mesures concrètes et est prêt à prendre d'autres mesures pour trouver, en dehors de son entreprise, un candidat apte ; et
 - (b) que l'employeur a l'intention de pourvoir immédiatement ou dans un délai déterminé.
- Pour en savoir plus: Eurostat. *Job vacancy rate* [taux de vacance d'emploi].

⁽¹⁸⁾ Statbel. *Emplois vacants: légère hausse du nombre d'emplois salariés vacants*.

secondaire (production et transformation) était de 19,6 % et la part du secteur primaire (ressources naturelles) n'était que de 0,7 % ⁽¹⁹⁾.

En février 2023, la balance commerciale de la Belgique était négative de 677 millions d'euros, le pays ayant dépensé 32,5 milliards d'euros de plus à l'importation qu'à l'exportation (31,9 milliards d'euros). Depuis février 2022, les importations et les exportations ont diminué, de 1,03 % et 1,86 % respectivement.

Les principales exportations étaient les produits pharmaceutiques, les combustibles minéraux, les huiles minérales et leurs produits, les voitures, les tracteurs, les camions, les pièces détachées et accessoires, les pierres précieuses, les perles et les métaux ainsi que les machines, les engins mécaniques et leurs pièces détachées. Les principaux produits d'importation correspondent aux produits d'exportation (à l'exception des pierres précieuses, des perles et des métaux), mais comprennent également les appareils électriques et l'électronique. Les exportations étaient principalement destinées à la France, à l'Allemagne, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et aux États-Unis ; les importations provenaient de France, d'Allemagne, d'Irlande, des Pays-Bas et des États-Unis ⁽²⁰⁾.

La Belgique figure au 16^e rang de l'EU-27 dans le rapport 2022 sur l'indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI). Compte tenu de son point de départ, la croissance relative du pays dans le domaine du numérique est l'une des plus faibles de l'UE (Commission européenne, 2022a). Toutefois, le pays arrive en tête en ce qui concerne le nombre d'entreprises utilisant le partage électronique d'informations au sein de l'entreprise, avec un taux de 53 % contre une moyenne de 36 % dans l'UE (Commission européenne, 2022a). Le marché du travail de la Région de Bruxelles-Capitale présente une demande élevée et croissante de compétences numériques. La part des offres d'emploi en ligne nécessitant des compétences avancées en TIC (par exemple, en matière d'analyse, de codage, de gestion des données ou de programmation) a augmenté, passant d'une moyenne mensuelle de 25 % en 2018 à 31 % en 2022. Cette augmentation est plus rapide que dans les autres villes belges et zones métropolitaines de l'OCDE. Différentes mesures ont été mises en place afin de répondre à ce besoin croissant de compétences numériques (section 1.4 ; section Transformation numérique).

La Région de Bruxelles-Capitale enregistre l'une des proportions les plus élevées d'emplois verts parmi les régions de l'OCDE. En 2021, 26 % de tous les emplois de cette région étaient considérés comme verts, contre 19 % en 2011.

⁽¹⁹⁾ Statista. *Distribution of gross domestic product across economic sectors from 2012 to 2022* [répartition du produit intérieur brut (PIB) entre les secteurs économiques de 2012 à 2022].

⁽²⁰⁾ OCE. *Belgium (Belgique)*.

Par ailleurs, en Région flamande comme en Région wallonne, la part des emplois verts était de 21 % en 2021 ⁽²¹⁾. L'offre d'emploi devrait augmenter dans le secteur des services, de l'économie circulaire et du bâtiment. Toutefois, dans d'autres domaines d'activité, le nombre d'emplois devrait diminuer, notamment dans les industries manufacturière et extractive, dans la logistique et le transport, ainsi que dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche.

1.2.2. Emploi et chômage

Les compétences en matière d'emploi sont réparties entre le gouvernement fédéral, les Régions et la Communauté germanophone. Le gouvernement fédéral crée un cadre favorable au développement optimal de l'emploi et garantit à tous les citoyens l'égalité des chances et des droits. Il appartient aux Régions et à la Communauté germanophone de garantir à chacun les meilleures conditions d'accès et de participation au marché du travail.

La majorité des salariés travaillent dans le secteur des services (secteur tertiaire), notamment dans le commerce, les transports, l'hôtellerie et la restauration (principaux domaines), ainsi que dans l'administration publique, l'enseignement et les services aux entreprises. Les métiers les plus courants en Belgique sont employé de bureau, vendeur en magasin, aide-ménagère, agent d'entretien dans les bureaux, les hôtels et autres entreprises, et enseignant. De nombreuses personnes font la navette pour aller travailler dans une autre Région que celle de leur résidence. Les principaux flux de navetteurs partent de Flandre et de Wallonie vers la Région de Bruxelles-Capitale, où l'offre d'emploi est supérieure à la population active. Certains résidents travaillent à l'étranger, dans un des pays limitrophes ⁽²²⁾. Fin 2022, la Belgique comptait 230 536 petites et moyennes entreprises (PME) privées comptant moins de 250 salariés. Parmi celles-ci, 191 849 étaient des microentreprises de moins de 10 travailleurs (83,2 %). Plus de la moitié des PME (57,4 %) étaient situées en Région flamande ⁽²³⁾.

En 2022, environ 293 000 personnes (5,6 %) étaient au chômage en Belgique, soit l'un des taux les plus bas de ces dix dernières années, avec des différences entre les Régions. Parmi les trois Régions, le taux de chômage le plus bas était celui de la Région flamande (3,9 %), tandis que la Région de Bruxelles-Capitale affichait le taux de chômage le plus élevé (12,5 %). L'emploi à Bruxelles se caractérise par des exigences élevées en ce qui concerne le niveau d'instruction et une part importante des emplois est occupée par des navetteurs.

⁽²¹⁾ OCDE (2023). *L'évolution du travail et les politiques de formation en Région de Bruxelles-Capitale*.

⁽²²⁾ EURES. *Informations sur le marché du travail: Belgique*.

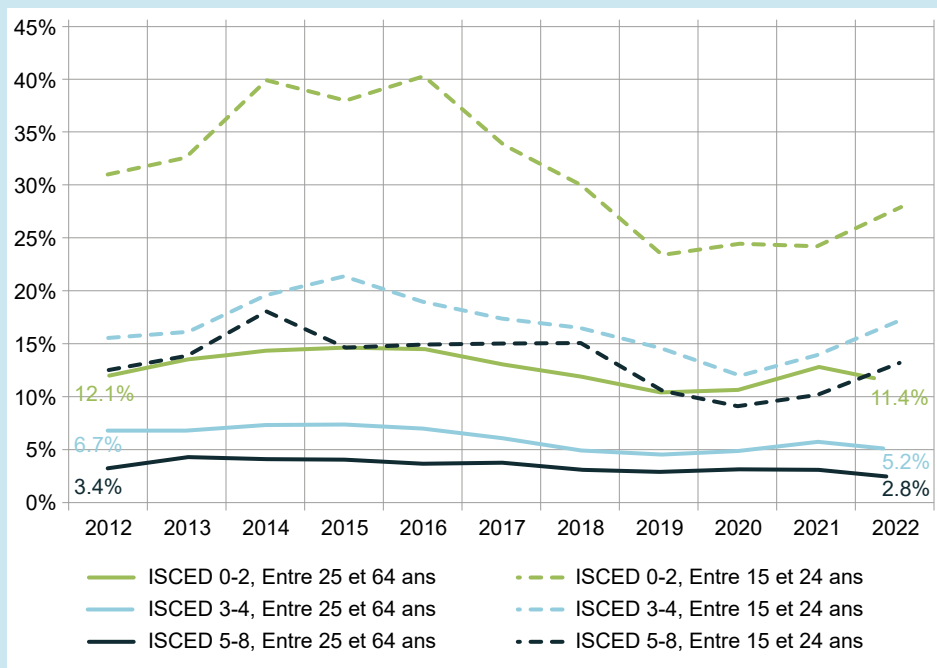
⁽²³⁾ Pour en savoir plus: Économie. *L'emploi dans les PME*.

Cette situation contribue au paradoxe bruxellois d'un taux de chômage élevé et d'une abondance d'emplois disponibles, supérieure à la main-d'œuvre disponible ⁽²⁴⁾. La Belgique enregistre également un taux d'inactivité élevé chez les travailleurs âgés et les groupes défavorisés, notamment les personnes ayant un faible niveau d'instruction, les personnes issues de l'immigration et les personnes souffrant de handicaps, ce qui constitue un défi considérable pour le pays (Commission européenne, 2023a) (section 4.4.2).

Comme le montre la figure 3, le taux de chômage varie selon le niveau d'éducation atteint. En 2022, pour les personnes entre 25 et 64 ans, le taux de chômage était de 11,4 %, ce qui constitue une baisse par rapport à 2021 (12,9 %), mais est plus élevé qu'en 2019 et 2020 où il était respectivement de 10,4 % et 10,7 %. De manière générale, plus le niveau d'éducation est élevé dans ce groupe d'âge, plus le risque de chômage est faible. Par exemple, seulement 2,8 % des personnes entre 25 et 64 ans ayant une qualification de niveau 5 à 8 de la classification internationale type de l'éducation (CITE) sont sans emploi. Ce chiffre est presque deux fois plus élevé (5,2 %) pour celles ayant une qualification CITE de niveau 3 ou 4, y compris la plupart des diplômés de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP). Le risque de chômage le plus élevé concerne les personnes sans diplôme de l'enseignement secondaire inférieur (niveaux CITE 0 à 2) et les personnes entre 15 et 24 ans, pour qui le risque de chômage est plus élevé, quel que soit leur niveau d'éducation.

⁽²⁴⁾ Statista. *Rate of unemployment in Belgium from 2008 to 2022, by region* [taux de chômage en Belgique de 2008 à 2022, par région].

Figure 3. Taux de chômage (des 15-24 ans et des 25-64 ans) par niveau d'éducation atteint au cours de la période 2012-2022.



N.B.: Données fondées sur la CITE 2011 ; ruptures dans les séries chronologiques.

CITE 0-2 = inférieur à l'enseignement primaire, enseignement primaire et enseignement secondaire inférieur

CITE 3-4 = deuxième cycle de l'enseignement secondaire et enseignement post-secondaire non supérieur.

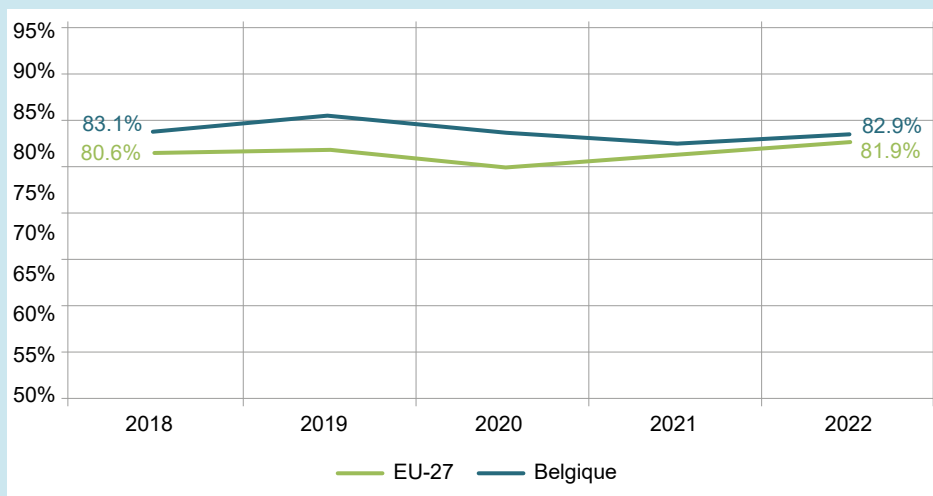
CITE 5-8 = enseignement supérieur.

Source: Eurostat, Ifsa_urgaed (données extraites le 12.6.2023).

Au deuxième trimestre 2023, 71,4 % des personnes entre 20 et 64 ans avaient un emploi: ce chiffre était plus faible pour les femmes que pour les hommes, avec 67,7 % contre 75,2 % respectivement ⁽²⁵⁾. Le taux d'emploi des diplômés de l'EFP âgés de 20 à 34 ans et possédant une qualification de niveau CITE 3 ou 4 (figure 4) était de 82,9 % en 2022, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne de l'UE (81,9 %).

⁽²⁵⁾ Statbel. *Emploi et chômage*

Figure 4. Taux d'emploi des diplômés de l'EFP (âgés entre 20 et 34 ans, niveaux 3 et 4 de la CITE)



N.B.: Données fondées sur la CITE 2011 ; ruptures dans les séries chronologiques.

CITE 3-4 = deuxième cycle de l'enseignement secondaire et enseignement post-secondaire non supérieur.

Source: Eurostat, edat_ifse_24 (données extraites le 12.6.2023).

1.2.3. Réglementations professionnelles

Certaines professions sont réglementées en Belgique, ce qui signifie que seules les personnes qui remplissent des conditions spécifiques peuvent les exercer. Par exemple, les professions de traducteur, d'interprète et de pharmacien sont réglementées au niveau fédéral. La réglementation des professions peut varier d'une région à l'autre, par exemple les professions de conducteur de bateau et de coiffeur qui sont considérées comme des professions réglementées seulement en Wallonie ⁽²⁶⁾.

La catégorie des professions libérales couvre certaines professions intellectuelles de prestataires de services, qui sont soumises à une réglementation particulière. Il s'agit notamment des agents immobiliers, des experts-comptables, des conseillers fiscaux et des psychologues. D'autres professions libérales et intellectuelles relèvent de la compétence du Service public fédéral justice ou santé publique (notamment les professions de nature juridique, médicale et paramédicale).

Pour exercer une activité commerciale ambulante ou une activité foraine, il faut obtenir une autorisation auprès d'un [guichet unique](#) d'entreprises (OSS,

⁽²⁶⁾ Liste des professions réglementées.

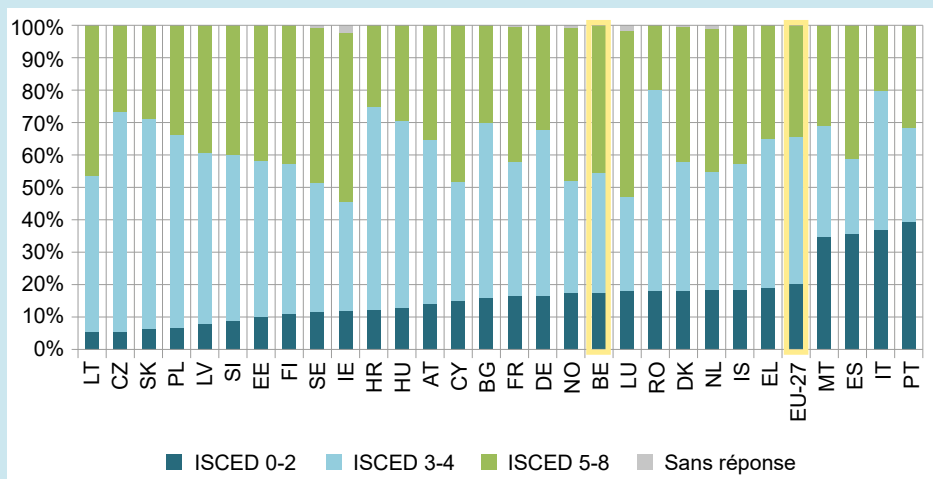
One-Stop Shop). Les entrepreneurs (par exemple, dans le domaine du bâtiment) doivent remplir un certain nombre de conditions en matière de compétences techniques, de capacités financières et d'intégrité professionnelle pour obtenir l'agrément. Il s'agit d'un label de qualité visant à offrir les garanties nécessaires à la bonne exécution de travaux spécifiques ⁽²⁷⁾.

1.3. Niveau d'éducation atteint

En 2022, 17,6 % de la population belge âgée entre 25 et 64 ans possédait un niveau de qualification faible ou nul (CITE 0-2), ce qui était inférieur à la moyenne de l'EU-27 (20,5 %) (figure 5). Les personnes possédant des qualifications de niveau intermédiaire (CITE 3-4), couvrant la plupart des diplômés de l'EFP, ne représentaient que 36,7 % de cette tranche de la population, soit près de 9 points de pourcentage de moins que la moyenne de l'EU-27 (45,2 %). La part des personnes ayant obtenu une qualification de niveaux CITE 5 à 8 était la plus élevée (45,8 %) et supérieure de plus de 11 points de pourcentage à la moyenne de l'EU-27 (34,2 %).

⁽²⁷⁾ Belgium.be. *Professions réglementées*.

Figure 5. Population (âgée entre 25 et 64 ans) par niveau d'éducation le plus élevé atteint en 2022



N.B.: Données issues de la CITE 2011.

Fiabilité faible pour « sans réponse » en Tchéquie et en Lettonie.

CITE 0-2 = inférieur à l'enseignement primaire, enseignement primaire et enseignement secondaire inférieur.

CITE 3-4 = deuxième cycle de l'enseignement secondaire et enseignement post-secondaire non supérieur.

CITE 5-8 = enseignement supérieur.

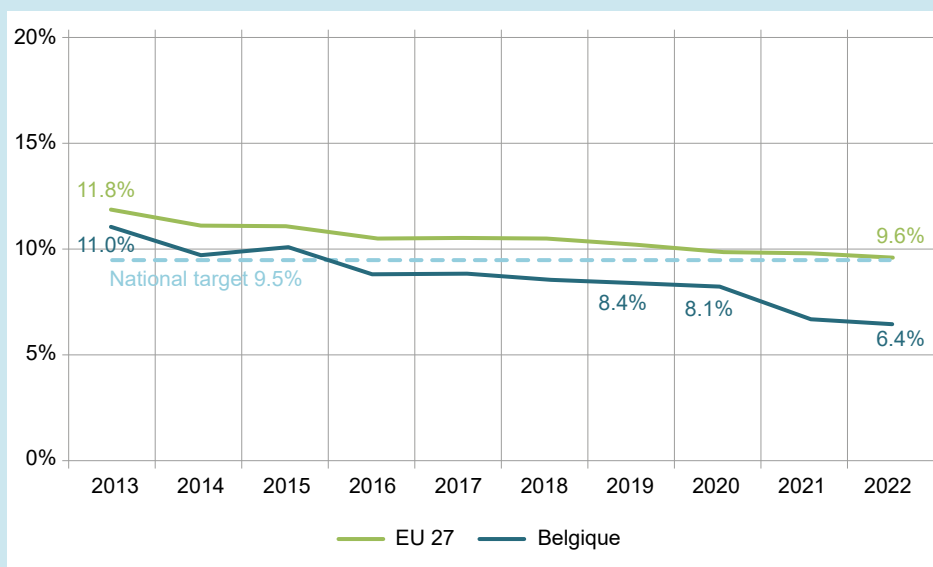
Source: Eurostat, ifsa_pgaed (données extraites le 12.6.2023).

En 2016, la Belgique avait déjà atteint son objectif national de réduction du nombre de jeunes quittant prématurément l'éducation et la formation ⁽²⁸⁾ à moins de 9,5 % (figure 6). Cette part est passée de 11 % en 2013 à 6,4 % en 2022 et a surpassé la moyenne de l'EU-27 puisqu'elle était inférieure à celle-ci. Cependant, les apprenants nés dans un autre pays de l'UE que la Belgique avaient, avec 10,8 %, un taux d'abandon prématuré de l'éducation et de la formation beaucoup plus élevé que ceux d'origine belge (5,8 %, données de 2021). Les personnes nées en dehors de l'UE couraient un risque encore plus élevé de quitter prématurément l'éducation et la formation (14,9 %) (Commission européenne, 2022b).

⁽²⁸⁾ Le concept de «jeune ayant quitté prématurément l'éducation et la formation» désigne une personne entre 18 et 24 ans n'ayant pas dépassé le cycle de l'enseignement secondaire inférieur et n'ayant suivi ni études ni formation complémentaire au cours des quatre semaines précédant l'enquête sur les forces de travail (EFT) (Eurostat. *Jeunes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation*).

Plusieurs mesures sont prises par les Régions pour soutenir les jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation. Par exemple, à Bruxelles, environ 7,35 millions d'euros ont été dépensés sur la période 2019-2021 pour plus de 440 projets axés sur la réduction du nombre de jeunes quittant prématurément l'éducation et la formation [*Brussels' initiative to tackle early school leaving* (initiative de Bruxelles pour lutter contre le décrochage scolaire)]. En 2016, le gouvernement flamand a adopté un plan d'action baptisé *Beleid tegen schooluitval* (Ensemble contre le décrochage scolaire) afin de lutter contre la sortie précoce de l'éducation et de la formation. L'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et des petites et moyennes entreprises (IFAPME) prend également des mesures pour réduire le nombre de jeunes quittant prématurément la formation en alternance en recourant à des méthodes pédagogiques innovantes, à des outils numériques et à des partenariats pertinents ⁽²⁹⁾.

Figure 6. Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation sur la période 2013-2022



N.B.: Proportion de la population âgée de 18 à 24 ans ayant tout au plus atteint l'enseignement secondaire inférieur et ne poursuivant pas d'études ni de formation.

Source: Eurostat, edat_ifse_14 (données extraites le 12.6.2023) et Commission européenne (données consultées le 12.6.2023).

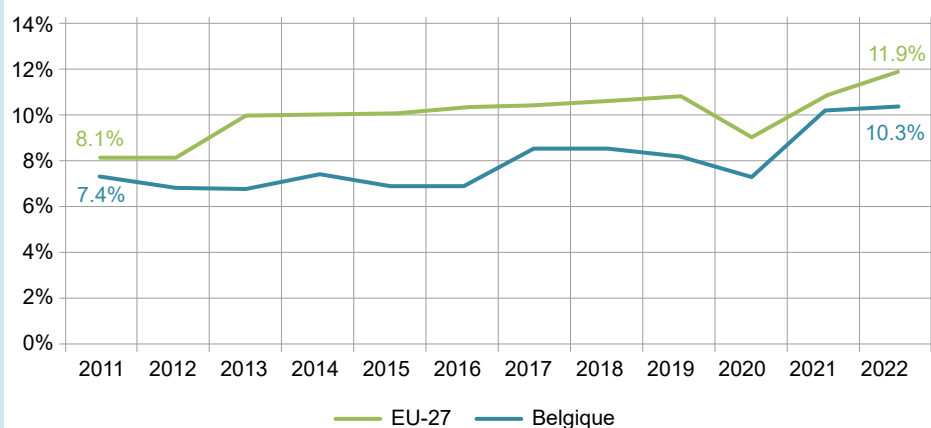
⁽²⁹⁾ Pour en savoir plus: IFAPME. *Se préparer à la formation et à l'Alternance*.

Le taux de participation aux formations pour adultes est en augmentation. La proportion de personnes entre 25 et 64 ans ayant participé au système d'enseignement et de formation au cours des quatre dernières semaines précédant l'enquête est passée de 7,4 % en 2011 à 10,3 % en 2022, ce qui reste toutefois inférieur à la moyenne de l'EU-27, égale à 11,9 % (figure 7). La chute du taux de participation à 7,4 % en 2020 peut s'expliquer par la pandémie de COVID-19, période à laquelle beaucoup de personnes travaillaient à domicile et avaient réduit leurs contacts et leurs activités extérieures. Ces dernières années, le taux de participation de la Belgique a toujours été inférieur à la moyenne de l'UE.

Selon l'enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (EFT-UE), laquelle examine le taux de participation annuel à l'apprentissage tout au long de la vie, 21,5 % des personnes âgées entre 25 et 64 ans ont participé à des activités d'enseignement et de formation en 2022. Les résultats n'indiquent pratiquement aucune différence entre les sexes, mais il existe de nettes différences selon le niveau d'instruction: seulement 8,1 % des personnes ayant au plus un diplôme de l'enseignement primaire ont participé à une activité d'enseignement ou de formation contre 16 % des personnes ayant un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Ce sont les personnes ayant un diplôme d'enseignement supérieur qui enregistrent le taux de participation à l'apprentissage tout au long de la vie le plus élevé (32,6 %) ⁽³⁰⁾. Toutefois, conformément au plan d'action sur le socle européen des droits sociaux, l'Union européenne a fixé l'objectif à 60 % pour 2030. La participation doit donc encore être renforcée.

⁽³⁰⁾ Statbel. *L'apprentissage tout au long de la vie*.

Figure 7. Participation à l'apprentissage tout au long de la vie pendant la période 2011-2022



N.B.: Proportion de la population adulte âgée entre 25 et 64 ans participant à l'enseignement et à la formation ; rupture dans la série 2021.

Source: Eurostat, trng_ifse_01 (données extraites le 12.6.2023).

1.4. Politiques d'emploi influençant l'EFP

La pandémie de COVID-19 a entraîné une récession économique et a eu des répercussions sur les sociétés. En 2020, l'UE a mis en place le [programme NextGenerationEU](#) pour contrer ces effets et allouer des fonds à ses États membres au titre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) afin d'aider les pays à sortir de la crise plus forts et plus résilients.

En juin 2021, la Belgique a reçu 5,9 milliards d'euros par l'intermédiaire du [plan national de relance et de résilience de la Belgique \(PNRR\)](#) pour soutenir le pays jusqu'en 2026 dans la mise en œuvre de réformes et de mesures d'investissement pertinentes, ce qui aura une influence majeure sur les politiques d'EFP dans les années à venir. Ce plan prévoit 27 % de l'enveloppe en soutien à la transition numérique, y compris des mesures relatives à l'offre de formation en matière de compétences numériques. Le plan vise principalement des mesures qui accéléreront la transition climatique du pays, 50 % de l'enveloppe devant être utilisés pour financer le travail de soutien aux objectifs climatiques. Une grande importance est également accordée à l'acquisition de compétences correspondant aux besoins actuels et futurs du marché du travail, luttant ainsi contre le manque de main-d'œuvre qualifiée et stimulant la participation au

marché du travail par l'apprentissage tout au long de la vie. L'accent est aussi mis sur l'amélioration des compétences numériques, techniques et linguistiques des groupes vulnérables, des demandeurs d'emploi et des jeunes afin d'améliorer leur inclusion sociale et de faciliter leur accès au marché du travail (Commission européenne, 2021). En réponse au PNRR, les Régions ont mis en place leur propre plan.

Le [plan de relance de la Wallonie](#), adopté en octobre 2021, comprend plus de 300 projets et programmes structurés autour de six priorités stratégiques, dont « miser sur la jeunesse et les talents des Wallon(ne)s », « assurer la soutenabilité environnementale », « amplifier le développement économique » et « soutenir le bien-être, la solidarité et l'inclusion sociale » (Cedefop & ReferNet, 2023a).

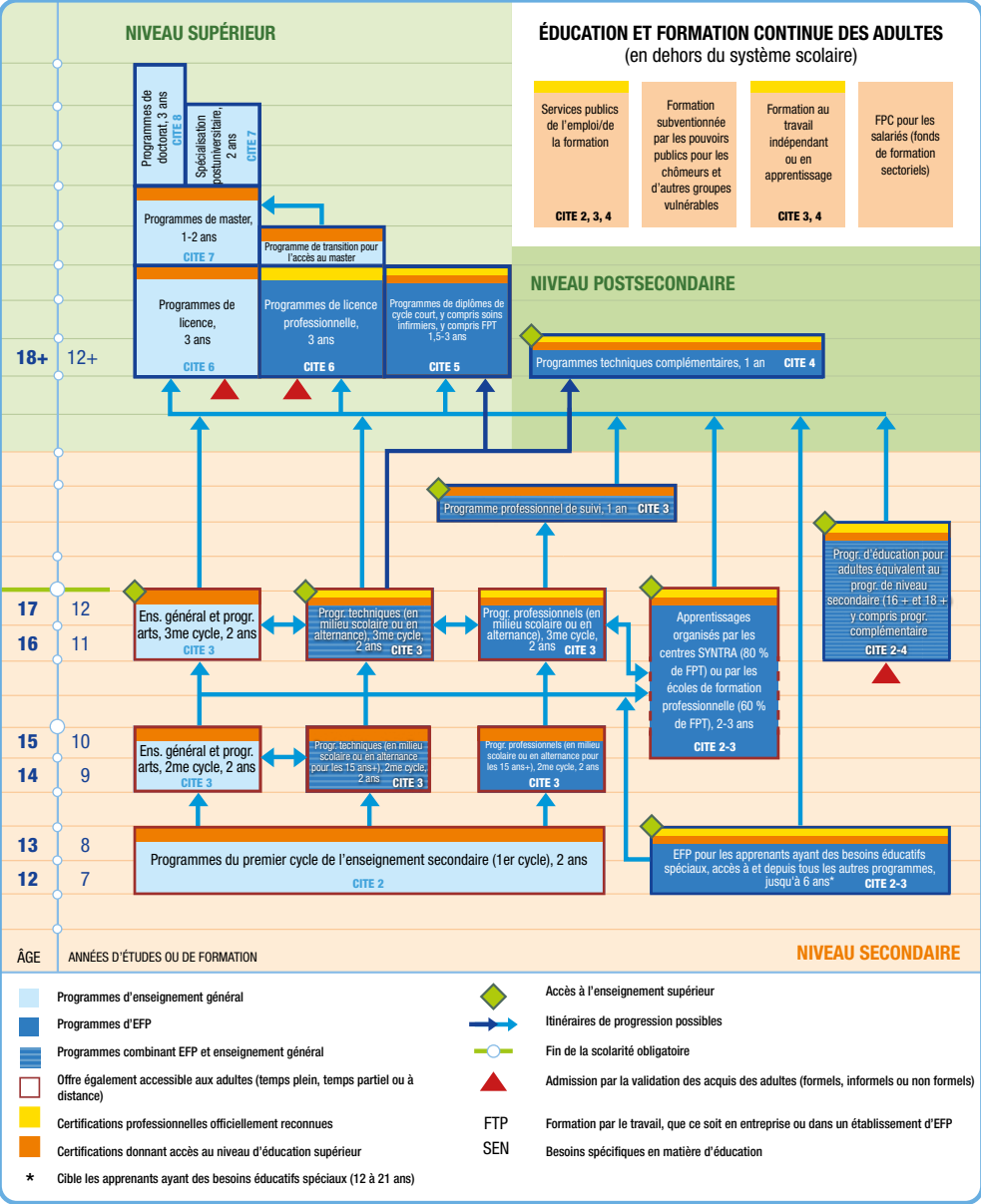
Le [plan de relance de la Flandre](#) repose sur sept piliers, parmi lesquels les investissements axés sur la transition numérique et écologique. En outre, des investissements ont été prévus pour renforcer le capital humain de la Flandre en améliorant la qualité de l'enseignement, l'apprentissage tout au long de la vie et les politiques d'activation des personnes inactives et sans emploi.

CHAPITRE 2.

Offre d'EFP

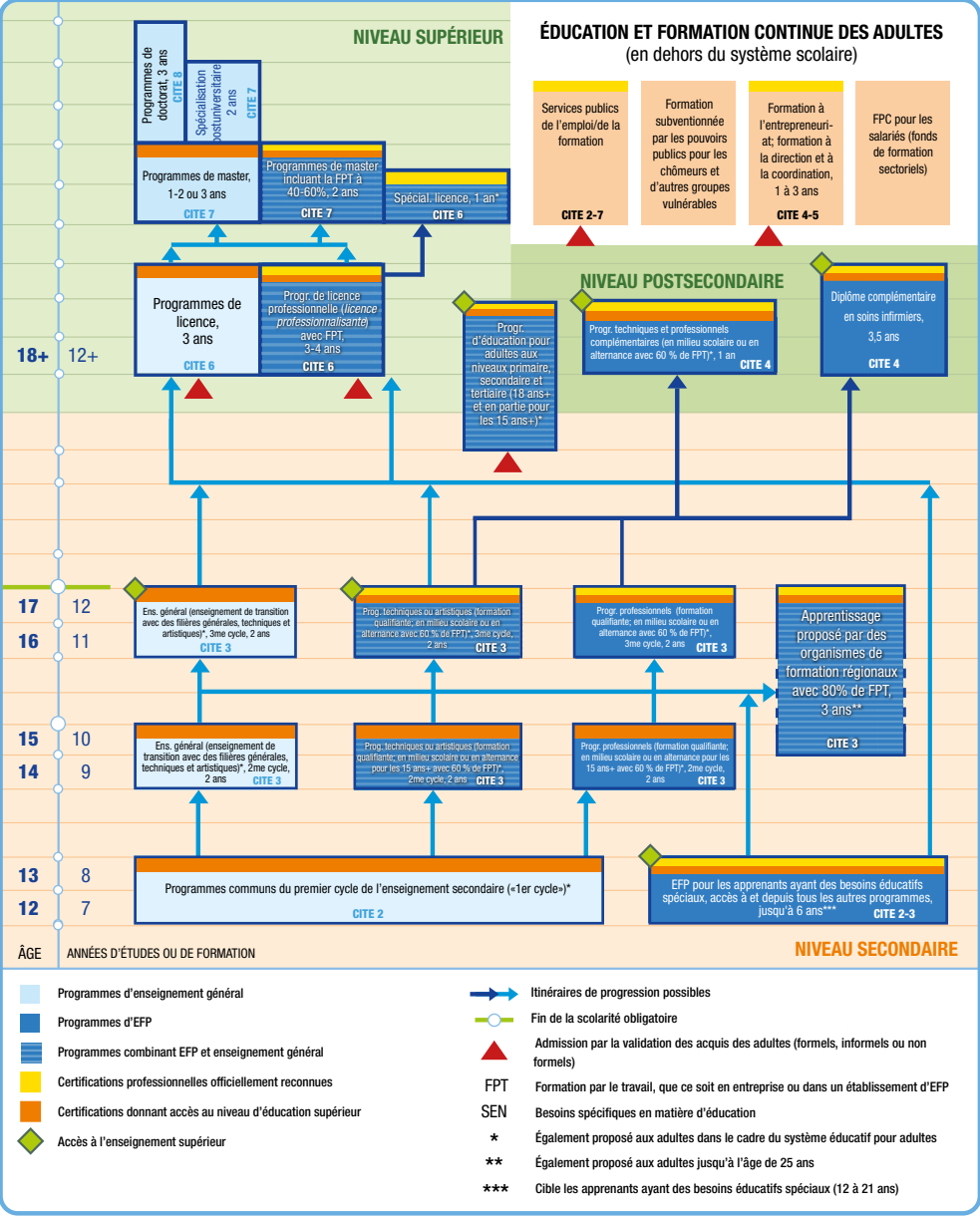


Figure 8. L’enseignement et la formation professionnels dans le système d’éducation et de formation belge (BE-FL) en 2023/2024



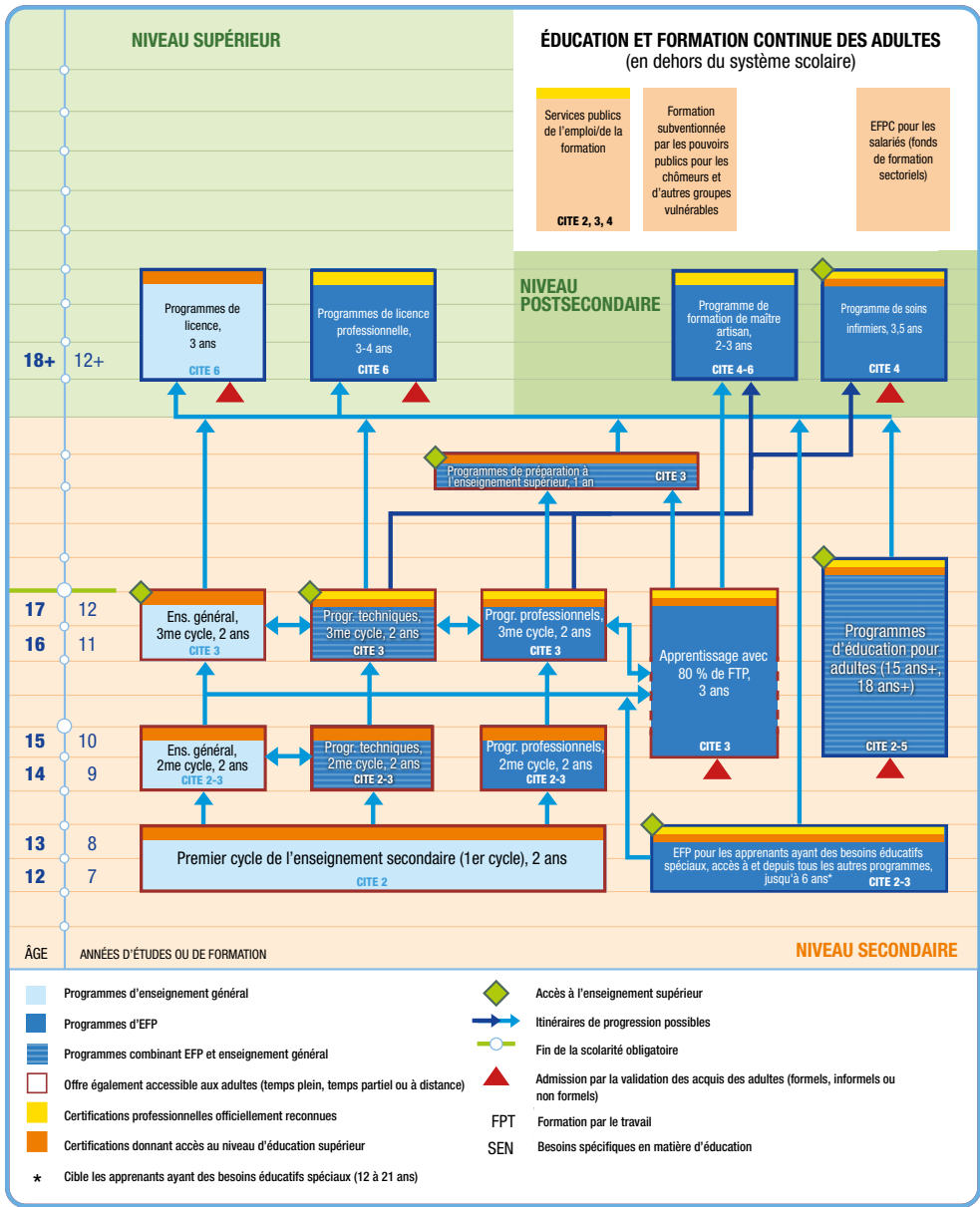
Source: Cedefop & ReferNet Belgique, 2023.

Figure 9. L'enseignement et la formation professionnels dans le système d'éducation et de formation belge (BE-FR) en 2023/2024



Source: Cedefop & ReferNet Belgique, 2023.

Figure 10. L'enseignement et la formation professionnels dans le système d'éducation et de formation belge (BE-DE) en 2023/2024



Source: Cedefop & ReferNet Belgique, 2023.

2.1. Vue d'ensemble du système d'éducation et de formation

Historiquement, la Belgique disposait d'un système commun d'éducation et de formation. Cette situation a changé dans les années 1970 avec les premières réformes de l'État, qui ont abouti au transfert de compétences du niveau fédéral vers les Régions et les Communautés. Les entités fédérées ont alors progressivement introduit des politiques discordantes, ce qui a entraîné une différenciation des systèmes éducatifs (différents programmes, organisation de ces programmes, niveaux de la CITE, certifications, désignations) (Allinckx ; Karno et Monico, 2019).

Aujourd'hui, les citoyens ont accès à trois systèmes éducatifs différents en Belgique: le système flamand (BE-FL), le système francophone (BE-FR) et le système germanophone (BE-DE) (figures 8, 9 et 10). Bruxelles, en tant que région bilingue, est un cas particulier où les systèmes francophones et flamands coexistent. Chaque Communauté est responsable de ses décisions en matière d'éducation, y compris en ce qui concerne la politique et sa mise en œuvre. Bien que plusieurs autorités soient responsables de l'éducation, de la formation et de l'emploi, il existe au niveau national un consensus politique sur des questions spécifiques, telles que la durée de l'obligation scolaire. L'enseignement obligatoire débute dans les trois Communautés à l'âge de cinq ans et vise à stimuler le développement cognitif, moteur et affectif des enfants.

L'enseignement primaire (CITE 1) commence l'année durant laquelle l'enfant atteint l'âge de six ans. Il dure six ans et met fortement l'accent sur l'apprentissage d'une deuxième langue: le français, le néerlandais, l'allemand ou l'anglais.

Au cours des deux premières années de l'enseignement secondaire (CITE 2-3), les apprenants suivent les programmes de l'enseignement secondaire inférieur d'une durée de deux ans, axés sur l'enseignement général. À partir de l'âge de 14 ans, les apprenants peuvent accéder aux parcours d'EFP et choisir entre un programme général, artistique, technique (section 2.2.1.1) ou professionnel (section 2.2.1.2) pour l'enseignement secondaire supérieur. Ces programmes sont subdivisés en deux degrés d'une durée de deux ans chacun. En 3^e année de l'enseignement secondaire, les programmes techniques, artistiques et professionnels sont proposés sous la forme de programmes à temps plein en milieu scolaire et, à partir de la 4^e année, ils sont également proposés sous la forme de formations en alternance combinant apprentissage en entreprise et apprentissage en milieu scolaire (dénommés au niveau national « enseignements

à temps partiel »). À l'âge de 15 ans (4^e année de l'enseignement secondaire), les apprenants peuvent également accéder à la formation par l'apprentissage (CITE 3), qui dure de 2 à 3 ans et propose une formation en alternance entre un centre de formation ou une école et une entreprise (section 2.2.1.3).

Après la 4^e année d'enseignement secondaire, les apprenants peuvent passer d'un programme à l'autre: général, technique, artistique, professionnel et apprentissage. À la fin de ces programmes d'EFP secondaires, les diplômés reçoivent une qualification professionnelle ou générale ; ceux qui ont suivi un programme technique ou un programme par l'apprentissage en BE-FL ont également le droit d'accéder aux programmes supérieurs. En BE-DE et BE-FL, ceux qui ne disposent pas de ce droit peuvent malgré tout accéder à l'enseignement supérieur en suivant un programme d'un an.

Au niveau de l'enseignement postsecondaire, des programmes de spécialisation complémentaire d'un an (CITE 4) sont proposés en BE-FL et BE-FR, donnant aux apprenants la possibilité d'acquérir une qualification professionnelle supplémentaire ainsi que l'accès à l'enseignement supérieur (section 2.2.2.1). Les diplômés des programmes techniques et professionnels peuvent poursuivre avec des programmes de diplômes de brevet d'une durée de 1,5 à 2 ans (BE-FL) ou un programme de soins infirmiers d'une durée de 3 à 3,5 ans (CITE 4-5 ; section 2.2.2.3), lesquels fournissent une qualification professionnelle supplémentaire et un accès à l'enseignement supérieur. Les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire professionnel, y compris ceux qui ont suivi un programme de formation par l'apprentissage, peuvent acquérir d'autres qualifications professionnelles dans le cadre des programmes de formation de maîtres-artisans d'une durée de 2 à 3 ans proposés en BE-DE (CITE 4-6 ; section 2.2.2.2).

Au niveau de l'enseignement supérieur, des programmes universitaires de cycle court sur 2 ans (CITE 5) sont disponibles en BE-FL (section 2.2.3.1). Dans les trois Communautés, des programmes de bachelier général et professionnel d'une durée de 3 à 4 ans (CITE 6) sont disponibles (section 2.2.3.2) ; ils comprennent un stage en entreprise et offrent une qualification générale et/ou professionnelle selon la Communauté (31). En BE-DE et BE-FL, les personnes diplômées des cursus de bachelier professionnel doivent suivre un programme général supplémentaire d'un an afin de pouvoir accéder aux cursus de master d'un à trois ans (niveau 7 de la CITE) proposés en BE-FL et en BE-FR (section 2.2.3.4). Au niveau de l'enseignement supérieur général, des cursus de master

(31) Pour en savoir plus: Mesétudes.be. [Le Bachelier professionnalisant](#)

complémentaire de 2 ans (CITE 7) et des cursus doctoraux de 3 ans (CITE 8) sont proposés en BE-FL et en BE-FR.

Chaque système éducatif propose des programmes d'EFP pour les apprenants ayant des besoins éducatifs particuliers. En fonction de la Communauté, l'offre de programme varie du niveau 1 à 7 de la CITE.

L'éducation formelle des adultes offre la possibilité d'acquérir des qualifications à différents niveaux. Les adultes ont également accès à une variété de cursus en dehors du système éducatif formel, dont certains débouchent sur une qualification reconnue.

En Belgique, l'instruction à domicile est légalement acceptée et couvre également l'enseignement obligatoire. La Constitution belge (article 24) assure aux parents le libre choix quant à l'éducation de leurs enfants et chaque Communauté et Région fournit des dispositions supplémentaires pertinentes en matière d'instruction à domicile ⁽³²⁾.

Chaque Communauté est également chargée de mettre en œuvre son propre cadre de certifications et de le mettre en correspondance avec le cadre européen des certifications (CEC). Tous les cadres belges des certifications comportent huit niveaux et sont fondés sur les acquis. En BE-FL, la structure flamande des qualifications (Vlaamse kwalificatiestructuur, VKS) est opérationnelle et mise en correspondance avec le CEC. Les niveaux de la VKS et du CEC sont repris sur toutes les certifications, à l'exception des certificats de l'enseignement élémentaire de niveau 1 du cadre flamand (Cedefop, 2023a). La BE-FR a élaboré son cadre francophone des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CFC), qui est également mis en correspondance avec le CEC et se trouve actuellement au stade de l'activation. Les niveaux CFC/CEC sont indiqués sur les annexes aux diplômes des niveaux de qualification 5 à 8 (Cedefop, 2023b). En BE-DE, le cadre national des certifications (Qualifikationsrahmen der Deutschsprachigen Gemeinschaft, QDG) reflète globalement les cadres des communautés flamande et française, mais il n'est pas encore mis en correspondance avec le CEC ni repris sur les certificats et diplômes (Cedefop, 2023c).

⁽³²⁾ HSLDA. *Belgium: legal status and resources on home schooling in Belgium* [Belgique: statut légal et ressources sur l'instruction à domicile].

2.2. Offre d'EFP réglementée par l'État

En Belgique, les citoyens peuvent accéder à trois systèmes d'EFP différents: le système flamand (BE-FL), le système francophone (BE-FR) et le système germanophone (BE-DE) (figures 8, 9 et 10). Les trois systèmes éducatifs présentent de nombreuses similitudes et des programmes d'EFP sont proposés dans chacun des systèmes au niveau de l'enseignement secondaire supérieur, de l'enseignement postsecondaire et de l'enseignement supérieur. Au cours des dernières décennies, des efforts ont été déployés pour moderniser et améliorer le système d'EFP afin de répondre à l'évolution des besoins de l'économie mondialisée. La Belgique s'est efforcée de consolider le lien entre l'éducation et le marché du travail en rendant les EFP plus réactifs aux exigences du marché. Des initiatives ont été mises en œuvre pour améliorer la qualité de l'enseignement professionnel, accroître la collaboration entre les écoles et les entreprises et permettre aux individus de passer plus facilement de l'éducation à l'emploi.

2.2.1. Enseignement et formation professionnels de l'enseignement secondaire supérieur

Les élèves ayant achevé les deux premières années du cycle d'enseignement secondaire inférieur général (baptisé 1^{er} degré dans les tableaux d'enseignement) peuvent choisir, au cours de l'année où ils atteignent l'âge de 14 ans, entre l'enseignement général (appelé « enseignement de transition » au niveau national) et l'enseignement et la formation professionnels (appelés « enseignement de qualification » au niveau national) ⁽³³⁾. Les programmes d'EFP de l'enseignement secondaire supérieur (d'une durée de 4 ans) disponibles sont les suivants:

- (a) les programmes techniques ou artistiques (section 2.2.1.1) ;
- (b) les programmes professionnels (section 2.2.1.2).

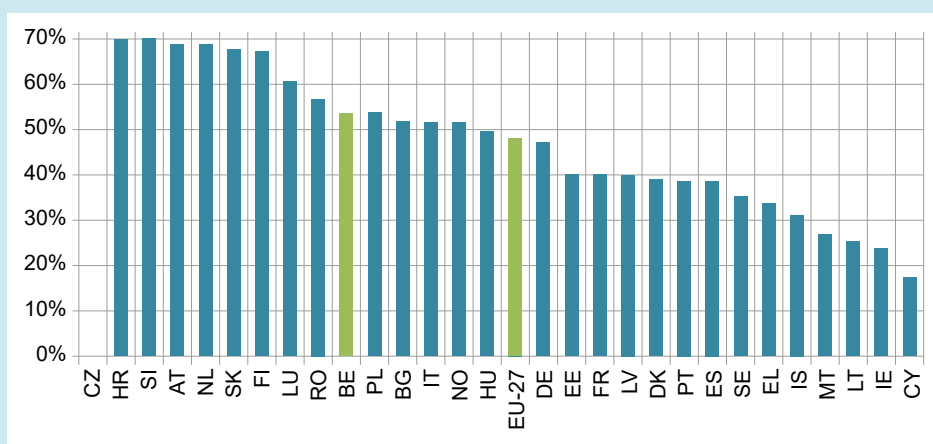
À l'âge de 15 ans, les apprenants ont la possibilité d'accéder au programme de formation par l'apprentissage, d'une durée de trois ans (section 2.2.1.3). Lorsqu'ils entrent en 5^e année de l'enseignement secondaire, les apprenants peuvent changer de filière et suivre l'un des autres cursus de l'enseignement secondaire supérieur, y compris les programmes d'enseignement général. Le système d'EFP du deuxième cycle de l'enseignement secondaire fait actuellement l'objet d'importants changements (section 4.4.4). Ces réformes n'étant pas

⁽³³⁾ Les options de base pouvant être organisées dans le cadre des programmes secondaires en BE-FR sont définies dans l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de 1993.

encore pleinement mises en œuvre, c'est le système actuel (l'"ancien") qui est présenté ici.

En 2021, la part des apprenants de l'EFPI dans l'ensemble des apprenants de l'enseignement secondaire supérieur était de 53,8 %, soit 5,5 points de pourcentage de plus que la moyenne de l'UE-27 (figure 11). Toutefois, cette part a diminué ces dernières années, après avoir atteint 57,8 % en 2017 ⁽³⁴⁾. Moins de la moitié des jeunes diplômés (49 % en 2022) ont participé à une formation par le travail au cours de leur formation professionnelle, contre 60,8 % dans l'UE. En 2022, 79,6 % des jeunes diplômés de l'EFP étaient employés, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne de l'UE (76,7 %) (Commission européenne, 2023b).

Figure 11. Part d'apprenants de l'EFPI par rapport à l'ensemble des apprenants du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (niveau 3 de la CITE), 2021



N.B.: Données issues de la CITE 2011.

Source: Eurostat, educ_uoe_enrs04 (données extraites le 13.6.2023).

2.2.1.1. Programmes techniques et artistiques

Des programmes techniques (CITE 2-3) sont proposés en 3e année de l'enseignement secondaire aux apprenants âgés de 14 ans qui ont achevé avec succès le cycle de l'enseignement secondaire inférieur. Ces programmes couvrent principalement des matières théoriques générales et techniques, telles

⁽³⁴⁾ Eurostat. [Élèves du deuxième cycle de l'enseignement secondaire par orientation du programme, sexe, type d'institution et intensité de participation](#) (données extraites le 13.6.2023).

que l'informatique, les sciences appliquées et l'économie. Ils durent quatre ans et sont divisés en deux blocs de deux ans chacun. La première année, ils sont proposés en tant que programmes en milieu scolaire (dénommés « enseignement à temps plein » au niveau national) puis, à partir de la 4^e année d'enseignement secondaire, ils sont également proposés sous la forme d'un cursus en alternance (appelé « enseignement à temps partiel » au niveau national) qui se déroule en milieu scolaire et dans des entreprises de formation.

La partie pédagogique de l'enseignement secondaire technique à temps partiel se déroule dans les établissements suivants:

- en BE-FL, elle est organisée dans l'enseignement secondaire professionnel à temps partiel (*deeltijds beroepssecundair onderwijs*, DBSO), dans les centres *Syntra Duaal* et dans les centres d'enseignement et de formation en alternance (*centra voor deeltijds beroepsonderwijs*, CDO) ;
- en BE-FR, elle est organisée dans les centres d'enseignement et de formation en alternance (CEFA) ⁽³⁵⁾.

Les diplômés des programmes techniques reçoivent un certificat professionnel, appelé « certificat de qualification » au niveau national, qui leur permet d'accéder directement au marché du travail, par exemple dans les domaines de la photographie, de l'électromécanique, de l'ingénierie électrique ou des techniques de construction. Ils reçoivent également un certificat d'enseignement général appelé « certificat d'enseignement secondaire supérieur » (CESS) en BE-FR et « diploma secundair onderwijs » en BE-FL, qui leur donne accès à l'enseignement supérieur.

Les programmes d'enseignement secondaire artistique sont organisés de la même manière que les programmes techniques, mais au lieu des matières techniques, ils couvrent des matières artistiques pratiques dans le cadre desquelles les apprenants pratiquent activement l'art (peinture, musique, photographie, etc.). Bien qu'en BE-FR, ce parcours fasse partie de l'enseignement professionnel (appelé au niveau national « enseignement de qualification »), en BE-FL, il est considéré comme un programme d'enseignement secondaire général (Cedefop & Bruxelles Formation, à paraître) ⁽³⁶⁾.

Le système d'alternance des programmes techniques et artistiques est par ailleurs organisé de la même manière que pour la formation par l'apprentissage

⁽³⁵⁾ Pour en savoir plus:

Fédération Wallonie-Bruxelles. *L'enseignement en alternance*.

Wallonie. *Se former dans un centre d'éducation et de formation en alternance: CEFA*.

⁽³⁶⁾ Pour en savoir plus (en néerlandais uniquement): Onderwijskiezer. *SO: 2e graad Kunstsecundair onderwijs (KSO)* [deuxième degré de l'enseignement secondaire artistique].

(notamment en ce qui concerne la rémunération et le contrat de travail), avec toutefois quelques différences, précisées à la section 2.2.1.3.

2.2.1.2. Programmes professionnels

Les programmes professionnels (CITE 3, CITE 2-3 en BE-DE) sont proposés à partir de la 3^e année du cycle secondaire sous forme de programmes en milieu scolaire destinés aux apprenants âgés de 14 ans qui ont terminé avec succès l'enseignement secondaire inférieur. Ils sont fortement axés sur la pratique et visent l'emploi direct. Ces programmes, d'une durée de 4 ans, sont divisés en deux blocs de 2 ans et sont proposés dans différents secteurs tels que l'agronomie, l'industrie, la construction et l'économie. La première année, ils sont dispensés en milieu scolaire, puis à partir de la 5^e année de l'enseignement secondaire, sous la forme (de programme en alternance, c'est-à-dire en milieu scolaire et dans des entreprises de formation. La partie pédagogique de l'enseignement secondaire professionnel à temps partiel est organisée dans les établissements suivants ⁽³⁷⁾:

- (a) en BE-FL, dans l'enseignement secondaire professionnel à temps partiel (DBSO) et dans les centres Syntra Duaal ;
- (b) en BE-FR, dans les centres d'enseignement et de formation en alternance (CEFA) (Cedefop & Bruxelles Formation, à paraître).

Les diplômés reçoivent un certificat professionnel, désigné au niveau national sous le nom de certificat de qualification, qui leur permet d'accéder directement au marché du travail et de travailler, par exemple, en tant qu'électricien/installateur industriel, puériculteur/puéricultrice ou vendeur.

Ils ont également la possibilité de poursuivre leurs études et d'obtenir un droit d'accès à l'enseignement supérieur en effectuant un « programme complémentaire » d'une durée d'un an (section 2.2.1.4 ; section 2.2.2.1). Dans le système BE-FR, ce n'est possible que pour les diplômés ayant suivi une formation en alternance relevant de l'article 49 dans un CEFA ⁽³⁸⁾.

Le système d'alternance des programmes professionnels est par ailleurs organisé de la même manière que pour la formation par l'apprentissage

⁽³⁷⁾ Pour en savoir plus:

Fédération Wallonie-Bruxelles. *L'enseignement en alternance*.

Wallonie. *Se former dans un centre d'éducation et de formation en alternance: CEFA*.

⁽³⁸⁾ L'article 49 stipule que cette formation permet aux apprenants de suivre des cours généraux et d'acquérir les mêmes compétences que l'enseignement à temps plein tout en développant le volet pratique en entreprise. Les diplômes obtenus sont équivalents à ceux de l'enseignement de plein exercice (par exemple, obtention du CESS à l'issue d'une septième année réussie), et permettent le retour après un an ou la poursuite dans l'enseignement supérieur.

(notamment en ce qui concerne la rémunération et les contrats de travail), avec toutefois quelques différences, précisées à la section 2.2.1.3.

2.2.1.3. *Formation par l'apprentissage*

Les formations par l'apprentissage (CITE 2-3) sont proposées à partir de l'âge de 15 ans (10^e année), une fois que les apprenants ont suivi au moins 2 ans d'enseignement secondaire supérieur. Le programme de formation par l'apprentissage se déroule dans une entreprise de formation (3 à 4 jours par semaine) et dans un centre de formation ⁽³⁹⁾ (1 à 2 jours) où les apprenants suivent des cours généraux, théoriques, techniques et pratiques. Le programme se déroule sur trois ans en BE-DE et BE-FR et sur deux à trois ans en BE-FL ; il repose sur un plan de formation convenu conjointement entre l'apprenant, l'entreprise de formation et le centre de formation. À la fin de chaque année académique, des examens portant sur des sujets professionnels généraux et théoriques ainsi qu'une épreuve pratique sont organisés devant un jury de professionnels. Les centres de formation disposent d'une grande autonomie dans la définition de leurs pratiques d'évaluation et nombre d'entre eux évaluent les compétences professionnelles de leurs apprenants en continu, tout au long de l'année académique.

Les apprentis signent un contrat de formation avec leur entreprise de formation (contrat d'alternance), établi sous la supervision du prestataire de formation et énonce les droits et obligations de chacune des parties. Les apprentis perçoivent une rémunération, dont le montant et les conditions varient en fonction de la Communauté et du secteur, bien qu'il soit courant que la rémunération augmente au fil de la formation ⁽⁴⁰⁾. En BE-DE, par exemple, la rémunération est de 350 EUR au premier semestre et augmente de façon constante chaque semestre pour atteindre 700 EUR au dernier semestre de la troisième année de formation (Cedefop & ReferNet, 2023a) ⁽⁴¹⁾. En BE-FR, les apprenants qui n'ont pas encore trouvé d'entreprise de formation peuvent entamer un programme d'apprentissage à l'IFAPME en tant que « candidats à l'alternance ». Ils sont alors soutenus dans leur recherche d'une entreprise de formation ou dans leur réorientation en cas de pénurie d'entreprises de formation dans le secteur choisi (Cedefop & Bruxelles Formation, 2022).

⁽³⁹⁾ En milieu scolaire si la formation par l'apprentissage s'inscrit dans le cadre du programme technique ou professionnel.

⁽⁴⁰⁾ Pour en savoir plus: IFAPME. *Formation pour les jeunes: l'alternance dès 15 ans*.

⁽⁴¹⁾ *Cedefop European database on apprenticeship*. [Base de données européenne du Cedefop sur les formations par l'apprentissage].

À la fin de leur apprentissage, les diplômés reçoivent un certificat d'apprentissage qui leur permet d'accéder directement au marché du travail. En BE-DE, ils peuvent également poursuivre leurs études dans l'enseignement postsecondaire en suivant l'un des programmes de maîtres-artisans (section 2.2.2.2). En BE-FL, les diplômés reçoivent également un diplôme de l'enseignement secondaire, ce qui leur donne un accès direct à l'enseignement supérieur (Cedefop & Bruxelles Formation, à paraître). En BE-FR, ils peuvent directement suivre une formation pour indépendants, qui est proposée en dehors de l'enseignement formel, ou obtenir le CESS en suivant une formation pour adultes et ainsi avoir accès à l'enseignement supérieur ⁽⁴²⁾.

Les centres de formation entretiennent des contacts étroits avec le monde du travail et collaborent avec des représentants des secteurs et des professionnels. Dans chaque système éducatif et dans la Région de Bruxelles-Capitale, différents prestataires de formation existent:

- (a) Prestataires néerlandophones:
 - (i) Syntra Duaal.
- (b) Prestataires francophones:
 - (i) l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et des petites et moyennes entreprises (IFAPME) ;
 - (ii) le Service de la formation des petites et moyennes entreprises (SFPME) qui régit l'Espace Formation des Petites et Moyennes Entreprises (EFP), un centre de formation sans but lucratif à Bruxelles.
- (c) Prestataires germanophones:
 - (i) l'Institut pour la formation et la formation continue des indépendants et dans les petites et moyennes entreprises (*Institut für Aus- und Weiterbildung im Mittelstand und in kleinen und mittleren Unternehmen*, IAWM). L'IAWM gère les centres d'enseignement et de formation des petites et moyennes entreprises (*Zentrum für Aus- und Weiterbildung des Mittelstandes*, ZAWM) d'Eupen et de Saint Vith.

Le programme par l'apprentissage est très populaire en BE-DE. Depuis 2016, les apprentis ont également la possibilité de participer à un programme qui leur permet d'obtenir un certificat d'apprentissage en Belgique ainsi qu'en Allemagne. Pour ce faire, ils doivent terminer l'apprentissage dans un des pays et passer ensuite un examen supplémentaire dans l'autre pays. Ces doubles certifications existent actuellement pour les cinq professions suivantes: coiffeur, charpentier, mécanicien automobile, commerçant au détail et transitaire. Chaque année,

⁽⁴²⁾ Pour en savoir plus: [Comparaison des formations en alternance proposées par le CEFA et l'EFP](#).

environ 10 à 20 jeunes réussissent cet examen supplémentaire (Cedefop et ReferNet, 2023e). En mars 2022, un accord de coopération a été signé entre les centres de formation IFAPME (BE-FR) et IAWM (BE-DE) afin d'améliorer les synergies entre eux et de promouvoir la mobilité interrégionale de leurs apprenants (Commission européenne, 2022b).

Les principales différences entre les formations en alternance proposées dans les programmes professionnels, techniques et artistiques et le programme d'apprentissage sont les suivantes:

- (a) la certification obtenue en fin de cursus (certification professionnelle ou certification d'apprentissage) ;
- (b) l'institution où se déroule la partie théorique (écoles ou centres de formation) ⁽⁴³⁾ ;
- (c) les différentes possibilités de progression pour les diplômés en BE-FR, où les apprentis ne peuvent pas suivre les programmes complémentaires pour accéder à l'enseignement supérieur ni accéder au programme de soins infirmiers proposé au niveau postsecondaire ;
- (d) en BE-FR, l'organe de gouvernance diffère: la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française) est en charge des écoles tandis que la Région wallonne est en charge des centres de formation.

2.2.1.4. *Programmes complémentaires du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (BE-DE, BE-FL)*

Des programmes complémentaires (un an) à l'enseignement secondaire supérieur (CITE 3) alliant enseignement général et orientation professionnelle sont proposés dans les systèmes éducatifs germanophone et flamand. Ces programmes sont accessibles aux diplômés du cursus professionnel (section 2.2.1.2) ainsi qu'à ceux du cursus par l'apprentissage en BE-DE (section 2.2.1.3), dont le diplôme ne donne pas accès à l'enseignement supérieur. Les diplômés de ces programmes complémentaires reçoivent le certificat de l'enseignement secondaire supérieur général, qui leur donne accès à l'enseignement supérieur ⁽⁴⁴⁾ (Cedefop et Bruxelles Formation, à paraître).

⁽⁴³⁾ Pour en savoir plus: [CEFA et IFAPME, quelles différences?](#)

⁽⁴⁴⁾ Pour en savoir plus (en néerlandais uniquement): Onderwijskiezer. [SO: 3e graad 7e specialisatiejaren BSO](#) [enseignement secondaire: 3e degré, 7e année de spécialisation, enseignement professionnel].

2.2.1.5. *Programmes d'EFP pour les apprenants présentant des besoins éducatifs particuliers*

Les programmes d'EFP destinés aux apprenants présentant des besoins éducatifs particuliers débouchent sur une qualification de niveau 2 et 3 de la CITE. Ils sont accessibles aux apprenants âgés de 12 à 21 ans ayant reçu un rapport formel attestant de la nécessité de suivre enseignement spécialisé. Ces programmes sont proposés dans le cadre de l'enseignement en milieu scolaire ou de l'apprentissage en alternance. En fonction de leurs capacités, les apprenants peuvent obtenir différentes certifications. S'ils suivent un programme d'études adapté individuellement, ils obtiennent un certificat de compétences acquises. Les apprenants présentant des besoins éducatifs particuliers qui suivent le cursus général de l'enseignement secondaire supérieur peuvent obtenir les mêmes certificats que les apprenants suivant les programmes de l'enseignement secondaire supérieur ordinaire. À titre exceptionnel, ils peuvent également obtenir le diplôme d'enseignement secondaire supérieur général donnant accès à l'enseignement supérieur. Les apprenants présentant des besoins éducatifs particuliers qui ont achevé leur programme d'EFP peuvent accéder au marché du travail ou poursuivre leurs études au niveau de l'enseignement secondaire supérieur ou de l'enseignement supérieur. Ces programmes sont proposés par des établissements d'enseignement spécialisé pour les programmes en milieu scolaire ; le CEFA assure quant à lui les programmes de formation en alternance en BE-FR (Cedefop & Bruxelles Formation, à paraître).

2.2.2. Enseignement et formation professionnels postsecondaires

Les apprenants qui souhaitent suivre un programme au niveau postsecondaire doivent être âgés d'au moins 18 ans et avoir terminé la 6^e année des programmes généraux, professionnels, techniques ou artistiques ou le programme par l'apprentissage. À ce niveau, des programmes complémentaires de spécialisation sont proposés en BE-FL et BE-FR, et un programme de master en BE-DE: le programme de soins infirmiers est proposé dans chacun des systèmes éducatifs.

2.2.2.1. *Années complémentaires postsecondaires (BE-FL, BE-FR)*

Au niveau de l'enseignement postsecondaire, des cursus complémentaires (également appelés « septièmes années qualifiantes » au niveau national) sont proposés en BE-FR et en BE-FL. En BE-FR, les années complémentaires techniques et professionnelles sont accessibles aux diplômés des programmes techniques, artistiques et professionnels, tandis qu'en BE-FL, elles ne sont accessibles qu'aux diplômés des programmes techniques. Dans l'ensemble, ces années complémentaires sont fortement axées sur le plan professionnel et

offrent aux apprenants la possibilité d'approfondir leurs connaissances et leurs compétences dans leur domaine professionnel et/ou technique. En BE-FR, ces programmes incluent de l'apprentissage en milieu scolaire (cours techniques et pratiques) ainsi qu'environ 60 % de formation par le travail, généralement répartis en deux jours à l'école et trois jours en entreprise. En BE-FL, la part de formation par le travail de ces programmes varie selon les orientations professionnelles, mais elle est en moyenne plus élevée que dans les années complémentaires générales proposées dans le cycle de l'enseignement secondaire supérieur (section 2.2.1.4). Les apprenants poursuivent également leur formation générale dans les deux systèmes et les diplômés des programmes professionnels (applicables au système BE-FR uniquement) peuvent avoir accès à l'enseignement supérieur.

À l'issue du cursus, les diplômés reçoivent une certification professionnelle leur permettant d'accéder au marché du travail et de travailler, par exemple, en tant qu'administrateurs de systèmes informatiques, administrateur de réseaux, conseiller agricole ou assistant en pharmacie dans des laboratoires de biologie clinique (Cedefop & Bruxelles Formation, à paraître). Les options de base des septièmes années qualifiantes en BE-FR sont définies dans [l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de 2003 fixant le répertoire des septièmes années de perfectionnement et de spécialisation](#).

2.2.2.2. *Programme de maître-artisan (BE-DE)*

Le programme de maître-artisan est proposé uniquement en BE-DE. Il se déroule sur 2 à 3 ans et débouche sur une qualification professionnelle de niveau 4-6 de la CITE. Les cours ont généralement lieu le soir et/ou le samedi, en parallèle à une formation en entreprise.

L'accès aux programmes de maîtres-artistes est réservé aux personnes suivantes:

- (a) les diplômés du programme par l'apprentissage titulaires du certificat d'ouvrier qualifié dans la même profession ou dans une profession connexe ;
- (b) les apprenants qui ont terminé la 6^e année de l'enseignement secondaire professionnel, technique ou artistique dans la même profession ou dans une profession connexe ;
- (c) les apprenants qui sont déjà dirigeants indépendants d'une entreprise artisanale, commerciale ou de services ;
- (d) les apprenants qui ont un projet concret de création ou de reprise d'entreprise et qui déposent un dossier de candidature auprès de l'un des deux centres de formation ZAWM.

L'examen consiste en trois parties, qui doivent toutes les trois être réussies pour recevoir le certificat de maître artisan:

- (a) gestion opérationnelle ;
- (b) connaissances spécialisées (théorie) ;
- (c) examen pratique.

Les programmes de maîtres-artisans visent un accès direct à l'emploi ; les diplômés peuvent travailler en tant que chefs d'entreprise et être responsables d'employés et de stagiaires. Ils fournissent une base solide pour un éventuel travail à titre indépendant ⁽⁴⁵⁾.

2.2.2.3. Programmes de soins infirmiers (BE-DE, BE-FR)

En BE-DE et BE-FR, les programmes de soins infirmiers durent 3,5 ans et sont de niveau postsecondaire, niveau 4 de la CITE ⁽⁴⁶⁾. Ces programmes sont accessibles aux diplômés des programmes généraux, techniques, artistiques et professionnels. Ils contiennent des cours théoriques et une partie pratique qui peut représenter environ 50 % du programme et se dérouler dans les écoles ou directement dans un hôpital. Des examens théoriques et pratiques sont organisés tout au long des programmes. Cette certification permet aux diplômés d'entrer sur le marché du travail et leur donne accès à une profession réglementée, par exemple en tant qu'infirmier responsable des soins généraux. Cette certification peut également permettre aux diplômés d'accéder à l'enseignement supérieur (Cedefop et Bruxelles Formation, à paraître) ⁽⁴⁷⁾.

2.2.3. Enseignement et formation professionnels supérieurs

L'enseignement et la formation professionnels supérieurs sont accessibles aux apprenants âgés de plus de 18 ans qui ont obtenu l'accès à l'enseignement supérieur après avoir achevé un programme correspondant. Les programmes d'EFP supérieurs diffèrent d'un système éducatif à l'autre, à l'exception du programme de bachelier professionnel qui est proposé dans les trois systèmes.

2.2.3.1. Programmes de brevet, y compris en soins infirmiers (BE-FL)

Les programmes de brevet durent entre 1,5 et 3 ans et sont proposés au niveau 5 de la CITE en BE-FL. Ces programmes sont accessibles aux apprenants titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou

⁽⁴⁵⁾ Pour en savoir plus (en allemand uniquement): ZAWM. [Der Meisterbrief – Ihr Weg nach oben!](#) [le certificat de maître artisan - la voie vers le sommet!].

⁽⁴⁶⁾ En BE-FL, ce programme fait partie de l'enseignement supérieur, voir section 2.2.3.1.

⁽⁴⁷⁾ Pour en savoir plus: SIEP Bruxelles. [Devenir infirmier: quelle formation choisir?](#)

équivalent. Les apprenants de moins de 18 ans ne disposant pas de ce certificat ont la possibilité de passer un test d'admission pour accéder au programme. Par rapport aux programmes de bachelier professionnel, ces programmes se concentrent sur la formation sur le lieu de travail (apprentissage et application des compétences en situations réelles) et sont moins axés sur la théorie. La formation pratique est dispensée dans des entreprises de formation et constitue environ un tiers du cursus. Ces programmes sont proposés dans des hautes écoles (*Hogescholen*) et visent à un accès direct à l'emploi, les diplômés étant qualifiés pour des professions dans des domaines tels que l'architecture ou la biotechnologie (Cedefop et Bruxelles Formation, à paraître). Le brevet en soins infirmiers dure trois ans. Les apprenants suivent les cours au sein d'un établissement d'enseignement secondaire à temps plein et effectuent un stage, en hôpital par exemple. Les diplômés reçoivent un diplôme en soins infirmiers (Cedefop et Bruxelles Formation, à paraître) ⁽⁴⁸⁾.

2.2.3.2. Programme de bachelier professionnel (BE-DE, BE-FL, BE-FR)

Des programmes de bachelier professionnel (en BE-FR, « bachelier professionnalisant ») sont proposés dans les trois systèmes éducatifs. Ils durent 3 ans en BE-FL et 3 à 4 ans en BE-DE et BE-FR ⁽⁴⁹⁾ et conduisent à une qualification de niveau 6 de la CITE. Ces programmes comprennent un apprentissage en milieu scolaire dans des écoles supérieures, combiné à un stage en entreprise offrant une expérience pratique dans un environnement de travail. La durée du stage dépend du domaine professionnel du programme et peut constituer jusqu'à 60 % du programme. Par exemple, pour le programme de technologue de laboratoire médical en BE-FR, les apprenants doivent effectuer trois stages cliniques de 140 heures chacun ainsi qu'un stage de 280 heures en lien avec leur travail de fin d'études ⁽⁵⁰⁾. Les diplômés du programme de bachelier professionnel peuvent accéder directement au marché du travail, par exemple dans les domaines de l'agrotechnologie, des arts et du divertissement numériques, de la gestion hôtelière, du journalisme international ou de la gestion artistique musicale. Ils ont également la possibilité de poursuivre leurs études en suivant un programme de master général, proposé en BE-FR et en BE-FL. Toutefois, en BE-FL, les diplômés de programmes de bachelier professionnel doivent d'abord suivre une année passerelle (section 2.2.3.3) donnant accès aux programmes de master général (Cedefop et Bruxelles Formation, à paraître).

⁽⁴⁸⁾ Pour en savoir plus: Fédération Wallonie-Bruxelles. [Brevet d'infirmier\(-ère\) hospitalier\(-ère\)](#).

⁽⁴⁹⁾ Pour en savoir plus: Mesetudes.be [Le bachelier professionnalisant](#).

⁽⁵⁰⁾ Pour en savoir plus: [Bachelier \(3 ans\) technologue de laboratoire médical \(TLM\)](#).

2.2.3.3. *Programme de bachelier de spécialisation (BE-FR)*

Le cursus de bachelier de spécialisation dure un an et est proposé au niveau 6 de la CITE dans le système éducatif en BE-FR. Le programme est proposé par des hautes écoles et comprend un stage en entreprise. Il n'est accessible qu'aux diplômés d'un programme de bachelier professionnel et offre aux étudiants la possibilité d'entreprendre une spécialisation plus poussée dans leur domaine d'études. Les diplômés peuvent accéder au marché du travail ou à des études de master (Cedefop & Bruxelles Formation, à paraître).

2.2.3.4. *Programme de master (BE-FR)*

Des programmes de master incluant une formation par le travail sont proposés en BE-FR. Ils durent deux ans et débouchent sur une qualification de niveau 7 de la CITE. Les apprenants doivent être titulaires d'un diplôme de bachelier pour accéder à ces programmes. Dans les programmes en alternance, environ 40 à 60 % du programme sont axés sur la formation par le travail dans des entreprises de formation, tandis que la partie générale des études se déroule dans des universités et des hautes écoles. Les diplômés peuvent accéder directement au marché du travail ou poursuivre leurs études avec un programme de doctorat ou un programme de spécialisation postuniversitaire (Cedefop et Bruxelles Formation, à paraître).

2.2.4. Enseignement pour adultes

L'éducation formelle des adultes comprend des programmes de niveau 2 à 4 de la CITE en BE-FL, de niveau 2 à 5 en BE-DE et de niveau 1 à 7 en BE-FR. Tout apprenant qui n'est plus soumis à l'enseignement obligatoire (âgé de plus de 18 ans) peut participer sans condition aux programmes d'enseignement et de formation pour adultes. Dans certains cas, des apprenants plus jeunes (à partir de 15 ans en BE-DE et BE-FR et 16 ans en BE-FL) peuvent également accéder à des cours spécifiques pour adultes.

Une distinction est faite entre l'enseignement pour adultes et la formation des adultes. L'enseignement pour adultes, appelé au niveau national « enseignement de promotion sociale », relève de la responsabilité des Communautés et comprend tous les programmes d'enseignement fondamental, d'enseignement secondaire et d'enseignement professionnel supérieur pour adultes. La formation des adultes relève quant à elle de la responsabilité des Régions (à l'exception de Bruxelles, où la formation professionnelle est gérée par la Commission communautaire française – COCOF) et est un terme plus large qui, outre l'apprentissage formel, inclut également l'apprentissage informel et non formel pour adultes (section 2.3).

L'enseignement pour adultes est proposé dans un format flexible et peut être dispensé sous la forme d'un apprentissage mixte, de cours en ligne ou d'une formation en présentiel. Les cours peuvent être suivis en horaire décalé, en dehors d'un engagement à temps plein en journée, permettant ainsi aux adultes qui travaillent de suivre des cours. Cet enseignement se caractérise par la modularisation, c'est-à-dire qu'une matière est subdivisée en modules certifiables qui aboutissent à une certification complète. Les apprenants peuvent souvent choisir le moment où ils souhaitent suivre chaque module ainsi que la durée, de sorte qu'ils peuvent échelonner plusieurs modules sur une année académique ou sur plusieurs années académiques, jusqu'à l'obtention d'une certification complète. En fonction de la Communauté et de la Région, il existe de nombreuses variations au sein du système d'enseignement et de formation des adultes en ce qui concerne les modalités d'accès, les secteurs proposés et la disponibilité des programmes, le coût et la durée de formation ⁽⁵¹⁾.

L'enseignement formel est dispensé par des écoles spécialisées dans l'enseignement aux adultes et contribue au développement personnel de l'individu. Il s'agit notamment de mettre à jour les qualifications en fonction de l'évolution de la demande de compétences sur le marché du travail ainsi que donner la possibilité aux apprenants d'acquérir des compétences qu'ils n'ont pas réussi à obtenir au cours de leur formation initiale (en Belgique, on parle également d'enseignement de promotion sociale) ⁽⁵²⁾. Le 25 mai 2022, le gouvernement flamand a adopté le décret permettant l'apprentissage en alternance dans le domaine de l'éducation des adultes. Depuis septembre 2022, les centres d'enseignement pour adultes (CVO) peuvent proposer des cursus en alternance (50 % de formation par le travail) menant à une qualification professionnelle (Cedefop & ReferNet, 2023f ; Cedefop & ReferNet, 2023g).

En 2020, le Partenariat pour l'apprentissage tout au long de la vie a été créé dans le cadre de l'accord de coalition flamand visant à faire de la Flandre une société de l'apprentissage. En 2021, le Partenariat a élaboré le plan d'action pour l'apprentissage tout au long de la vie intitulé *Setting sail for a learning Flanders* (cap sur une Flandre de l'apprentissage), qui vise à atteindre un taux de participation à la formation (non) formelle de 60 % d'ici 2030. Le Partenariat est responsable de la mise en œuvre et du suivi de ce plan d'action ⁽⁵³⁾.

⁽⁵¹⁾ Eurydice. *Belgium – Flemish Community: adult education and training* (Belgique - Communauté flamande: enseignement et formation des adultes).

⁽⁵²⁾ Pour en savoir plus: Fédération Wallonie-Bruxelles: *L'enseignement de promotion sociale* ; en néerlandais: Onderwijs. *Volwassenenonderwijs* [l'enseignement des adultes].

⁽⁵³⁾ Flandre. *Het Partnerschap Levenslang Leren* [le Partenariat pour l'apprentissage tout au long de la vie].

2.3. Autres programmes de formation

En plus de l'éducation formelle des adultes, des programmes de formation sont également proposés à ceux-ci en dehors du système formel ⁽⁵⁴⁾. Ces formations ciblent les salariés ainsi que les personnes au chômage et les groupes vulnérables en vue de renforcer leurs compétences et de leur permettre de s'adapter à l'évolution des besoins du marché du travail.

Conformément aux accords interprofessionnels signés par les partenaires sociaux du secteur privé, chaque commission paritaire sectorielle doit signer une convention collective qui garantit aux salariés à temps plein cinq jours de formation par an ⁽⁵⁵⁾. La loi garantit l'organisation de formations, soit au niveau sectoriel, soit au niveau de l'entreprise, par la création d'un compte individuel de formation. En outre, chaque entreprise doit allouer des fonds de formation à ses employés. À cet égard, la Belgique obtient des résultats particulièrement élevés en ce qui concerne la part des entreprises qui proposent des formations aux TIC à leurs salariés (33 % contre 20 % en moyenne dans l'UE, soit la 2^e place au niveau de l'UE) (Commission européenne, 2022a).

Dans les principaux secteurs de l'économie, les partenaires sociaux ont mis en place des fonds de formation sectoriels pour encourager et soutenir la formation continue. Ces fonds sont gérés conjointement par les partenaires sociaux qui coopèrent étroitement avec les services publics de formation et avec le secteur de l'éducation à travers des conventions sectorielles, y compris pour la formation accréditée, les programmes d'alternance entre travail et formation, et l'éducation des adultes. Chaque entreprise peut accéder aux différents services fournis par ces fonds. En fonction de leur position dans l'infrastructure de formation du secteur, ces fonds varient en termes de pouvoirs et de responsabilités juridiques, de structure organisationnelle, de gestion financière, de principaux objectifs politiques et de fonction.

Différents prestataires, tels que les prestataires publics de services éducatifs, les centres de formation, les régions, les communautés ou les associations à but non lucratif peuvent collaborer sur le plan logistique et financier. La coopération peut être informelle ou régie par des accords établis par des conventions-

⁽⁵⁴⁾ L'apprentissage non formel est défini comme l'acquisition de savoirs, savoir-faire, informations, valeurs, aptitudes et compétences dans le cadre d'activités planifiées – en termes d'objectifs, de temps et de ressources pédagogiques – reposant sur une certaine forme d'accompagnement (par ex. relations apprenant(e)-enseignant(e)/formateur/formatrice). Les résultats de l'apprentissage non formel peuvent être validés et aboutir à une certification (source: [Cedefop. Terminology of European education and training policy](#)).

⁽⁵⁵⁾ Pour en savoir plus: Service public fédéral. *Investir dans la formation*.

cadres, également appelés « pactes sectoriels ». Par exemple, les centres de formation proposent de nombreux programmes de formation en relation avec l'entrepreneuriat, le management et la coordination (par exemple, le projet *Je monte ma boîte*), qui peuvent également déboucher sur des certificats de niveau 3 à 5 de la CITE.

Les centres de formation des services publics de l'emploi et les organismes publics de formation professionnelle (section 2.4) organisent différents programmes à destination des salariés, mais aussi des groupes vulnérables, des chômeurs et des demandeurs d'emploi. Ces programmes consistent en des spécialisations professionnelles, des formations individuelles en entreprise, des renforcements des compétences, des stages et des mesures d'intégration sociale et professionnelle qui peuvent déboucher sur une qualification de niveau 2 à 7 de la CITE.

Plusieurs autres organismes proposent des formations ou des cours subventionnés par les pouvoirs publics aux chômeurs et aux autres groupes vulnérables. Ils collaborent avec le ministère de l'Éducation et/ou les services de l'emploi. Citons par exemple les ateliers créatifs qui dispensent des cours dans le domaine des arts culturels ou créatifs, le service pour personnes en situation de handicap qui organise des formations spécialement destinées aux personnes handicapées, et OIKOS, une organisation qui dispense des formations aux personnes confrontées à des difficultés sociales ou économiques (Allinckx ; Karno et Monico, 2019).

2.4. Gouvernance de l'enseignement et de la formation professionnels

La gouvernance de l'EFP en Belgique est complexe. La gestion de l'EFP relève principalement de la responsabilité et de la compétence des Régions et des Communautés, tandis que les partenaires sociaux sont impliqués à tous les niveaux. Les prestataires de formation et les services publics de l'emploi assument des responsabilités dans des domaines spécifiques. Les décisions concernant la durée de l'enseignement obligatoire, les conditions minimales d'obtention du diplôme d'enseignement et les pensions des enseignants sont encore prises au niveau fédéral. La gouvernance de l'EFP dans les trois communautés linguistiques et à Bruxelles est décrite plus en détail ci-dessous.

Communauté flamande (BE-FL)

En Communauté flamande, le gouvernement flamand régit l'EFP pour les apprenants néerlandophones, y compris ceux qui habitent Bruxelles. Les ministères suivants sont responsables de l'EFP:

- (a) le ministère flamand de l'éducation et de la formation est responsable du système éducatif formel, y compris de l'EFP secondaire initial. Au sein de ce ministère, le département de l'éducation et de la formation coopère avec plusieurs agences pour mettre en œuvre les politiques pertinentes, notamment avec l'agence des services d'éducation (*Agentschap voor Onderwijsdiensten*, [AGODI](#)) et l'agence de l'enseignement supérieur, de l'éducation des adultes, des qualifications et des allocations d'études (*Agentschap voor hoger onderwijs, volwassenenonderwijs, kwalificaties & studietoelagen*, [AHOVOKS](#)) ;
- (b) le ministère du travail et de l'économie sociale est responsable de la politique socio-économique en matière d'EFP, d'entrepreneuriat, d'innovation et de recherche scientifique, ainsi que des demandeurs d'emploi, des travailleurs et des indépendants. L'agence flamande pour l'innovation et l'entrepreneuriat (*Vlaams Agentschap Innoveren en Ondernemen*, [VLAIO](#)) est chargée de la formation en création d'entreprise.

Plusieurs organes consultatifs participent aux débats politiques en la matière:

- (a) le Conseil flamand de l'éducation (*Vlaamse Onderwijsraad*, [VLOR](#)) fournit des conseils et un soutien à la mise en œuvre pratique des nouvelles initiatives gouvernementales en matière d'éducation ;
- (b) le Comité de concertation économique et social flamand (*Vlaams Economisch Sociaal Overlegcomité*, VESOC) est un forum de débats politiques entre le gouvernement flamand et les partenaires sociaux au sein duquel des accords officiels peuvent être conclus ;
- (c) le Conseil socio-économique de Flandre ([SERV](#)) est l'organe consultatif sur les questions liées au travail, à l'économie, à l'énergie et à l'enseignement et la formation (professionnels) ;
- (d) le Partenariat flamand pour l'apprentissage en alternance est l'organe consultatif sur les questions liées aux lieux de travail de l'apprentissage en alternance ; il est composé de partenaires sociaux et de parties prenantes du secteur de l'éducation.

Certains organes ont des responsabilités dans des domaines spécifiques. Les centres de l'Agence flamande pour la formation des entrepreneurs (SYNTRA) pour ce qui concerne la formation des indépendants ; et l'Agence flamande pour l'emploi et la formation professionnelle (*Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding*, VDAB) pour ce qui concerne l'emploi et la formation professionnelle continue en Flandre et pour les habitants néerlandophones de Bruxelles.

Partie francophone de Belgique (BE-FR)

Dans la partie francophone de la Belgique, la responsabilité de l'enseignement et de la formation professionnels est partagée. Les trois principaux organismes suivants sont responsables de la gouvernance de l'EFP ; pour chacun de ces organismes, le ministère de l'éducation et/ou le ministère de la formation sont chargés de l'allocation des ressources publiques, de la politique et de la législation en matière d'EFP:

- (a) le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française) pour l'enseignement professionnel à Bruxelles et en Wallonie ;
- (b) le gouvernement de la Région wallonne pour la formation professionnelle en Wallonie ;
- (c) la Commission communautaire française (COCOF) pour la formation professionnelle francophone à Bruxelles.

Les quatre prestataires de formation suivants assument également certaines responsabilités dans des domaines spécifiques:

- (a) l'IFAPME pour ce qui concerne les programmes d'apprentissage en Wallonie et la formation des PME en Communauté française ;
- (b) le SFPME pour ce qui concerne la formation continue des PME pour les habitants francophones de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- (c) *Bruxelles Formation* pour ce qui concerne la formation professionnelle continue ;
- (d) *Le Forem* (l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi) pour ce qui concerne l'emploi et la formation professionnelle continue en Wallonie.

Région de Bruxelles-Capitale

Le statut bilingue de la Région de Bruxelles-Capitale en fait un cas particulier. Plusieurs acteurs sont impliqués dans la gouvernance de l'EFP à Bruxelles:

- (a) le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté

- française), responsable de l'enseignement professionnel francophone ;
- (b) la Commission communautaire française (COCOF), en charge des programmes par apprentissage et de la formation à l'entrepreneuriat en langue française ainsi que de la gouvernance du service de formation SFPME/EFP ;
 - (c) *Bruxelles Formation*, responsable de la formation professionnelle francophone ;
 - (d) le gouvernement flamand, responsable de l'enseignement formel néerlandophone, Syntra pour l'apprentissage en alternance et l'Agence flamande pour l'emploi et la formation professionnelle (*Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding*, VDAB) pour la formation professionnelle (continue).

Actiris, le service public de l'emploi de Bruxelles, est l'organe responsable de la mise en œuvre de la politique régionale de l'emploi à Bruxelles. Actiris coopère avec un réseau de partenaires pour mener ses missions de la manière la plus efficace possible au bénéfice des demandeurs d'emploi et des employeurs.

Communauté germanophone (BE-DE)

La Communauté germanophone est responsable de la gouvernance de l'emploi et du système d'enseignement et de formation, y compris de l'EFP. Deux ministres interviennent:

- (a) le ministre de l'éducation ; et
- (b) le ministre de l'emploi.

Toutefois, en raison de la petite taille de la Communauté, ces ministres s'appuient sur des partenariats et sont interdépendants en ce qui concerne les ressources financières, personnelles et stratégiques. Les organes suivants assument également des responsabilités dans des domaines spécifiques:

- (a) le service public de l'emploi de la Communauté germanophone (*Arbeitsamt der Deutschen Gemeinschaft, ADG*) pour ce qui concerne l'emploi et l'EFP ;
- (b) l'IAWM, pour ce qui concerne les programmes par apprentissage et la formation continue pour les PME (Cedefop & Bruxelles Formation, à paraître).

2.5. Financement de l'enseignement et de la formation professionnels

Le financement de l'EFP implique différentes parties prenantes responsables du financement de différents organes et niveaux. Ces parties prenantes diffèrent selon les communautés linguistiques.

Communauté flamande (BE-FL)

En BE-FL, le financement des différents organes concernés par l'EFP s'organise comme suit:

- (a) le VDAB reçoit ses principales subventions du gouvernement flamand, de l'Union européenne et de la facturation aux employeurs qui ont recours à son offre de formation ;
- (b) SYNTRA reçoit ses principales subventions du gouvernement flamand. L'agence reçoit en outre des contributions européennes et flamandes pour des projets spécifiques. Les centres de formation SYNTRA reçoivent une subvention pour l'organisation de formations par l'apprentissage et de programmes certifiés, ainsi qu'une subvention supplémentaire si des programmes innovants ou flexibles sont déployés. Les centres SYNTRA doivent compléter leurs subventions par leurs propres ressources, qui proviennent principalement des frais d'inscription des apprenants ;
- (c) les centres d'éducation des adultes et les centres de formation de base des adultes reçoivent leurs subventions du gouvernement, en fonction de la quantité d'enseignement dispensée, exprimée en heures d'enseignement. Ils reçoivent des allocations par apprenant et par heure d'enseignement ;
- (d) le Centre flamand d'aide à l'éducation des adultes (VOCVO) reçoit un budget annuel de subvention destiné à couvrir ses frais de fonctionnement, ses investissements et ses coûts de personnel.

Partie francophone de Belgique (BE-FR)

En BE-FR, le financement des différents organes concernés par l'EFP s'organise comme suit:

- (a) *Le Forem* reçoit des subventions de la part de la Région wallonne, du Fonds social européen (FSE) et du Fonds européen de développement régional. Il reçoit en outre des contributions financières de la part des parties prenantes, telles que les contributions des entreprises aux coûts de formation ou celles du Service public fédéral emploi, travail et concertation sociale ;
- (b) *Bruxelles Formation* est majoritairement financée par la Commission

communautaire française (à hauteur de près de 70 %). L'opérateur de formation reçoit également des subventions supplémentaires provenant principalement du FSE (et d'autres programmes de financement européens), de l'État fédéral (dans le cadre d'accords de coopération) et d'acteurs régionaux (gouvernement régional et Actiris) ;

- (c) 41 opérateurs d'intégration socioprofessionnelle et neuf **missions locales d'intégration socioprofessionnelle** sont financés par la Commission communautaire française et le FSE. Ils reçoivent également un soutien financier d'Actiris, le service public de l'emploi de Bruxelles, pour les volets « conseil » et « recherche d'emploi » de leur travail et sont financés conjointement par le FSE ;
- (d) l'IFAPME reçoit des subventions de la Région wallonne, du FSE et du Fonds européen de développement régional (FEDER) afin de couvrir ses frais de fonctionnement, ses activités de formation et les dépenses immobilières des centres ;
- (e) le SFPME/EFP (service de formation bruxellois pour les PME) reçoit des subventions de la Commission communautaire française et du FSE. Des fonds supplémentaires proviennent des frais d'inscription ;
- (f) l'enseignement pour adultes (enseignement de promotion sociale) bénéficie de fonds de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française). L'octroi de subventions aux sections et unités de formation est approuvé sur avis du service d'inspection et par décision de l'organe chargé de l'enseignement de promotion sociale dans telle ou telle zone géographique ;
- (g) les écoles, les CEFA, les hautes écoles et les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles reçoivent des fonds provenant de celle-ci en fonction du nombre d'apprenants et de leur fréquentation, ainsi que du niveau auquel les cours sont dispensés (secondaire inférieur, secondaire supérieur, postsecondaire non supérieur ou supérieur).

Communauté germanophone (BE-DE)

En BE-DE, le financement des différents organes concernés par l'EFP s'organise comme suit:

- (a) les centres d'enseignement et de formation professionnels sont financés par la Communauté germanophone en fonction du nombre d'apprenants et de la durée de la formation. Le système éducatif bénéficie également d'un financement de la Province de Luxembourg, en particulier pour l'éducation des apprenants présentant des besoins éducatifs particuliers ;
- (b) l'IAWM et l'ADG reçoivent des fonds pour leur programme d'apprentissage,

principalement de la part du gouvernement de la Communauté germanophone (Cedefop & Bruxelles Formation, à paraître).

2.6. Enseignants et formateurs de l'enseignement et de la formation professionnels

Les enseignants et les formateurs sont la clé d'un enseignement et d'une formation de qualité et sont donc également importants pour la croissance économique. Dans toutes les Communautés, les formateurs sont généralement des professionnels en activité dans le domaine/secteur concerné qui remplissent des critères supplémentaires leur donnant accès à la profession de formateur. La formation des formateurs diffère d'une Région à l'autre et la formation des enseignants diffère d'une Communauté à l'autre. Les trois Communautés ont toutefois un point commun: elles sont confrontées à une pénurie croissante d'enseignants et les enseignants disponibles ne possèdent souvent pas les qualifications requises (Commission européenne, 2023b) ⁽⁵⁶⁾. Chaque Communauté adopte ses propres mesures et approches pour relever ces défis.

2.6.1. Formation initiale des enseignants

Communauté flamande

En Communauté flamande, devenir enseignant implique de suivre un programme de brevet, de bachelier ou de master. Chaque programme confère le droit d'enseigner à un certain niveau d'enseignement et dans certaines matières. Quel que soit leur niveau de qualification, tous les enseignants doivent acquérir un ensemble de compétences et d'aptitudes de base. Celles-ci sont définies dans l'[Arrêté du gouvernement flamand relatif aux compétences de base des enseignants](#) adopté en 2018, qui sert de cadre de référence pour tous les programmes de formation des enseignants (Cedefop et ReferNet, 2023h).

Le programme de brevet en enseignement secondaire dure 1,5 an et est proposé par des hautes écoles au niveau 5 de la CITE. Le programme est accessible à ceux qui souhaitent enseigner au premier ou deuxième degré de l'enseignement secondaire, au troisième degré de l'enseignement secondaire professionnel ou à des adultes. Le programme est accessible aux titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur qui possèdent au moins cinq années d'expérience professionnelle dans la matière d'EFP à enseigner ou

⁽⁵⁶⁾ Pour en savoir plus: De Witte et Itebeke, 2022.

au moins trois années d'expérience professionnelle pertinente dans la matière d'EFP à enseigner et qui sont également titulaires d'un certificat d'études dans le domaine en question.

Le programme de bachelier en enseignement dure trois ans et est dispensé dans des hautes écoles au niveau 6 de la CITE. Les diplômés du programme de bachelier en enseignement secondaire peuvent enseigner des matières générales aux apprenants des premier et deuxième degrés de l'enseignement secondaire, du troisième degré de l'enseignement professionnel secondaire et à des adultes. Un diplôme d'enseignement secondaire est requis pour accéder au programme de bachelier en enseignement. Les apprenants qui s'inscrivent à ce programme doivent passer un test non contraignant ; bien que le test soit obligatoire, l'admission au programme n'est pas liée au résultat obtenu. Ce test contribue à identifier les besoins de remédiation. Pour tous les programmes de bachelier en enseignement (préprimaire, primaire et secondaire), la connaissance du néerlandais est testée. Pour le programme de bachelier en enseignement primaire, le français et les mathématiques sont également testés. À partir de l'année 2023/2024, la remédiation est obligatoire en cas de faibles résultats au test. La remédiation consiste en un cours de rattrapage en ligne que l'étudiant peut suivre avant le début du programme ou une fois l'année académique entamée.

Le cursus raccourci du programme de bachelier en enseignement secondaire dure un an et se concentre uniquement sur l'enseignement. Il s'adresse à ceux qui sont déjà titulaires d'un diplôme de bachelier et qui souhaitent devenir enseignants aux premier et deuxième degrés de l'enseignement secondaire ou enseigner des matières liées au domaine de leur diplôme de bachelier à des adultes.

Le programme de master en enseignement secondaire dure de 1,5 à 2 ans et est proposé par les universités au niveau master (CITE 7). Les diplômés de ce programme peuvent enseigner des matières générales aux élèves des deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire (également professionnel) et à des adultes. En fonction de leur spécialisation pendant leur formation d'enseignant, certains diplômés peuvent également enseigner à temps partiel des matières artistiques ou professionnelles. Un diplôme de bachelier est nécessaire pour accéder à ce programme.

Ceux qui sont déjà titulaires d'un diplôme de master et qui souhaitent devenir enseignants aux deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement pour adultes dans des matières liées à leur diplôme de master peuvent accéder à un cursus abrégé du programme de master

en enseignement secondaire. Ce cursus abrégé dure un an et se concentre uniquement sur l'enseignement (ReferNet Belgium Coordination Team, 2022 ; Cedefop, & Bruxelles Formation, à paraître).

Partie francophone de Belgique (BE-FR)

En Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française), les apprenants qui souhaitent enseigner dans le secondaire supérieur disposent des options suivantes:

- (a) le master à finalité didactique, qui permet d'enseigner les matières du programme de l'enseignement secondaire supérieur, s'obtient en deux ans et représente 120 ECTS (système européen de transfert et d'accumulation de crédits), dont 30 ECTS spécifiques de formation pédagogique ;
- (b) l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (AESS) est un programme de formation de 30 ECTS suivi après un master remplissant les conditions requises pour les matières que le futur enseignant diplômé enseignera, telles que les mathématiques, le français ou les sciences (ReferNet Belgium Coordination Team, 2022) ⁽⁵⁷⁾.

Les apprenants qui disposent d'une expérience professionnelle dans un secteur et souhaitent enseigner des cours techniques et pratiques dans l'enseignement secondaire supérieur technique ou professionnel peuvent passer le certificat d'aptitude pédagogique (CAP). Ce certificat peut être obtenu via deux filières:

- (a) l'enseignement supérieur proposé par les établissements de promotion sociale ;
- (b) le jury CAP de la Fédération Wallonie-Bruxelles, lors d'un examen consistant en plusieurs épreuves, sans formation ⁽⁵⁸⁾.

En raison de la pénurie d'enseignants, les établissements de BE-FR sont également autorisés à recruter des personnes sans certification sans avoir à demander l'autorisation de l'administration comme par le passé. Pour les programmes de formation technique et professionnelle, les professionnels peuvent accéder à des postes d'enseignement sur la seule base de leur expérience pertinente, à savoir l'expérience dans un métier ou une profession en rapport avec le poste d'enseignement (ReferNet Belgium Coordination Team, 2022).

⁽⁵⁷⁾ Pour en savoir plus: ULB. [Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur \(AESS\) et Masters à finalité didactique](#).

⁽⁵⁸⁾ Pour en savoir plus: Fédération Wallonie-Bruxelles. [Le certificat d'aptitudes pédagogiques \(CAP\)](#).

En Fédération Wallonie-Bruxelles, la formation initiale des enseignants fait l'objet d'une réforme visant à accroître l'attractivité de la profession. Le décret réformant la formation initiale des enseignants a été adopté en décembre 2021 (Cedefop & ReferNet, 2023c) et est entré en vigueur au cours de l'année académique 2023/2024 ⁽⁵⁹⁾. Cette réforme a fait passer la durée du cursus des enseignants du primaire et du secondaire inférieur de trois à quatre ans et inclut une partie obligatoire à l'université et une durée de stage allongée. La réforme prévoit, à partir de 2025, la division des études en enseignement en cinq sections selon le niveau d'enseignement visé: deux voies d'accès seront prévues pour ceux qui souhaitent enseigner dans le secondaire supérieur, les masters en enseignement section 4 et section 5 ⁽⁶⁰⁾, ce dernier remplaçant l'AESS en 2025 ⁽⁶¹⁾.

Communauté germanophone (BE-DE)

En Belgique germanophone, aucune institution ne propose de programmes de formation de base pour les enseignants de l'EFPI. Tous les apprenants qui souhaitent devenir enseignants de l'EFPI sont admis sur la base des certifications obtenues dans les autres communautés du pays (ReferNet Belgium Coordination Team, 2022).

Le décret de 2021 en matière d'enseignement (*Dekret über Maßnahmen im Unterrichtswesen 2021*) a introduit une mesure visant à accroître l'attrait de la profession d'enseignant et à lutter contre la pénurie d'enseignants à plus long terme: depuis l'année académique 2021/2022, les enseignants de la Communauté germanophone de Belgique peuvent recevoir un contrat de travail permanent dès le début de leur emploi s'ils possèdent le titre requis, remplissent les principaux critères linguistiques et ont un contrat pour toute l'année scolaire. Auparavant, les enseignants ne bénéficiaient d'un contrat permanent qu'après avoir travaillé pendant au moins 720 jours au même poste et dans le même établissement scolaire. Ce décret s'applique également aux enseignants déjà en poste (Eurydice, 2021). La Communauté germanophone prévoit de réformer la formation initiale des enseignants d'ici 2040 dans le cadre de son projet de réforme intitulé Gesamtvision (Commission européenne, 2023b).

⁽⁵⁹⁾ Pour en savoir plus: [Décret définissant la formation initiale des enseignants](#).

⁽⁶⁰⁾ Pour en savoir plus: [Master en enseignement section 2](#) ; La Libre. [Tout comprendre à la réforme de la formation initiale des enseignants](#).

⁽⁶¹⁾ Mesetudes.be. [Quelles études pour devenir prof?](#)

2.6.2. Formateurs en milieu professionnel

Contrairement aux enseignants, il n'existe pas de programmes de formation initiale spécifiques pour les formateurs, qui peuvent travailler dans les deux cadres suivants:

- (a) les centres de formation, qui dispensent une formation en alternance dans différents domaines professionnels ;
- (b) les entreprises de formation, qui assurent l'apprentissage en milieu professionnel des programmes de formation en alternance, tels que les programmes par apprentissage.

Les quatre organismes publics de formation (VLAIO, IFAPME, IAWM et EFP/SFPME) ont élaboré leurs propres politiques de recrutement et de formation des formateurs, lesquelles sont étroitement liées à l'expertise requise par les secteurs et professions concernés (ReferNet Belgium Coordination Team, 2022). Par exemple, en juin 2023, l'IAWM a adopté le décret suivant: [Erlass über die pädagogische Fortbildung des Instituts für Aus- und Weiterbildung im Mittelstand und in kleinen und mittleren Unternehmen für Betriebsleiter und Ausbilder](#) (décret gouvernemental relatif à la formation pédagogique des gestionnaires et formateurs de l'Institut pour l'enseignement et la formation dans les petites et moyennes entreprises, en allemand uniquement).

En BE-FR, les formateurs en entreprise doivent posséder un diplôme de bachelier ou de master ainsi que plusieurs années d'expérience professionnelle pertinente dans leur domaine de formation. Par ailleurs, les personnes diplômées de l'enseignement secondaire supérieur et ayant une expérience professionnelle dans leur domaine, ou ayant 10 à 12 ans d'expérience professionnelle dans la profession concernée peuvent également devenir formateurs. Dans tous les cas, les formateurs doivent également avoir suivi un programme de formation initiale des enseignants (section 2.6.1) (Allinckx ; Karno et Monico, 2019). Depuis 2019, les formateurs en milieu professionnel sont tenus de suivre un programme de formation des mentors afin de renforcer la qualité du nouveau système de formation en alternance.

En BE-DE, les formateurs sont qualifiés par leur expérience professionnelle ; s'ils sont également titulaires d'un diplôme en enseignement, leur salaire est plus élevé.

2.6.3. Perfectionnement professionnel continu des enseignants et des formateurs

Le perfectionnement professionnel continu (PPC) des enseignants est obligatoire et varie d'une Communauté à l'autre. Les différentes approches de mise en œuvre du PPC pour les enseignants et les formateurs sont les suivantes:

Communauté flamande (BE-FL)

En BE-FL, les écoles disposent d'un degré élevé d'autonomie en ce qui concerne l'élaboration de leur politique de PPC et reçoivent un budget annuel de formation de la part de la Communauté flamande, qui est utilisé conformément à leur plan de formation annuel. Les écoles peuvent également être soutenues par leurs services de conseil pédagogique et participer à des projets de PPC initiés par le gouvernement. Il incombe aux enseignants et à leurs écoles de prendre des initiatives en matière de PPC. Il n'existe pas d'exigences formelles pour les enseignants à titre individuel en ce qui concerne le contenu, la forme ou la fréquence des activités de PPC (département flamand de l'éducation et de la formation, 2021).

Partie francophone de Belgique (BE-FR)

En BE-FR, les enseignants doivent effectuer 3 jours de formation par année académique. Ce nombre de jours peut être capitalisé et réparti sur six années scolaires consécutives. En 2012, [FormaForm](#) a été créé dans le cadre d'un partenariat entre le Forem, l'IFAPME et Bruxelles Formation. Sa mission est d'aider les professionnels de la formation, de l'orientation et de l'insertion socioprofessionnelle et de former les formateurs de ces institutions partenaires. Pour les membres de l'équipe pédagogique des écoles et de l'équipe pluridisciplinaire des centres psycho-médico-sociaux (centres PMS), le PPC est organisé comme suit:

- (a) en interréseaux, pour l'ensemble des pouvoirs organisateurs, sous la responsabilité de l'Institut Interréseaux de la Formation Professionnelle Continue (IFPC) ;
- (b) au niveau de chaque réseau, sous la responsabilité de Wallonie-Bruxelles Enseignement et de chaque fédération de pouvoir organisateur ;
- (c) les centres de compétences offrent également aux enseignants une formation professionnelle adaptée à l'évolution constante des besoins du marché du travail.

Communauté germanophone (BE-DE)

En BE-DE, la *Autonome Hochschule Ostbelgien* organise des formations continues pour les enseignants du primaire et du secondaire, y compris pour certains enseignants et formateurs de l'EFP. Le ministère de l'enseignement définit un plan de formation pédagogique à partir duquel les enseignants peuvent opérer des choix de cours. Ils peuvent également participer à des formations proposées par leurs propres prestataires ou par d'autres prestataires. Les enseignants doivent obtenir l'accord de leur chef d'établissement pour participer à une activité de formation continue (ReferNet Belgium Coordination Team, 2022). Les enseignants de l'EFP en école secondaire doivent régulièrement suivre des cours de PPC, comme stipulé dans le [décret de 1998](#). Il n'existe pas d'exigences formelles prévoyant un PPC spécifique pour les formateurs ; cette responsabilité incombe donc à l'employeur (département flamand de l'éducation et de la formation, 2021).

CHAPITRE 3.

Élaborer les qualifications de l'EFP



3.1. Anticipation des besoins en compétences

L'anticipation des compétences en Belgique peut être décrite comme une démarche collaborative et fragmentée. Elle est collaborative en ce sens que de nombreuses parties prenantes sont impliquées, notamment les trois communautés linguistiques et les trois régions, qui ont la responsabilité stratégique et opérationnelle des services de formation et de l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi. Elle est fragmentée, car cette implication des différentes parties prenantes se traduit par des activités d'anticipation des compétences à plusieurs niveaux, avec peu de coordination au niveau national. Toutefois, cette approche fragmentée présente également un avantage puisqu'elle permet aux parties prenantes de se concentrer sur les défis régionaux. Bien que les activités d'anticipation des compétences soient principalement mises en œuvre au niveau régional, elles sont financées au niveau fédéral par l'Office national de l'emploi (ONEM). Les résultats des différentes activités d'anticipation des compétences sont principalement utilisés par les décideurs politiques aux niveaux régional et local, ainsi que par les prestataires d'enseignement et de formation, les apprenants, les demandeurs d'emploi et les travailleurs qui cherchent à se perfectionner ou à se reconverter. La structure de l'anticipation des compétences concerne plusieurs parties prenantes à chaque niveau.

Au niveau international

L'**IBA-OIE** (*Interregionale Arbeitsmarkt Beobachtungsstelle* – Observatoire interrégional du marché de l'emploi) rassemble les acteurs belges impliqués dans l'anticipation des compétences et ceux de ses pays frontaliers, à savoir la France, l'Allemagne et le Luxembourg. L'IBA-OIE recueille des informations comparables et interprétables sur le marché de l'emploi dans les différentes sous-régions afin de permettre aux décideurs politiques de tirer des conclusions utiles en matière de politique structurelle et d'emploi dans la Grande Région transfrontalière.

Au niveau fédéral

Au niveau fédéral, l'anticipation des besoins en compétences est réalisée par les instances suivantes:

- (a) le Bureau fédéral du Plan (**BFP**), qui est un organisme public belge indépendant et l'autorité principale au niveau fédéral. Il réalise des études prospectives et des projections sur des questions de politique économique (y compris le marché de l'emploi), sociale et environnementale, de sa propre

initiative ou à la demande du parlement, des partenaires sociaux ou des pouvoirs publics ;

- (b) l'Office national de l'emploi ([ONEM](#)), qui fournit des statistiques et réalise des études sur la situation de l'emploi dans le pays ;
- (c) d'autres institutions publiques, telles que le Conseil supérieur de l'emploi ou l'Office national de Sécurité sociale ([ONSS](#)), qui mènent des recherches sur des sujets liés à l'emploi.

Au niveau régional

Au niveau régional, l'anticipation des besoins en compétences est réalisée par les instances suivantes:

- (a) les services publics régionaux de l'emploi (VDAB, *Forem*, Actiris et ADG), qui procèdent à l'anticipation des compétences et utilisent également les résultats de cette anticipation. En Flandre, une équipe du VDAB est chargée de la base de données en ligne intitulée « Competent », le principal outil de définition de profils professionnels. Cet outil permet d'anticiper les besoins en compétences. Le service de l'emploi publie chaque année un rapport sur l'évolution du marché de l'emploi, qui comprend des informations sur les inadéquations entre l'offre et la demande d'emploi et sur les qualifications certifiées disponibles. Le Forem est chargé de détecter les futurs besoins en main-d'œuvre grâce à son service d'observation, d'analyse et de prévision du marché de l'emploi. L'Institut wallon publie des analyses des besoins du marché de l'emploi ainsi qu'une liste annuelle des métiers en pénurie. Le service public de l'emploi de la Communauté germanophone (ADG) collecte, analyse et diffuse des informations sur l'offre et la demande du marché de l'emploi local ;
- (b) les autorités régionales, qui fournissent des données socio-économiques et réalisent des analyses prospectives sur les spécificités du marché de l'emploi et ses besoins. Les principales organisations dans ce domaine sont les suivantes:
 - (i) [Statistiek Vlaanderen](#) (Flandre) ;
 - (ii) l'Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique ([IWEPS](#)) ;
 - (iii) *Le Forem* via sa mission de Veille, Analyse et Prospective du Marché de l'Emploi (AMEF) ;
 - (iv) l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse ([IBSA](#)) ; et
 - (v) l'[Office statistique de la Communauté germanophone](#) (*Das Statistikportal der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens* – en allemand

- uniquement) ;
- (c) les *centres de compétence* de Wallonie, qui visent à adapter l'offre de formations aux besoins du marché de l'emploi à un niveau opérationnel. Ils dispensent des formations, suivent les tendances du marché de l'emploi et fournissent des conseils et des informations sur les possibilités d'emploi ;
 - (d) *view.brussels*, qui fait partie d'Actiris et est le nouveau nom de l'Observatoire bruxellois de l'emploi et de la formation, avec des missions élargies. Il surveille, analyse et évalue le marché de l'emploi et les transitions, ainsi que les besoins actuels et futurs en matière d'emploi et de formation (Cedefop, 2022). Il est également chargé de créer de nouvelles méthodes d'anticipation des compétences et des besoins à Bruxelles, mission pour laquelle il collabore avec Bruxelles Formation.

Les différents organismes coopèrent également entre eux. Par exemple, depuis 2017, la VDAB et le ministère flamand de l'éducation utilisent un profil de suivi commun, qui contient cinq indicateurs: la situation sur le marché de l'emploi (actif/à la recherche d'un emploi/inactif), l'expérience professionnelle, le régime de travail, le secteur d'emploi et la rémunération. Le ministère flamand de l'éducation fournit aux écoles des données sur la transition des diplômés de l'EFPI vers le marché de l'emploi. Le VDAB fournit des informations sur la participation au marché de l'emploi des diplômés de l'EFPI par domaine d'études afin d'aider les futurs apprenants de l'EFPI à choisir leurs études (Cedefop, 2022).

3.2. Conception des qualifications

Le gouvernement de chaque Communauté définit le cadre dans lequel les établissements d'enseignement organisent leurs programmes. Le cadre régissant l'offre de l'enseignement formel est défini dans différents actes ou circulaires pour chaque niveau d'enseignement (enseignement secondaire, éducation des adultes et enseignement supérieur). En outre, chaque Communauté/Région développe sa propre approche de conception ou de révision des compétences et des certifications dans le domaine de l'EFP en fonction des besoins régionaux/locaux. L'éducation formelle est mise en correspondance avec le cadre national des certifications de chaque Communauté (section 2.1).

Communauté flamande (BE-FL)

La Flandre établit une distinction entre la conception des qualifications professionnelles et celle des qualifications d'enseignement.

- (a) Une qualification professionnelle est un ensemble complet et intégré de compétences, reconnu par la SFQ et qui permet à une personne d'exercer une profession. Une qualification professionnelle peut être obtenue via les établissements d'enseignement et les autres prestataires de formation ou par une procédure de reconnaissance des acquis antérieurs (*erkennen van verworven competenties*, EVC). Une qualification professionnelle est établie sur la base d'un dossier de qualification professionnelle. La [base de données « Competent »](#), gérée par le VDAB, constitue le principal cadre de référence à cet égard. Elle contient des profils de compétences professionnelles qui décrivent ce qu'un individu doit savoir et être capable de faire pour exercer une certaine profession. En coopération avec les utilisateurs et les partenaires, le contenu des profils métiers est adapté en continu aux besoins du marché de l'emploi. En tant que service compétent du gouvernement flamand, l'[AHOVOKS](#) coordonne la préparation des dossiers de qualification professionnelle et organise leur validation et leur classement.
- (b) Les qualifications d'enseignement, quant à elles, sont des ensembles de compétences qui permettent de fonctionner au sein de la société, d'entamer des études complémentaires et/ou d'entreprendre des activités professionnelles. Ces qualifications ne peuvent être acquises que par l'éducation. Les diplômes des niveaux 1 à 4 de la CITE consistent en des résultats d'apprentissage et/ou des qualifications professionnelles ou partielles reconnues. L'[AHOVOKS](#) élabore des propositions de qualifications d'enseignement de sa propre initiative ou à la demande de parties intéressées. Pour les qualifications d'enseignement de niveau 5 à 8, les établissements d'enseignement supérieur décrivent, dans le cadre d'un processus coordonné par le Conseil interuniversitaire flamand (Vlaamse Interuniversitaire Raad, [VLIR](#)) et le Conseil flamand des hautes écoles (Vlaamse Hogescholenraad, [VLHORA](#)), les résultats d'apprentissage spécifiques à chaque domaine pour chaque programme d'études. Les résultats d'apprentissage spécifiques à un domaine doivent être validés par l'organisme d'accréditation des Pays-Bas et de la Flandre (*Nederlands-Vlaamse Accreditatieorganisatie*, [NVAO](#)), qui fournit ensuite à l'[AHOVOKS](#) les qualifications reconnues et les résultats d'apprentissage spécifiques au domaine qu'elles comprennent.

Partie francophone de Belgique (BE-FR)

En BE-FR, le Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) ⁽⁶²⁾ est un organe important pour la conception des certifications, qui réunit des représentants des gouvernements de Wallonie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française) et du Collège de la Commission communautaire française de Bruxelles. Il endosse les responsabilités suivantes:

- (a) réaliser des profils professionnels qui traduisent la réalité des activités professionnelles. Le Consortium de validation des compétences est consulté au cours de ce processus et, à l'étape finale, les profils sont également validés par la Chambre des métiers ;
- (b) réaliser des **profils de formation** sur la base des besoins de la profession concernée, lesquels sont cohérents avec les besoins du monde du travail. Les acteurs de l'enseignement et de la formation sont consultés au cours de ce processus et, au stade final, ces profils sont également validés par la Chambre Enseignement-Formation ;
- (c) participer au positionnement de la certification au sein du CFC (Cedefop & Bruxelles Formation, à paraître).

Communauté germanophone (BE-DE)

En Communauté germanophone, l'IAWM est responsable de la conception des qualifications du programme par apprentissage. Lorsqu'il actualise les programmes de formation et en développe de nouveaux, l'Institut tient compte des besoins du marché du travail et collabore à cette fin étroitement avec les entreprises, les secteurs et associations professionnels.

En ce qui concerne la conception des qualifications pour les établissements d'EFP, le service pédagogique du ministère de la Communauté germanophone est responsable de la mise à jour des programmes existants et de l'élaboration de nouveaux programmes pour les établissements secondaires d'EFP. Les programmes d'intégration et de formation proposés par l'ADG sont conçus en fonction de la situation de l'emploi. Les partenaires sociaux, les membres des comités de gestion et le service de l'emploi sont tous impliqués dans les décisions. L'ADG est certifié pour délivrer des programmes de formation dans le secteur du nettoyage, du travail de bureau et de la construction (Cedefop et Bruxelles Formation, 2022).

⁽⁶²⁾ Service Francophone des Métiers et des Qualifications

3.3. Reconnaissance des acquis antérieurs

En Belgique, la loi fédérale du 30 décembre 2001 reconnaît aux travailleurs le droit individuel à un bilan des compétences. Au cours des années suivantes, deux accords de coopération en matière de validation ont été signés par différentes parties prenantes (en 2003 et 2019), qui définissent plus en détail les modalités de mise en œuvre de cette loi. La loi s'applique à l'ensemble de la Belgique, mais chaque Communauté en a sa propre approche et implique les parties prenantes dans la mise en œuvre du système de validation de l'apprentissage non formel et informel (Antonie, à paraître).

En 2012, le Conseil de l'Union européenne a invité les États membres à mettre en place un système de reconnaissance visant à attester des compétences existantes. L'objectif principal de la validation de l'apprentissage non formel et informel est d'améliorer les perspectives sur le marché de l'emploi pour les personnes sans diplôme et de raccourcir la durée des parcours de formation. Cela signifie que le nombre de demandeurs d'emploi non qualifiés pourra être réduit et que les entreprises auront plus de possibilités de trouver des travailleurs qualifiés.

Communauté flamande (BE-FL)

En Flandre, les systèmes et dispositions de validation actuels sont définis par le [Décret de 2019 relatif à la reconnaissance des compétences acquises](#) et le [décret sur le cadre commun de qualité](#). Ce dernier définit les conditions de certification des qualifications professionnelles en réglementant les conditions de contrôle de la qualité du prestataire et du parcours de formation (ou de validation) (Cedefop & ReferNet, 2023i). Les décrets soutiennent la mise en place de pratiques et de procédures de validation cohérentes et transparentes. Leurs principales caractéristiques sont de renforcer la coopération entre les différentes parties prenantes, de mettre les processus de validation en correspondance avec la SFQ et de communiquer toutes les informations pertinentes aux parties prenantes et au grand public par l'intermédiaire d'un [site web](#) dédié.

En Flandre, l'abréviation « EVC » (*erkennen van verworven competenties*) signifie « reconnaissance des acquis antérieurs » et fait référence à la validation de l'apprentissage non formel et informel. Outre la reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel, ce terme couvre également ce que les individus ont appris dans un cadre formel, mais qui n'a pas été reconnu au moyen d'une certification formelle (partielle). L'EVC est utilisée pour être admis à un programme d'enseignement et de formation et/ou pour demander

d'être dispensé de certaines parties d'un programme et/ou pour obtenir une qualification (professionnelle). Elle est réglementée par les départements de l'éducation et de la formation, du travail et de l'économie sociale, ainsi que par les départements de la culture, de la jeunesse, des médias et des sports. L'EVC est donc soutenue par le gouvernement flamand, mais sa mise en œuvre diffère d'un secteur à l'autre ; il existe de nombreuses procédures en place pour valider l'apprentissage non formel et informel, qui sont élaborées de manière indépendante par chaque domaine politique.

Obtention d'un diplôme de l'enseignement secondaire (BE-FL)

Les candidats ayant passé l'âge de l'obligation scolaire et qui souhaitent obtenir un diplôme ou un certificat d'enseignement secondaire (y compris l'EFPI) ont la possibilité de passer un examen devant la Commission d'examen (sans limite d'âge du candidat). Ces examens sont organisés tout au long de l'année. Les règlements relatifs aux pratiques de validation dans l'enseignement secondaire ont été mis à jour en 2021 ⁽⁶³⁾, avec des changements mineurs par rapport aux années précédentes.

Obtention d'une qualification de l'enseignement supérieur (BE-FL)

La validation des acquis antérieurs dans l'enseignement supérieur est définie par le Code de l'enseignement supérieur (2013). Au niveau de l'enseignement supérieur, le processus de reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel est un système décentralisé dans lequel chaque association de l'enseignement supérieur définit sa propre procédure et ses propres règles. La validation peut conduire à une preuve des compétences acquises (*bewijs van bekwaamheid*), qui peut ensuite conduire à des certificats de crédit et/ou à une preuve de qualification ainsi qu'à des dispenses appropriées ou à un raccourcissement de la durée des études. Il convient toutefois de noter que la reconnaissance des compétences n'entraîne pas automatiquement des dispenses et est laissée à la discrétion de chaque faculté ou département. Rien ne garantit qu'une association acceptera les résultats de validation accordés par une autre association. La procédure fait référence aux descripteurs de niveau figurant à l'article II.141 du [Code de l'enseignement supérieur](#) (2013) et aux acquis d'apprentissage définis par les établissements d'enseignement supérieur. La procédure implique souvent la constitution d'un dossier et comprend généralement d'autres éléments, tels que des évaluations, des entretiens structurés et une observation comportementale.

⁽⁶³⁾ Pour en savoir plus (en allemand uniquement): *Das Bildungsportal der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens. Examenreglement* [règlement d'examen].

Toute personne qui n'a pas obtenu de diplôme d'enseignement secondaire mais qui souhaite accéder à des programmes d'enseignement supérieur a la possibilité de passer un examen d'admission spécifique (*toelatingsonderzoek*) afin d'accéder aux programmes de bachelier ou de passer une épreuve d'admission (*toelatingsproef*) pour accéder aux programmes de graduat. Le résultat de ces procédures de validation est une sorte de reconnaissance, confirmant que l'individu qui n'a pas terminé le programme secondaire a néanmoins le potentiel de réussir dans les programmes d'enseignement supérieur. Toutes les associations concernées ont accepté d'utiliser le même test normalisé pour l'examen d'entrée aux programmes de bachelier et de graduat. Les candidats ne peuvent postuler qu'une seule fois par année académique. Le processus de validation est gratuit (Kimps, à paraître).

Éducation des adultes (BE-FL)

Depuis les décrets de 2019, il existe deux types de mise en œuvre de la reconnaissance des acquis antérieurs dans le domaine de l'éducation des adultes. Le décret flamand du 15 juin 2007 relatif à l'éducation (formelle) des adultes définit les dispenses liées à la structure modulaire des programmes d'enseignement. Tous les programmes/modules des centres d'éducation des adultes sont élaborés sur la base des profils de formation approuvés par le gouvernement flamand. Les centres d'éducation des adultes évaluent chaque module et définissent les procédures d'obtention de dispenses qui peuvent être accordées sur la base de crédits pour acquis antérieurs et/ou en évaluant les compétences de l'individu. Il existe également des procédures de reconnaissance des acquis antérieurs pour l'éducation des adultes qui débouchent sur des qualifications professionnelles. Les centres d'éducation des adultes peuvent agir en tant qu'organisme de validation s'ils remplissent certaines conditions, telles que l'acceptation d'un contrôle de qualité régulier et l'utilisation des instruments mis au point conformément aux normes de validation (De Rick, 2019).

Partie francophone de Belgique (BE-FR)

En BE-FR, la base juridique pour la validation est définie dans plusieurs décrets, lois et accords de coopération. La validation des compétences est mise en œuvre conformément à l'[Accord de coopération](#) révisé (2019), par l'intermédiaire du Consortium de Validation des Compétences (CVDC) et des centres de validation agréés. Le CVDC octroie des titres de compétence à l'apprentissage non formel et informel, notamment à la demande des trois gouvernements (Fédération Wallonie-Bruxelles, Région wallonne et COCOF). Ces titres sont reconnus

par les services publics de l'emploi et les centres d'éducation des adultes et permettent d'améliorer les qualifications d'un individu sur le marché de l'emploi. Ils sont également reconnus par les prestataires de formation professionnelle membres de ce consortium. Dans le domaine de l'éducation des adultes, le [décret de 2018](#) promeut une approche unifiée en ce qui concerne l'admission, l'exemption et la certification des acquis antérieurs de l'apprentissage formel, non formel et informel.

En Belgique francophone, le système de validation de l'apprentissage non formel et informel établit une distinction entre la validation des compétences (VDC) et la valorisation des acquis de l'expérience (VAE).

La validation des compétences pour l'enseignement non supérieur consiste à reconnaître les connaissances et le savoir-faire professionnels acquis en dehors des canaux de formation habituels. Un réseau de prestataires de formation organise des épreuves au cours desquelles les candidats doivent par exemple démontrer leurs compétences dans une profession donnée au cours d'une reconstitution d'une situation professionnelle réelle. Si les candidats réussissent, ils reçoivent un « titre de compétence » qu'ils peuvent utiliser pour accéder au marché de l'emploi et/ou pour poursuivre une formation pour adultes ou une formation professionnelle. Le Consortium de Validation des Compétences et les centres de validation accrédités sont chargés de la validation. Les centres en question sont l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi ([Le Forem](#)), l'enseignement de promotion sociale (EPS), l'IFAPME et le SFPME. Leur responsabilité consiste à vérifier le niveau de connaissances, de compétences et d'aptitudes professionnelles en vue d'obtenir le titre de compétence reconnu par les partenaires associés.

La valorisation de l'expérience consiste en un processus d'évaluation et de reconnaissance des connaissances et compétences acquises par l'intermédiaire d'une expérience professionnelle et/ou personnelle et/ou d'une formation. Les personnes qui font l'objet d'une VAE peuvent obtenir une « attestation de valorisation sur site » qui leur permet d'accéder à des études complémentaires ou de bénéficier d'un parcours de formation raccourci. La VAE est pratiquée dans le cadre de la formation des adultes, des universités, des hautes écoles et des établissements d'enseignement supérieur artistique ; la procédure est gratuite. La plupart des universités et des hautes écoles communiquent une certaine date à laquelle les candidats doivent lancer la procédure et soumettre leur dossier documentant leur parcours (Antoine, à paraître).

Communauté germanophone (BE-DE)

En 2017, le groupe de pilotage a imaginé un concept de validation pour la Communauté germanophone ; c'est sur cette base que le projet du FSE « Shaping future paths », qui s'est déroulé de 2018 à 2021, a été élaboré. L'objectif de ce projet était d'aider les citoyens à façonner leur parcours professionnel, notamment en leur offrant la possibilité de valider et de reconnaître leurs compétences professionnelles.

Depuis 2021, la procédure de reconnaissance des compétences en Belgique de l'Est est appelée **KomAn**, ce qui signifie « reconnaissance des compétences », mais aussi « entrée dans le monde du travail ». Dans les cantons de l'Est de la Belgique, *KomAn* cible principalement trois groupes:

- (a) les personnes sans qualification professionnelle formelle qui, une fois au chômage, ont des difficultés à réintégrer le marché de l'emploi ;
- (b) les titulaires de diplômes étrangers non reconnus en Belgique ; et
- (c) les rapatriés et les personnes en réorientation professionnelle.

Des procédures de validation sont disponibles pour les personnes ayant acquis des compétences grâce à un apprentissage non formel et/ou informel dans l'une des 40 professions pour lesquelles un programme d'apprentissage est proposé. Celles-ci ont la possibilité de participer à l'examen pratique final de l'apprentissage et de faire certifier leurs compétences professionnelles pratiques par le ZAWM. L'IAWM est l'autorité de contrôle qui élabore les procédures pertinentes en coopération avec le ZAWM. Les personnes qui ne peuvent attester de leurs aptitudes et compétences par une qualification reconnue peuvent participer à cet examen pratique aux conditions suivantes:

- (a) souhaiter travailler ou résider en Belgique ;
- (b) avoir 25 ans ou plus ;
- (c) disposer d'une expérience professionnelle pertinente qui n'est pas reconnue comme une qualification professionnelle en Belgique germanophone ;
- (d) comprendre et parler la langue allemande (niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues) (Cedefop et ReferNet, 2023j).

3.4. Assurance de la qualité

Chaque communauté linguistique s'occupe de l'assurance de la qualité de son système éducatif, avec la participation de différentes parties prenantes et dans le respect de diverses réglementations.

Communauté flamande (BE-FL)

Le [Décret relatif à la qualité de l'enseignement du 8 mai 2009](#) stipule que les établissements d'enseignement secondaire sont responsables de leur propre assurance de la qualité et qu'ils sont donc également responsables de la manière de procéder à l'autoévaluation de la qualité de leur établissement. Outre ces évaluations internes au niveau des prestataires, l'inspectorat peut également conduire des contrôles externes. L'[inspectorat](#) travaille pour le compte du gouvernement flamand et est chargé de superviser la qualité des prestataires d'éducation de différents niveaux, y compris dans l'enseignement artistique secondaire et à temps partiel ainsi que dans l'enseignement secondaire pour adultes ⁽⁶⁴⁾. Les services de soutien pédagogique aident les écoles à renforcer l'assurance de la qualité interne et leur capacité à mettre en œuvre les politiques. Les prestataires d'EFP initial et continu sont responsables du contrôle systématique de leur propre qualité et disposent donc d'une certaine liberté dans le choix de leur procédure.

En 2019, le gouvernement flamand a approuvé le [décret relatif à un cadre commun pour la surveillance de la qualité des parcours de formation \(et de validation\) professionnelle](#) proposés en dehors du système d'enseignement formel, mais débouchant sur une qualification professionnelle formellement mise en correspondance avec la SFQ. Le décret fixe les: modalités de la certification des qualifications professionnelles en réglementant les conditions du contrôle qualité au niveau du prestataire et celles du parcours de formation et de validation. L'assurance de la qualité se concentre sur les cinq domaines suivants:

- (a) les objectifs d'apprentissage ;
- (b) la conception du parcours d'apprentissage ;
- (c) l'accompagnement des apprenants ;
- (d) l'évaluation du parcours d'apprentissage ; et
- (e) les processus internes d'assurance de la qualité.

La qualité des parcours de formation et de validation en dehors du système formel est vérifiée au moins une fois tous les six ans ; le cadre de qualité pertinent constituant le fondement de cette évaluation. Il a été élaboré par l'Inspection de l'enseignement et l'Inspection sociale flamande et est aligné sur le cadre pour l'assurance de la qualité de l'éducation formelle. Plusieurs programmes de formation professionnelle ont déjà été reconnus. L'agence de l'enseignement supérieur, de l'éducation des adultes, des qualifications et des allocations

⁽⁶⁴⁾ Eurydice. [Quality assurance](#) [assurance de la qualité].

d'études ([AHOVOKS](#)) participe à l'élaboration de la législation pertinente et joue un rôle dans sa mise en œuvre (Cedefop & Bruxelles Formation, 2022 ; Cedefop & ReferNet, 2023i).

Partie francophone (BE-FR)

En BE-FR, il n'existe pas d'approche commune en matière d'assurance de la qualité. Différents systèmes coexistent, entre autres: l'inspection pour les écoles et l'ISO pour les prestataires de formation. Les prestataires d'EFP ont la responsabilité d'assurer la qualité de leurs programmes par l'autoévaluation. *Le Forem*, Bruxelles Formation et l'IFAPME disposent d'une certification ISO 9001. En 2022, un accord de partenariat a été signé visant à mettre en place un point de référence national (PRN) pour l'EFP, du ressort de l'Agence belge Erasmus-Plus (AEF-Europe), au sein du ministère de la Communauté française. L'objectif du PRN est de développer une culture de l'assurance de la qualité dans le système éducatif, y compris dans l'EFP initial et continu (Cedefop & ReferNet, 2023u). Tous les environnements d'apprentissage sont inclus: l'enseignement en milieu scolaire et l'enseignement en milieu professionnel (y compris les programmes par apprentissage), ainsi que tous les types d'enseignements (numérique, en présentiel ou mixte) dispensés par des prestataires publics et privés.

Dans l'éducation des adultes, la démarche qualité est particulièrement présente au niveau de la formation des enseignants, qui mettent régulièrement à jour leur expertise pédagogique et professionnelle au profit du perfectionnement de leurs connaissances et de la transmission des compétences ⁽⁶⁵⁾.

Dans l'enseignement supérieur, c'est l'Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur ([AEQES](#)) qui est responsable de la planification des procédures d'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Communauté germanophone (BE-DE)

L'agence d'évaluation externe, qui se trouve au sein de l'[Autonome Hochschule](#), est responsable de l'évaluation externe des établissements d'EFP et des centres de compétences d'EFP. Les établissements d'EFP appliquent également des systèmes de gestion de la qualité compatibles avec l'ISO (ISO 9001, ISO 14001) (Cedefop & Bruxelles Formation, 2022). Conformément au [décret du 31 août 1998](#), les écoles sont tenues de procéder à une évaluation interne

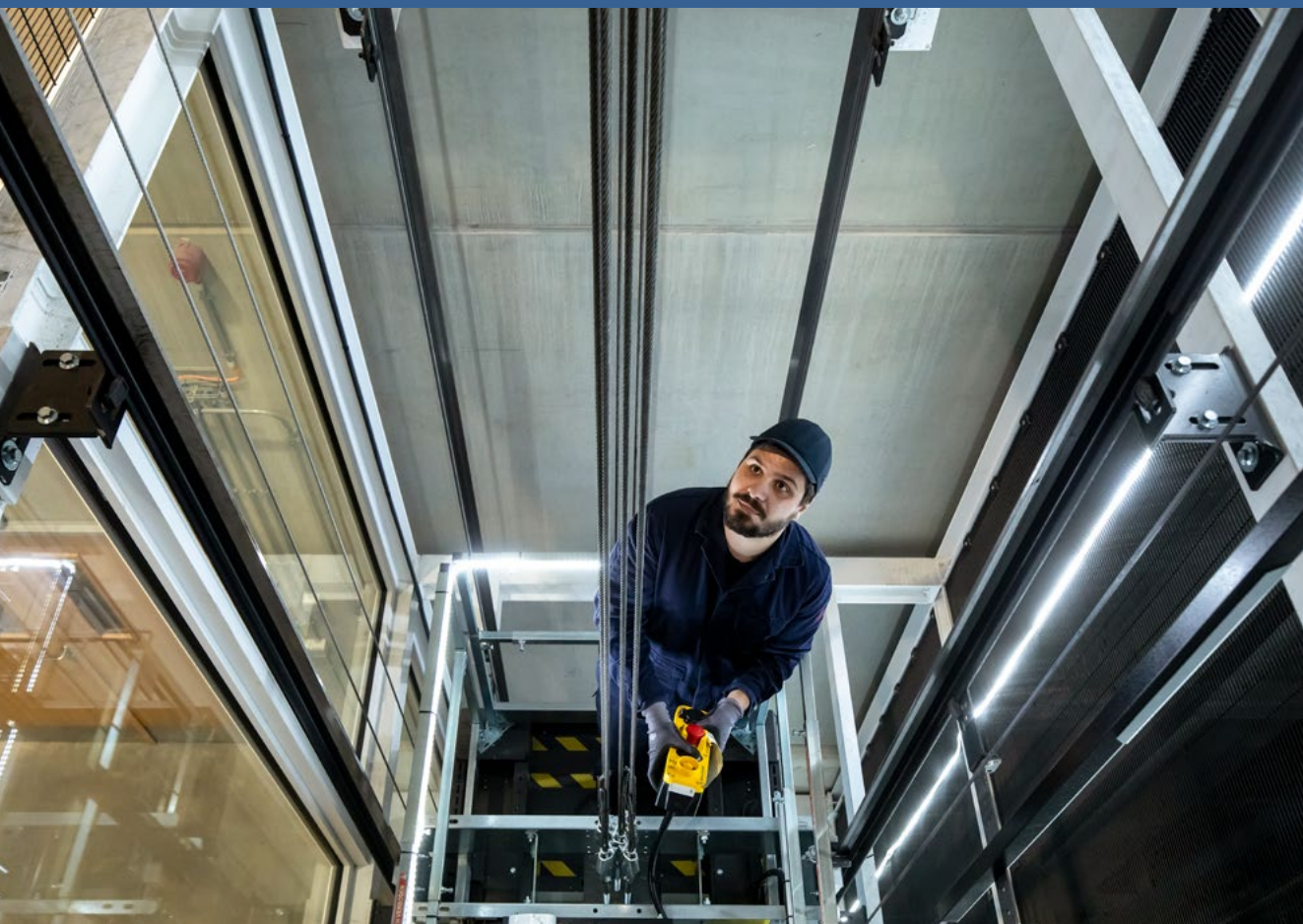
⁽⁶⁵⁾ EPS. [La démarche qualité dans l'Enseignement de promotion sociale](#).

tous les trois ans. L'équipe d'évaluation externe apporte son soutien à ce processus ⁽⁶⁶⁾.

⁽⁶⁶⁾ Pour en savoir plus (en allemand uniquement): Autonome Hochschule Ostbelgien. *Externe Evaluation* [évaluation externe].

CHAPITRE 4.

Promouvoir la participation à l'EFP



4.1. Mesures d'incitation pour les apprenants

Des mesures incitant les apprenants à participer à l'EFP sont en place aux niveaux national, communautaire et régional. Les principales incitations au niveau national sont les suivantes:

- (a) chaque travailleur du secteur privé a le droit de suivre une formation agréée et de prendre des congés à cette fin tout en continuant à être rémunéré ⁽⁶⁷⁾ ; ce congé-éducation doit être planifié avec l'employeur. Selon le type de formation, le travailleur peut bénéficier d'un congé d'un certain nombre d'heures par année académique. Les travailleurs de Bruxelles et de la Communauté germanophone peuvent prendre jusqu'à 180 heures dans certains cas spécifiques, par exemple pour les formations liées aux métiers en pénurie, et les personnes travaillant en Flandre peuvent prendre jusqu'à 125 heures de congé-éducation payé. Les coûts du congé-éducation sont remboursés aux employeurs sous la forme d'une somme forfaitaire ⁽⁶⁸⁾ ;
- (b) les demandeurs d'emploi bénéficient d'une formation gratuite tout en continuant à percevoir des allocations de chômage. Dans certains cas, une allocation de formation, le remboursement des frais de transport et de garde d'enfants sont également versés pendant la période de formation ;
- (c) les demandeurs d'emploi ont également la possibilité de suivre un programme de formation professionnelle, y compris une formation pratique en entreprise. Ils signent un accord tripartite avec l'entreprise et le prestataire de formation, qui comprend un contrat de travail pour la durée de la formation. Pendant la durée de la formation, l'office pour l'emploi verse au stagiaire une allocation, une prime de productivité et le remboursement des frais de transport ;
- (d) tous les apprentis perçoivent une rémunération versée par leur entreprise de formation pendant toute la durée de leur apprentissage. Cette rémunération augmente chaque année de formation et varie en fonction du domaine professionnel de la formation (section 2.2.1.3).

En plus de ces mesures d'incitation proposées à l'échelle nationale, les autorités régionales et les communautés linguistiques offrent d'autres incitations à leurs apprenants.

⁽⁶⁷⁾ Pour en savoir plus: Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale. [Congé-éducation payé](#).

⁽⁶⁸⁾ Pour en savoir plus (en allemand uniquement): Portail de l'éducation de la Communauté germanophone de Belgique. [Der bezahlte Bildungsurlaub](#) [le congé-éducation payé].

Bruxelles

À Bruxelles, les apprenants et les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier de différentes mesures d'incitation, dont beaucoup visent à améliorer leurs compétences linguistiques ou informatiques et/ou à faciliter leur transition vers le marché de l'emploi:

- (a) des **chèques formation** sont mis à la disposition des travailleurs salariés et des indépendants au cours des six premiers mois de leur nouveau parcours professionnel. Actiris, le service public de l'emploi, prend en charge la moitié du coût de la formation liée à la fonction professionnelle, à concurrence de 2 250 EUR au maximum. Le solde est payé par l'employeur ou le travailleur indépendant à titre principal ;
- (b) les chèques langues (**projet professionnel**) s'adressent aux personnes inscrites auprès d'Actiris et qui sont demandeurs d'emploi inoccupés ou en période de préavis non presté. Ces cours de langue sont gratuits et orientés sur tout ce qui peut être utile pour faciliter la recherche d'emploi, comme la rédaction d'un curriculum vitae ou d'une lettre de motivation, ou la préparation d'un entretien d'embauche. Des cours axés sur les compétences linguistiques nécessaires à l'exercice d'une profession spécifique sont également proposés. Ces chèques permettent de participer à un maximum de 120 périodes de 50 minutes de cours de langue collectifs ;
- (c) les **chèques langues « Matching »** ciblent les chercheurs d'emploi inoccupés inscrits auprès d'Actiris ainsi que les personnes qui ont été recrutées par un employeur ou qui sont sur le point de devenir indépendantes. Ces chèques langues sont gratuits et permettent de bénéficier soit de cours individuels (40 heures), soit de cours en groupe de 3 à 10 employés (60 heures). La formation proposée est axée sur la profession et les compétences linguistiques qu'elle exige ;
- (d) le **projet professionnel néerlandophone** soutient les demandeurs d'emploi par l'intermédiaire d'un partenariat entre Actiris et le VDAB. Ce projet propose une formation professionnelle gratuite ou une formation axée sur la pratique tout en apprenant un vocabulaire utile dans six secteurs: bois et construction ; transport et logistique ; industrie ; services aux personnes en entreprise ; soutien aux entreprises, commerce de détail et technologies de l'information ; soins et enseignement. La formation est adaptée au marché de l'emploi et aux compétences des demandeurs d'emploi. Le VDAB soutient les demandeurs d'emploi pendant la formation et jusqu'à un an après le début du projet d'insertion. Les frais de garde d'enfants et de transport sont également remboursés ;

- (e) les *chèques TIC* sont des chèques de formation qui permettent aux demandeurs d'emploi d'améliorer leurs compétences en informatique. Les bénéficiaires peuvent participer gratuitement (financement par Actiris) à une formation d'une valeur maximale de 2 240 EUR et organisée par un des prestataires de formation reconnus par Actiris ;
- (f) la *prime jeune en alternance* offre des primes d'apprentissage en alternance aux jeunes (15-18 ans) qui suivent une formation pratique en entreprise (par exemple, un programme de formation professionnelle en alternance) pendant au moins quatre mois. Cette prime est accordée dans le cadre de leur programme d'alternance (CEFA/CDO ou SFPME). Son montant varie entre 500 et 750 EUR ;
- (g) dans le cadre du *plan d'action précarité* mis en œuvre par Bruxelles Formation depuis 2019 et qui vise à améliorer l'accès à la formation à Bruxelles, l'allocation de formation versée aux stagiaires suivant une formation professionnelle (notamment les jeunes chômeurs) a été augmentée de 1 à 2 EUR par heure de formation. Le plan prévoit également le prêt de matériel informatique aux apprenants non équipés ainsi que le renforcement du soutien psychosocial aux apprenants au sein de Bruxelles Formation (Cedefop & ReferNet, 2023k).

Flandre

En Flandre, différentes mesures d'incitation sont proposées afin de promouvoir la participation à l'EFPP :

- (a) une prime pour les apprenants (*leerlingpremie alternerende opleiding*) qui suivent un programme par apprentissage ou une formation en alternance pendant au moins quatre mois. La prime (500 EUR) est attribuée une fois par année académique et maximum trois fois ;
- (b) des chèques formation pour les employés travaillant à Bruxelles ou en Région flamande et titulaires au maximum d'un diplôme de l'enseignement secondaire. Ces chèques peuvent être utilisés pour une formation axée sur le marché de l'emploi ou une formation axée sur la carrière. Les travailleurs hautement qualifiés n'ont droit à des chèques formation qu'après avoir suivi une orientation professionnelle. Le montant total des chèques accordés par personne s'élève au maximum à 250 EUR et est payable jusqu'à 50 % par l'employeur et à 50 % par les pouvoirs publics flamands. Les travailleurs peu qualifiés sont remboursés de la totalité du montant de certaines formations ;
- (c) le crédit de formation flamand (*Vlaams opleidingskrediet*) s'adresse aux travailleurs du secteur privé et/ou du secteur social à but lucratif qui suivent

une formation et doivent interrompre leur carrière à cette fin. Ils peuvent bénéficier d'une prime complémentaire versée par le gouvernement flamand, en plus de l'allocation versée par l'Office national de l'emploi ;

- (d) les demandeurs d'emploi qui suivent une formation reconnue par le VDAB se voient rembourser leurs droits d'inscription ainsi que les frais liés au matériel d'apprentissage. En outre, les demandeurs d'emploi ont également droit à des primes supplémentaires (indemnités de déplacement, indemnités de garde d'enfants). Les demandeurs d'emploi de longue durée qui suivent une formation agréée pour un métier en pénurie reçoivent une prime spécifique (de septembre 2023 à octobre 2024, mesure temporaire) ;
- (e) des mesures spéciales de soutien à l'emploi sont proposées aux personnes ayant un problème de santé ou un handicap. Ces mesures visent les demandeurs d'emploi, les travailleurs, les étudiants qui suivent une formation, font un stage ou suivent un programme d'apprentissage en alternance. Elles comprennent l'assistance gratuite d'un interprète pour les personnes sourdes ou malentendantes, le remboursement des frais de transport vers le lieu de travail ainsi que des outils et des vêtements de travail ⁽⁶⁹⁾.

Wallonie

En Wallonie, différentes mesures d'incitation sont proposées qui ciblent les apprenants, les demandeurs d'emploi, les personnes âgées ainsi que les personnes qui souhaitent créer leur propre entreprise ou suivre une formation dans un métier en pénurie, pour lequel il n'existe pas suffisamment de main-d'œuvre qualifiée au niveau national pour répondre à la demande nationale du marché de l'emploi:

- (a) les demandeurs d'emploi résidant en Wallonie et inscrits au *Forem* qui participent à des parcours de formation professionnelle se voient rembourser leurs frais de transport et de garde d'enfants tout en bénéficiant d'une couverture d'assurance tous risques. Ils reçoivent également 2 EUR par heure de formation ;
- (b) les apprenants qui ont terminé leur contrat de formation en alternance à l'IFAPME ou au CEFA reçoivent une prime de 750 EUR ;
- (c) toute personne âgée de plus de 45 ans qui perd son emploi dans le secteur privé et ne reçoit pas d'aide au reclassement de la part de son ancien employeur a le droit de participer à des activités de reclassement à hauteur de 1 500 EUR. Ces services et mesures d'orientation sont proposés par

⁽⁶⁹⁾ Pour en savoir plus (en néerlandais uniquement): VDAB. [Tewerkstellingsondersteunende maatregelen voor wie een gezondheidsprobleem heeft](#) [mesures de soutien à l'emploi pour les personnes ayant un problème de santé].

les bureaux de reclassement professionnel et visent à aider le demandeur d'emploi à trouver un nouvel emploi ;

- (d) les demandeurs d'emploi qui suivent 140 heures de formation dans un métier en pénurie, lesquels sont répertoriés par le service public de l'emploi, reçoivent 350 EUR. En fin de formation, ils reçoivent également de l'aide pour se préparer à l'entretien d'embauche. Si la formation se déroule dans le secteur du bâtiment, un montant de 2 200 EUR leur est accordé ;
- (e) les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier de la bourse « Passeport Drive » qui couvre les cours et les examens afin d'obtenir le permis de conduire (valeur de 2 600 EUR) ;
- (f) les demandeurs d'emploi reçoivent une bourse linguistique pour améliorer leurs compétences linguistiques et faciliter ainsi leur insertion sur le marché de l'emploi. Cette bourse a été augmentée avec le plan linguistique pour 2022-2024 (Cedefop & ReferNet, 2023v) ;
- (g) les apprenants qui suivent des programmes d'enseignement et de formation professionnels supérieurs reçoivent une allocation mensuelle minimale de la part de l'entreprise de formation, conformément à la législation de 2020. L'allocation mensuelle pour les étudiants suivant un programme de bachelier est de 550 EUR, et de 766 EUR pour les étudiants suivant un programme de master (Cedefop & ReferNet, 2023l) ;
- (h) les personnes qui souhaitent créer leur propre entreprise peuvent recevoir jusqu'à 12 500 EUR, payés en quatre fois sur une période de deux ans dans le cadre du [programme Airbag](#). Cette subvention est également versée aux personnes qui ont déjà exercé une activité indépendante complémentaire pendant au moins trois ans, ou qui ont suivi une formation spécifique auprès de l'IFAPME.

Communauté germanophone (BE-DE)

Les mesures d'incitation suivantes sont proposées en Communauté germanophone:

- (a) la rémunération perçue par les apprentis a été augmentée en 2022. Depuis lors, les apprentis reçoivent 350 EUR au premier semestre de leur apprentissage, puis cette somme augmente chaque semestre pour atteindre 700 EUR au cours du dernier semestre (Cedefop et ReferNet, 2023d) ;
- (b) les jeunes peuvent effectuer un stage d'immersion en entreprise leur permettant de mieux comprendre le monde du travail et d'acquérir une expérience professionnelle. Les apprenants reçoivent une petite indemnité

- en plus du remboursement des frais de transport par l'employeur ⁽⁷⁰⁾ ;
- (c) le projet **BRAWO** offre un soutien financier pour promouvoir le développement professionnel des apprenants qui suivent une formation continue ou une formation pertinente pour le marché de l'emploi. Dans le cadre de ce projet, un tiers des frais de formation sont remboursés pour un montant maximum de 1 000 EUR par an. Ce soutien financier est accordé aux employeurs et travailleurs du secteur privé, aux indépendants, aux freelances et aux demandeurs d'emploi.

4.2. Mesures d'incitation pour les entreprises

Les mesures encourageant les entreprises à proposer une formation en milieu professionnel sont proposées par les autorités régionales et par la Communauté germanophone.

Bruxelles

Différentes mesures d'incitation en faveur des entreprises et de la formation sont proposées à Bruxelles:

- (a) la **prime formation** pour la formation en externe: en fonction de la taille de l'entreprise et du secteur d'activité, les entreprises peuvent bénéficier d'une aide financière lorsqu'elles suivent une formation externe visant à améliorer leur compétitivité par une formation en gestion ou en connaissance du monde de l'entreprise. L'aide financière couvre 40 à 70 % des coûts, avec un maximum de 10 000 EUR par année civile pour les micro et petites entreprises et de 15 000 EUR pour les moyennes entreprises ; un nombre maximal de cinq formations peuvent être subventionnées par année civile ;
- (a) l'**incitant à la formation**: les employeurs peuvent bénéficier d'un incitant à la formation d'un montant maximal de 5 000 EUR pour la formation de leurs travailleurs. Le travailleur doit remplir certaines conditions (par exemple, être âgé de moins de 30 ans) et être engagé sous contrat de travail à temps plein, pour une durée indéterminée ;
- (b) la **prime tuteur**: cette prime est accordée aux entreprises qui offrent une place de formation à des jeunes (de 15 à 25 ans) suivant un programme de formation en alternance. La formation en entreprise doit durer au moins six mois et un tuteur, qui peut superviser jusqu'à quatre apprenants, est

⁽⁷⁰⁾ Pour en savoir plus (en allemand uniquement): ADGB. [Infoblatt für Arbeitssuchende: Das Arbeitsplatzprobungspraktikum](#) [fiche d'information pour les demandeurs d'emploi: le stage d'immersion en entreprise].

désigné pour transmettre ses compétences. Le montant de la prime annuelle est de 1 750 EUR par tuteur, qui s'occupe d'un apprenti au minimum et de quatre apprentis au maximum en même temps.

Flandre

Différentes mesures d'incitation en faveur des entreprises et de la formation sont proposées en Flandre:

- (a) la prime à l'apprentissage qualifiant sur le lieu de travail pour les entreprises flamandes (*premie kwalificerend werkplekieren voor ondernemingen*): il s'agit d'une prime accordée aux entreprises pour le mentorat d'apprenants des programmes par apprentissage ou en formation en soins infirmiers, si ceux-ci suivent au moins quatre mois de formation par le travail. La prime est accordée une fois par année académique et au maximum trois fois par apprenant (600 EUR si les apprentis ne perçoivent pas de rémunération, 1 000 EUR si les apprentis perçoivent une rémunération) ;
- (a) exonération des frais d'inscription dans le cadre de l'éducation des adultes ; ceux qui remplissent certaines conditions sont totalement ou partiellement exemptés des frais d'inscription pour tous les cours d'éducation des adultes. Cela s'applique, par exemple, aux personnes sans emploi, en congé parental ou à faibles revenus qui remplissent certaines conditions ;
- (a) *SME e-wallet* (portefeuille pour les PME): il s'agit d'une mesure permettant aux entrepreneurs et aux personnes exerçant des professions libérales de bénéficier d'une aide financière lorsqu'ils achètent des services qui améliorent la qualité de leur entreprise. Ces services couvrent les formations et les services de conseil tels que la création d'un plan de communication d'entreprise. Les petites entreprises bénéficient d'une aide de 30 % et les moyennes entreprises d'une aide de 20 %. Le montant maximal de 7 500 EUR peut être versé chaque année.

Wallonie

Diverses mesures d'incitation en faveur des entreprises et de la formation sont proposées en Wallonie:

- (a) des chèques formation sont distribués aux entreprises afin de les aider financièrement à proposer des formations à leurs travailleurs dans l'un des centres de formation agréés. Les entreprises reçoivent 30 EUR par heure de formation. Deux autres chèques formation existent également, portant chacun sur un domaine spécifique:
 - (i) le chèque-formation langues, axé sur l'apprentissage des langues ;

- (ii) le chèque-formation éco-climat, axé sur les questions environnementales ;
- (b) le *crédit-adaptation* est un soutien financier aux entreprises wallonnes (à l'exclusion des associations sans but lucratif) qui offrent une formation spécifique à au moins trois de leurs employés dans le but de maintenir leurs compétences à jour. Les entreprises reçoivent un forfait horaire par travailleur, qui varie de 6 à 10 EUR ; ce sont les PME qui bénéficient du forfait le plus élevé ;
- (c) les employeurs reçoivent 750 EUR pour chaque apprenti formé au sein de leur entreprise. La formation doit être basée sur un contrat d'une durée minimale de neuf mois, inclure un tuteur officiellement agréé et le jeune doit réussir son année de formation ;
- (d) les travailleurs indépendants qui décident de former un jeune pour la première fois reçoivent une prime de 750 EUR (paiement unique) pour couvrir leurs frais administratifs ;
- (e) la mesure « *Coup de poing pénurie* » est activée dès qu'une entreprise signale qu'elle recherche au moins huit travailleurs pour le même emploi. L'entreprise doit soumettre une demande au service public de l'emploi, qui lui propose ensuite un programme sur mesure. La sélection des candidats se fait de manière conjointe, et au moins 80 % des demandeurs d'emploi formés avec succès sont assurés de trouver un emploi. Ces formations sur mesure sont organisées par le service public de l'emploi et ses centres de compétences en collaboration avec les fédérations sectorielles et professionnelles. La formation se déroule au sein de l'entreprise, ce qui permet aux futures recrues d'être immédiatement opérationnelles. Les entreprises n'ont aucun coût de formation à couvrir ;
- (f) le *plan formation-insertion* offre aux employeurs la possibilité d'embaucher des personnes présentant des déficits de compétences et de les former principalement sur le lieu de travail. Le programme consiste en une période de formation en entreprise de 4 à 26 semaines, suivie d'un contrat de travail d'une durée équivalente au sein de la même entreprise. Le programme cible principalement les demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés (Cedefop et Bruxelles Formation, 2022).

Communauté germanophone

En Communauté germanophone, les mesures d'incitation suivantes en faveur de la formation sont proposées aux entreprises:

- (a) l'allocation de formation: les entreprises peuvent recevoir des allocations

pour chaque travailleur qui participe à une formation ; elles doivent respecter une durée et un budget de formation maximum par salarié. Les PME reçoivent 9 EUR par heure de formation par employé et les grandes entreprises 6 EUR. Le montant total de l'aide ne peut dépasser le total de 15 000 EUR par an pour les PME et de 20 000 EUR par an pour les grandes entreprises ;

- (b) les employeurs qui offrent une place de formation professionnelle à des personnes ayant un handicap bénéficient d'un soutien financier et non financier de la part de l'Office pour une vie autodéterminée. Ces employeurs reçoivent des conseils professionnels et une contribution mensuelle au paiement des cotisations de sécurité sociale pour le tuteur qui assiste ces jeunes pendant la formation au sein de l'entreprise (Cedefop & Bruxelles Formation, 2022).

4.3. Orientation et conseil

En 2018, la *Cité des métiers* (ReferNet Belgium et Cedefop, 2018) a ouvert ses portes à Bruxelles. Il s'agit de l'un des plus grands centres d'orientation et de conseil d'Europe, ouvert aux parties prenantes francophones et néerlandophones. Il s'agit d'une initiative multipartenaire et bilingue, conçue pour améliorer l'accès à tous les types d'apprentissages tout au long de la vie, y compris à l'EFPP. Tant la *Cité des métiers* que le centre d'orientation Carrefour sont le résultat d'un partenariat entre *Actiris*, le VDAB et Bruxelles Formation ⁽⁷¹⁾. Actuellement, quatre *Cité des métiers* (Bruxelles, Charleroi, Namur et Liège) et neuf centres *Carrefour* fournissent gratuitement des orientations en matière d'éducation et de carrière (Cedefop & ReferNet Belgique, 2018) ⁽⁷²⁾. Leurs principaux objectifs sont de renforcer la coopération entre les organismes actifs dans les domaines de l'éducation, de la formation, de l'emploi et de l'orientation professionnelle en rassemblant les informations fournies par ces organisations en un point de contact unique, dans un format facilement accessible aux personnes de tout âge. Ils permettent également une collaboration institutionnelle entre les secteurs de l'enseignement (obligatoire, postsecondaire et des adultes), de la formation professionnelle et de l'emploi afin d'offrir des services d'orientation et de conseil.

Outre ce centre d'orientation auquel il est très fréquemment fait appel, des services d'orientation et de conseil sont proposés par les Communautés, sous

⁽⁷¹⁾ Pour en savoir plus: Wallonie. *Me faire aider par un(e) Carrefour ou Cité des Métiers*.

⁽⁷²⁾ Pour en savoir plus: Forem. *Carrefour et Cité des métiers*.

la responsabilité des ministères de l'éducation de la Communauté flamande et de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française).

Communauté flamande (BE-FL)

En BE-FL, c'est le ministère flamand de l'éducation et de la formation qui endosse la responsabilité globale de l'orientation dans le secteur de l'éducation. Le [décret du Gouvernement flamand du 27 avril 2018 relatif à l'encadrement des élèves dans l'enseignement primaire et secondaire](#) définit les rôles et tâches de tous les acteurs de l'orientation. Les écoles sont les principaux acteurs et disposent d'un niveau élevé d'autonomie dans la conception et la mise en œuvre effectives d'orientations destinées aux élèves de l'enseignement primaire et secondaire.

Chaque école est responsable d'élaborer sa propre politique en matière d'orientation des élèves et assume la responsabilité finale en la matière. Cette politique aborde quatre domaines d'orientation:

- (a) la carrière scolaire (questions concernant le choix des études, les domaines d'études, les certificats et diplômes, etc.) ;
- (b) l'apprentissage et l'étude (problèmes de lecture, d'écriture, de calcul, d'apprentissage, etc.) ;
- (c) le fonctionnement psychique et social (sentiments de dépression, stress, peur de l'échec, harcèlement, comportement transgressif, situations difficiles à la maison, etc.) ; et
- (d) les soins de santé préventifs (problèmes de santé, vaccinations, troubles de la croissance, usage de drogues, obésité, etc.).

Chaque école néerlandophone de Flandre et de Bruxelles nomme un conseiller des élèves et coopère avec un centre d'accompagnement des élèves (*Centra voor leerlingbegeleiding*, CLB). Les CLB fournissent des services d'orientation aux élèves de l'enseignement obligatoire général et spécialisé, ainsi qu'aux apprenants suivant un programme en alternance dispensé dans les centres Syntra. L'accompagnement concerne non seulement les apprenants, mais aussi leurs parents, les enseignants et les autres professionnels de l'enseignement. Les centres CLB coopèrent avec le VDAB, les organismes de santé, les services sociaux (par exemple, la protection de la jeunesse), ainsi qu'avec plusieurs autres services spécialisés.

Pour les étudiants de l'enseignement supérieur, les institutions flamandes compétentes sont chargées de fournir des conseils et une orientation. Différentes approches et pratiques d'orientation existent et les étudiants peuvent recevoir une orientation pédagogique (trouver le bon cursus) ou une orientation

professionnelle (trouver le bon métier). Ce service est également fourni aux étudiants ayant des besoins spécifiques, tels que des troubles de l'apprentissage ou un handicap physique.

Les demandeurs d'emploi bénéficient du soutien du service public flamand de l'emploi (VDAB) dans leur recherche d'un emploi approprié et reçoivent des offres de placement professionnel, de formation, d'orientation professionnelle et de reclassement professionnel. *Actiris* offre des services similaires dans la Région de Bruxelles-Capitale et fournit des conseils qualitatifs aux personnes sans emploi. Le VDAB prend des mesures pour fournir des orientations pertinentes à des groupes cibles spécifiques, tels que les demandeurs d'emploi âgés (de plus de 55 ans), issus de l'immigration, peu qualifiés (sans diplôme de l'enseignement secondaire) ou les apprenants ayant des besoins particuliers.

Les apprenants ayant des besoins particuliers ou des problèmes de santé physique et/ou mentale, qui éprouvent des difficultés à trouver et à conserver un emploi adapté, reçoivent des conseils d'orientation de la part de l'équipe de médiation spécialisée (*Gespecialiseerd Team Bemiddeling*, GTB) ainsi que des services de formation, d'orientation et de médiation spécialisés (*gespecialiseerde opleidings-, begeleidings- en bemiddelingsdiensten*, GOB).

Les apprenants étrangers arrivés récemment en Belgique bénéficient d'une orientation scolaire et professionnelle et de conseils de la part de l'Agence flamande de l'intégration et de l'intégration civique (Cedefop, 2020a).

En 2021, le partenariat pour l'apprentissage tout au long de la vie (section 2.2.4) a élaboré un plan d'action pour l'apprentissage tout au long de la vie baptisé *Setting sail for a learning Flanders*, qui comprend des mesures visant à améliorer l'offre d'orientation et de conseil. Ces mesures comprennent des initiatives telles que la focalisation sur l'apprentissage inclusif, le développement d'outils et de passerelles numériques, la présentation d'outils de coaching aux organismes d'enseignement et l'offre d'une orientation professionnelle plus importante et de meilleure qualité par le biais de mesures d'incitation et de partenaires dans le domaine de l'éducation et de la formation. L'objectif est de veiller à ce que les individus, les groupes et les organismes aient un meilleur accès aux possibilités d'apprentissage et reçoivent le soutien et les conseils nécessaires pour l'apprentissage tout au long de la vie.

Partie francophone de Belgique (BE-FR)

En BE-FR, c'est la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française) qui endosse la responsabilité globale de l'orientation dans le secteur de l'éducation. Elle transfère la responsabilité de la conception et de la mise en œuvre, avec

un grand degré d'autonomie, aux pouvoirs organisateurs des écoles elles-mêmes. Dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire, ainsi que dans une partie de l'enseignement supérieur, les prestataires de services éducatifs sont responsables de l'orientation des apprenants. Les centres psycho-médico-sociaux (CPMS) offrent des services d'orientation gratuits aux apprenants et à leurs parents, depuis l'enseignement maternel jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire. Il s'agit de services d'appui indépendants liés aux écoles et réglementés par le ministère de l'éducation. Les centres sont constitués d'équipes pluridisciplinaires composées de psychologues, de travailleurs sociaux et d'infirmiers qui travaillent en équipe. Plusieurs autres centres proposent des conseils aux jeunes en Wallonie et à Bruxelles, tels que les centres « Infor Jeunes », les centres d'information et de documentation, les services d'action en milieu ouvert (AMO), ainsi que les services d'information et d'orientation des universités et des hautes écoles.

Lancé en 2015, le *Pacte pour un enseignement d'excellence* vise à réformer le système éducatif en le rendant plus efficace et plus égalitaire. Il couvre également l'amélioration des services d'orientation dans les écoles et souligne la nécessité d'une collaboration entre tous les acteurs (enseignement obligatoire, enseignement supérieur, services d'orientation régionaux). En septembre 2023, le portail *Mon orientation* a été lancé, offrant des conseils aux apprenants de l'enseignement secondaire, supérieur et pour adultes. Un soutien financier a été accordé aux établissements d'enseignement supérieur pour les aider à élaborer un outil d'orientation pour les jeunes souhaitant s'inscrire dans l'enseignement supérieur, et pour soutenir la professionnalisation des personnes impliquées dans l'orientation, y compris les enseignants. Un exemple est l'*outil Ada*, un outil d'orientation en ligne qui cible les apprenants de l'enseignement secondaire supérieur (âgés de plus de 16 ans) et les étudiants dans le cadre de leurs études supérieures ; cet outil leur permet d'identifier les domaines et les familles d'activités professionnelles qui les intéressent, puis de repérer les programmes d'enseignement supérieur en lien avec ces professions.

Ce sont les ministères de l'emploi et de la formation (un pour la Région wallonne, un pour la Région de Bruxelles-Capitale) qui sont responsables de l'orientation professionnelle. Les gouvernements de la Wallonie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française) et de la COCOF ont adopté en décembre 2020 un mémorandum présentant les modalités de mise en œuvre du système d'orientation tout au long de la vie, sur la base de recommandations stratégiques formulées par un groupe d'experts. Les objectifs poursuivis par les quatre gouvernements responsables de l'orientation tout au long de la vie sont

principalement d'améliorer la visibilité de l'orientation auprès des citoyens et d'assurer un service d'orientation à base commune sur l'ensemble du territoire belge francophone. Certaines mesures sont déjà en place à cette fin, comme la Cité des métiers mentionnée ci-avant ou les bassins de coordination [Bassin enseignement/formation/emploi (EFE)], qui visent à renforcer les synergies entre l'enseignement, l'enseignement professionnel, l'emploi et les partenaires sociaux et à contribuer au renforcement des synergies entre les acteurs de l'orientation. Bruxelles et la Wallonie comptent 10 bassins de ce type. La Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale ont mis en place un programme de coopération (orientation tout au long de la vie, OTLAV) visant à développer l'orientation professionnelle tout au long de la vie ⁽⁷³⁾.

Communauté germanophone (BE-DE)

En BE-DE, l'orientation est assurée par l'ADG, qui coopère avec différentes parties prenantes. De nombreuses activités d'orientation et de conseil sont axées sur le programme d'apprentissage.

Chaque année, un événement d'une journée est organisé pour promouvoir le programme d'apprentissage auprès des élèves et de leurs parents, mettant particulièrement l'accent sur les domaines professionnels dans lesquels les apprentis font défaut (par exemple, la chimie en 2019). En outre, depuis 2018, un salon des métiers de l'apprentissage a lieu chaque année, au cours duquel les entreprises à la recherche d'apprentis se présentent aux jeunes désireux de commencer un apprentissage (Cedefop & ReferNet, 2023m).

L'ADG et l'IAWM coopèrent étroitement pour faire des demandeurs d'emploi des apprentis grâce à un échange régulier d'informations sur les apprentissages. Les conseillers de l'ADG ont accès à des informations mises à jour de façon hebdomadaire sur les apprentissages disponibles, ce qui facilite l'orientation plus ciblée des demandeurs d'emploi dans ce programme de formation (Cedefop et ReferNet, 2023n).

Le ZAWM a mis en œuvre le projet *Berufliche Integration durch Begleitung in der dualen Ausbildung* (BIDA) (2016-2020), qui est désormais établi de façon permanente et qui fournit des orientations et des conseils aux apprentis présentant un risque de décrochage, ou ayant déjà abandonné, dans le but de les réintégrer dans le système d'EFPP en alternance. En fonction des besoins de l'individu, les mesures de soutien possibles sont les suivantes (Cedefop & ReferNet, 2023o):

⁽⁷³⁾ Pour en savoir plus: Cedefop, 2021a.

- (a) analyse des points forts, des intérêts et de la motivation ;
- (b) accompagnement dans une nouvelle carrière ou un nouveau parcours de formation ;
- (c) préparation d'un plan individuel de soutien et d'orientation.

4.4. Enjeux et possibilités d'évolution

En dépit de la diversité des contextes socio-économiques et éducatifs existant en Belgique, les systèmes d'EFP sont confrontés à de nombreux défis similaires. Le renforcement du système de formation en alternance est l'une des priorités du plan national de mise en œuvre de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique, 2022) et de la Communauté flamande (gouvernement flamand de Belgique, 2022).

4.4.1. Coexistence de trois langues officielles

La coexistence de trois langues officielles reste un défi majeur dans toutes les régions et a également une incidence sur la mobilité interrégionale. Connaître la langue d'enseignement utilisée est un point important pour suivre un programme d'EFP, notamment pour permettre une meilleure intégration des nouveaux arrivants. Pour répondre à ce besoin, des « chèques-langues » sont proposés aux demandeurs d'emploi à Bruxelles, afin qu'ils puissent améliorer leurs compétences linguistiques et leurs perspectives d'emploi. En Wallonie, le *Forem* offre une aide financière pour l'apprentissage de l'allemand, de l'anglais et du néerlandais. Les candidats intéressés peuvent demander au *Forem* de passer une année ou un semestre à l'étranger pendant l'année académique suivant l'obtention de leur diplôme d'enseignement secondaire supérieur. Les demandeurs d'emploi peuvent apprendre une langue (DE, EN, NL) dans le cadre de modules intensifs ou en immersion, voire à distance.

4.4.2. Solutions aux pénuries et à l'inadéquation des compétences sur le marché de l'emploi

Les niveaux de pénurie de main-d'œuvre et d'inadéquation des compétences ont augmenté ; fin 2022, le taux d'emplois vacants était l'un des plus élevés de l'UE, avec 4,5 %. Une pénurie croissante de main-d'œuvre est observée dans les professions peu et hautement qualifiées, les plus fortes pénuries étant enregistrées dans les secteurs des soins de santé, des TIC, dans les professions techniques et scientifiques et dans la restauration. En outre, le manque de compétences pertinentes pour réaliser la transition écologique crée des goulets

d'étranglement qui entravent cette transformation de l'économie. En 2022, des pénuries de main-d'œuvre ont été signalées pour 103 professions nécessitant des compétences vertes ou des connaissances spécifiques en matière de développement durable, comme la profession d'ingénieur civil (Commission européenne, 2023a).

En réponse à la transition numérique, la Flandre a adopté en 2021 l'[agenda 2030 des STIM](#) (SERV, 2021) afin d'inciter davantage d'apprenants à opter pour un enseignement ou une formation dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques. En 2022, la feuille de route des compétences vertes pour la Flandre a été élaborée, fournissant un rapport sur les besoins en compétences et en emplois verts en BE-FL.

La Région wallonne a signé un accord sectoriel en 2018. Celui-ci détaille trois mesures fortes mises en œuvre par le *Forem*:

- (a) le [Coup de poing pénuries](#), pour une action rapide et spécifique sur les pénuries particulièrement graves rencontrées par les petites et grandes entreprises (section 4.2) ;
- (a) un système de plan de formation à l'insertion (PFI) optimisé, répondant davantage aux besoins réels des entreprises et basé sur la simplification des procédures administratives ;
- (a) l'introduction d'une incitation financière versée aux apprenants à la suite d'une formation dans un des métiers en pénurie (section 4.1) (Cedefop & ReferNet, 2023p).

Toutefois, la lutte contre les pénuries et l'inadéquation des compétences sur le marché du travail doit encore être renforcée. Des politiques d'activation pertinentes doivent être élaborées, en particulier en ce qui concerne l'intégration des groupes défavorisés dans le système d'éducation et sur le marché de l'emploi, l'augmentation de la mobilité interrégionale, l'augmentation de la pertinence et de la participation à l'apprentissage tout au long de la vie, et le renforcement de la profession d'enseignant (Commission européenne, 2023c).

4.4.3. Renforcement de la pertinence et de la participation à l'apprentissage tout au long de la vie

L'apprentissage tout au long de la vie constitue un défi en Belgique, les taux de participation à l'éducation et à la formation des adultes y étant relativement faibles. Afin de remédier à l'inadéquation des compétences et de répondre à l'évolution du marché de l'emploi, il est important d'accroître la participation des adultes aux programmes de reconversion et de perfectionnement professionnels.

En 2021, le taux de participation à une formation des adultes âgés entre 25 et 64 ans était légèrement inférieur à la moyenne de l'UE (10,2 %). Les personnes peu qualifiées, qui pourraient le plus bénéficier de l'apprentissage tout au long de la vie, sont toutefois sous-représentées (4 %). En outre, selon l'enquête de l'UE sur les forces de travail, seuls 21,5 % des individus entre 25 et 64 ans ont suivi un enseignement ou une formation en 2022. L'Union européenne a fixé un objectif de 60 % de participation d'ici 2030.

Les Régions et les Communautés ont mis en place des plans de réponse visant à renforcer l'éducation des adultes. Le [plan de relance de la Flandre](#) (section 1.4) vise à renforcer l'apprentissage tout au long de la vie et le plan d'action [Setting the sail for a learning Flanders](#) (adopté fin 2021) vise à transformer la Flandre en une société de l'apprentissage en mettant l'accent sur les synergies et la collaboration dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie (Flandre, 2021). Depuis 2023, la Flandre met également à disposition un [compte formation individuel](#) pour favoriser l'apprentissage tout au long de la vie. Le [plan de relance de la Wallonie](#) (section 1.4) vise à réorganiser et à simplifier le paysage de l'apprentissage tout au long de la vie et à investir dans l'amélioration de l'infrastructure de formation. En mai 2022, la charte pour l'orientation tout au long de la vie, qui définit les principes fondamentaux de la coopération, a été signée par différentes parties prenantes impliquées dans l'apprentissage tout au long de la vie en Wallonie et à Bruxelles. Dans le cadre de la [stratégie Go4Brussels 2030](#), le gouvernement bruxellois et les partenaires sociaux coopèrent en vue d'améliorer la qualité des offres d'apprentissage tout au long de la vie et leur adéquation au marché de l'emploi. En Flandre, tous les prestataires ont accès à des incitations financières s'ils proposent des programmes de formation dans les professions en pénurie (Commission européenne, 2022b). Une attention particulière est accordée aux groupes vulnérables, tels que les travailleurs peu instruits et plus âgés, qui participent généralement beaucoup moins à l'apprentissage tout au long de la vie.

La pertinence de l'offre de formation des adultes est cruciale. Le [plan de reprise et de résilience de la Belgique](#) ainsi que les [programmes régionaux du FSE+](#) mettent l'accent sur l'enseignement et la formation des adultes tout en accordant une attention particulière aux compétences nécessaires à la transition numérique et écologique et à l'intégration des groupes défavorisés (Commission européenne, 2023a).

4.4.4. Accroître l'attrait de la formation en alternance pour lutter contre le chômage des jeunes

La Belgique compte un nombre relativement faible d'apprenants de l'enseignement secondaire supérieur suivant un apprentissage en alternance. En BE-DE, l'apprentissage en alternance est enraciné et populaire (Cedefop et Bruxelles Formation, 2022), mais dans les autres régions, les apprenants et leurs parents en ont encore une image négative.

La part de la population ayant une perception négative de l'enseignement secondaire professionnel est beaucoup plus élevée que la moyenne de l'UE (42,5 % contre 23,5 %). Accroître l'attractivité de l'EFP demeure un vrai défi et nécessite d'innover pour répondre à l'évolution des besoins en compétences du marché du travail. À cet égard, la transition écologique et numérique de l'économie et de l'industrie devient de plus en plus importante et doit être prise en considération en renouvelant et en révisant constamment les parcours d'EFP. Des améliorations sont encore nécessaires, comme le montrent également les données des services publics de l'emploi en BE-FR, selon lesquelles seuls trois des dix programmes d'EFP les plus populaires de l'enseignement secondaire supérieur préparent les apprenants à des professions confrontées à des pénuries de main-d'œuvre (Commission européenne, 2022c). Les Régions et les Communautés ont déjà pris des mesures pour faire de l'apprentissage en alternance un choix attrayant et vecteur de réussite pour les apprenants.

L'un des principaux volets du [plan de relance de la Wallonie](#) (2021) est axé sur la réforme du système de formation en alternance et sa réorganisation en une filière d'excellence attrayante. En avril 2022, l'IFAPME a mis en place des mesures visant à accroître la coopération avec les entreprises proposant des apprentissages.

En Communauté française, le parcours d'enseignement qualifiant (PEQ), un système modulaire destiné aux apprenants de la 10^e à la 12^e année d'études, est progressivement introduit dans le système d'enseignement et de formation de l'enseignement secondaire supérieur depuis l'année académique 2022/2023, sa mise en œuvre complète étant prévue d'ici 2026 (Cedefop & ReferNet, 2023b) ⁽⁷⁴⁾. Depuis 2022, la formation en alternance est également proposée aux adultes (Cedefop & ReferNet, 2023q).

En BE-FL, un nouveau système d'apprentissage en alternance est en cours d'introduction, et devrait être opérationnel pour l'année scolaire 2025/2026 (section 2.2.1.3). Il a été approuvé en avril 2022 par le décret relatif au cadre législatif pour la mise en œuvre complète de la formation en alternance. Il vient remplacer

⁽⁷⁴⁾ Fédération Wallonie-Bruxelles. [Qu'est-ce que le PEQ?](#)

le système actuel associant enseignement et travail, qui connaît de nombreuses difficultés et constitue souvent un choix malheureux pour les élèves que l'école rebute. Le décret prévoit plusieurs modifications du système d'apprentissage en alternance, telles qu'une nouvelle structure de l'enseignement secondaire et une formation obligatoire des mentors (Cedefop & ReferNet, 2023g) (75). Il permet aux apprenants du secondaire âgés de 15 ans et plus de combiner leurs études avec une formation en entreprise et a engendré une augmentation du nombre d'apprenants de l'EFP (Commission européenne, 2022c). Il remplace le système actuel d'enseignement et de travail (enseignement professionnel à temps partiel, Syntra, etc.), qui connaît de nombreuses difficultés et constitue souvent un choix malheureux pour les élèves qui n'aiment pas l'école (mais qui souhaitent apprendre). De nombreux apprenants qui choisissent cette option se trouvent dans des situations vulnérables, ce qui signifie qu'ils ont besoin d'une approche sur mesure et ne parviennent pas toujours à combiner enseignement et travail (Cedefop, 2021 ; Commission européenne, 2022b).

4.4.5. Transformation numérique

La crise du coronavirus a souligné la nécessité d'une transformation numérique en matière d'offre de formations et d'adéquation aux marchés du travail. Il a été difficile de fournir des offres d'apprentissage à distance en raison du manque d'équipements et du manque de compétences en la matière tant chez les enseignants que chez les apprenants. Les Communautés ont mis en place plusieurs mesures pour relever ces défis ainsi que pour répondre à la transition numérique de manière générale.

Le [plan national de relance et de résilience de la Belgique](#) met l'accent sur l'infrastructure et l'équipement numériques, l'éducation numérique et les compétences numériques à tous les niveaux d'enseignement, y compris dans l'EFP (Commission européenne, 2023a). En BE-DE, des ordinateurs portables ont été fournis aux enseignants et aux apprenants de l'enseignement secondaire sur la base d'un concept de contrat de location incluant la maintenance, le service et la garantie (Cedefop & ReferNet, 2023r). En BE-FR, les prestataires responsables ont développé de nouveaux cours pour aider les enseignants à s'adapter à l'enseignement en ligne. Un soutien a également été apporté par la mise à disposition des plateformes d'apprentissage « Ma Classe », Diffusion et Happi, ainsi que par le biais d'une série de webinaires, de tutoriels pédagogiques et de la plateforme éducative « e-classe » pour les enseignants. En Flandre, les enseignants ont bénéficié d'un soutien par l'intermédiaire de [KlasCement](#), un

(75) Pour en savoir plus (en néerlandais uniquement): Vlaanderen. [Van leren en werken naar duaal leren](#) [de l'enseignement et du travail à l'apprentissage en alternance].

portail fournissant du matériel didactique et des ressources pédagogiques. Les services d'orientation pédagogique ont également soutenu les établissements d'enseignement pour les aider à mettre en œuvre de nouvelles techniques et à garantir la qualité de l'enseignement. Le gouvernement flamand a développé *Digisprong*, un plan global visant à aborder tous les aspects de la numérisation dans l'éducation, y compris l'infrastructure numérique et la formation spécifique des enseignants (Cedefop & ReferNet, 2023s). En 2022, le gouvernement flamand a adopté un décret réglementant l'apprentissage formel à distance dans l'enseignement secondaire. Les changements ainsi introduits devraient avoir une incidence à long terme sur les méthodes d'enseignement. Plus largement, des initiatives telles que *GO4Brussels 2030* et *Digital Wallonia* (Cedefop & ReferNet, 2023t) visent à doter la société de ce qui est nécessaire pour répondre aux exigences du futur monde du travail.

Sigles et acronymes

Actiris	Service public de l'emploi de Bruxelles
ADG	<i>Arbeitsamt der Deutschsprachigen Gemeinschaft</i> (Service public de l'emploi de la Communauté germanophone)
AEQES	Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur
AESS	Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur
AGODI	<i>Agentschap voor Onderwijsdiensten</i> (Agence des services d'éducation)
AHOVOKS	<i>Agentschap voor hoger onderwijs, volwassenenonderwijs, kwalificaties & studietoelagen</i> (Agence de l'enseignement supérieur, de l'éducation des adultes, des qualifications et des allocations d'études)
AMEF	Veille, Analyse et Prospective du Marché de l'Emploi (Observatoire du marché de l'emploi, analyses et prévisions)
BE-DE	Système d'EFP de la Communauté germanophone
BE-FL	Système d'EFP de la Communauté flamande
BE-FR	Système d'EFP de la partie francophone de la Belgique
BFP	Bureau fédéral du Plan
BIDA	<i>Berufliche Integration durch Begleitung in der dualen Ausbildung</i> (Intégration professionnelle par le soutien à la formation en alternance)
CABE	<i>Centre for adult basic education</i> (Centre de formation de base des adultes)
CAE	<i>Centre for adult education</i> (Centre d'éducation des adultes)
CAP	Certificat d'aptitude pédagogique (Certificat de compétence pédagogique)
CDO	<i>Center voor deeltijds beroepsonderwijs</i> (Centre de formation en alternance)
CEC	Cadre européen des certifications
CEFA	Centre d'enseignement et formation en alternance

Centre PMS	Centre psycho-médico-social
CESS	Certificat d'enseignement secondaire supérieur
CFC	Cadre francophone des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie
CITE	Classification internationale type de l'éducation
CLB	<i>Centra voor leerlingenbegeleiding</i> (Centre d'accompagnement des élèves)
CNC	Cadre national des certifications
COCOF	Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale
CPMS	Centres psycho-médico-sociaux
CVDC	Consortium de validation des compétences
CVO	<i>Centrum voor volwassenenonderwijs</i> (Centre d'enseignement pour adultes)
DBSO	<i>Deeltijds beroepssecundair onderwijs</i> (Enseignement secondaire professionnel à temps partiel)
DESI	<i>Digital Economy and Society Index</i> (indice relatif à l'économie et à la société numériques)
DSLOs	<i>Domain-specific learning outcomes</i> (résultats d'apprentissage spécifiques à un domaine)
ECTS	Système européen de transfert et d'accumulation de crédits
EFP	Espace Formation PME (Centre de formation pour PME à Bruxelles)
EFP	Enseignement et formation professionnels
EFPI	Enseignement et formation professionnels initiaux
EFT	Enquête sur les forces de travail
EFT-UE	Enquête de l'UE sur les forces de travail
EPS	Enseignement de promotion sociale
EUR	Euro
EVC	<i>Erkennen van verworven competenties</i> (Reconnaissance des acquis antérieurs)

FEDER	Fonds européen de développement régional
FPT	Formation par le travail
FRR	Facilité pour la reprise et la résilience
FSE	Fonds social européen
GOB	<i>Gespecialiseerde opleidings-, begeleidings- en bemiddelingsdiensten</i> (Services de formation, d'orientation et de médiation spécialisés)
GTB	<i>Gespecialiseerd Team Bemiddeling</i> (Équipe de médiation spécialisée)
HSLDA	<i>Home School Legal Defence Association</i> (Association de défense du droit à l'enseignement à domicile)
IAWM	<i>Institut für Aus- und Weiterbildung im Mittelstand und in kleinen und mittleren Unternehmen</i> (Institut pour la formation et la formation continue des indépendants et dans les petites et moyennes entreprises)
IBA-OIE	<i>Interregionale Arbeitsmarkt Beobachtungsstelle</i> (Observatoire interrégional du marché de l'emploi)
IBSA	Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et des petites et moyennes entreprises
IFPC	Institut interréseaux de la Formation professionnelle continue
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
Le Forem	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
NVAO	<i>Nederlands-Vlaamse Accreditatieorganisatie</i> (Organisme d'accréditation des Pays-Bas et de la Flandre)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCE	Observatoire de la complexité économique
ONEM	Office national de l'emploi
ONSS	Office national de sécurité sociale
OSS	<i>One-stop shop</i> (guichet unique)
OTLAV	Orientation tout au long de la vie

PEQ	Parcours d'enseignement qualifiant
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PNRR	Plan national pour la reprise et la résilience
PPC	(Perfectionnement professionnel continu)
PRN	Point de référence national
QDG	<i>Qualifikationsrahmen der Deutschsprachigen Gemeinschaft</i> (Cadre national des certifications de la Communauté germanophone)
SEN	Besoins éducatifs particuliers
SERV	<i>Sociaal-Economische Raad van Vlaanderen</i> (Conseil socio-économique de la Flandre)
SFMQ	Service francophone des Métiers et des Qualifications
SFPME	Service de la Formation des Petites et Moyennes Entreprises
SFQ	<i>Vlaamse kwalificatiestructuur</i> (Structure flamande des qualifications)
Statbel	Office belge de statistique
STIM	Sciences, technologies, ingénierie et mathématiques
SYNTRA	Agence flamande pour la formation des entrepreneurs
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UE	Union européenne
VAE	Valorisation des acquis de l'expérience
VDAB	<i>Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding</i> (Service flamand pour l'emploi et la formation professionnelle)
VDC	Validation des compétences
VESOC	<i>Vlaams Economisch Sociaal Overlegcomité</i> (Comité de concertation économique et social flamand)
VLAIO	<i>Vlaams Agenschap Innoveren en Ondernemen</i> (Agence flamande pour l'innovation et l'entrepreneuriat)
VLHORA	<i>Vlaamse Hogescholenraad</i> (Conseil flamand des hautes écoles)

VLIR	<i>Vlaamse Interuniversitaire Raad</i> (Conseil interuniversitaire flamand)
VLOR	<i>Vlaamse Onderwijsraad</i> (Conseil flamand de l'éducation)
VOCVO	Centre flamand d'aide à l'éducation des adultes
ZAWM	<i>Zentrum für Aus- und Weiterbildung des Mittelstand</i> (Centre d'enseignement et de formation des petites et moyennes entreprises)

Références

(URL consultées le 18.1.2024)

- Allinckx, I., Karno, A., & Monico, D. (2019). *Vocational education and training in Europe – Belgium. Cedefop ReferNet VET in Europe reports 2018* [l'enseignement et la formation professionnels en Europe – Belgique. Rapports Cedefop/ReferNet 2018 sur l'EFP en Europe].
- Antonie, M. (à paraître). *European inventory on validation of non-formal and informal learning 2023 update: Belgium – French-speaking Community* [inventaire européen de la validation des apprentissages non formels et informels, mise à jour 2023: Belgique – Communauté francophone].
- Belgique, gouvernement flamand (2022). *National Implementation plan on VET: Belgium Flanders* [plan national de mise en œuvre de l'EFP: Belgique, Flandre].
- Belgique, Communauté francophone (2022). *National Implementation plan on VET: Belgium French-speaking part* [plan national de mise en œuvre de l'EFP: Belgique, partie francophone].
- Cedefop (2020a). *Inventory of lifelong guidance systems and practices – Belgium (FL)* [inventaire des systèmes et pratiques d'orientation tout au long de la vie - Belgique (FL)]. Registres nationaux CareersNet.
- Cedefop (2021a). *Inventory of lifelong guidance systems and practices – Belgium (FR)* [inventaire des systèmes et pratiques d'orientation tout au long de la vie – Belgique (FR)]. Registres nationaux CareersNet.
- Cedefop (2021b). *VET in Belgium* [l'EFP en Belgique]. Dans: Cedefop (2021). *Spotlight on VET – 2020 compilation: vocational education and training systems in Europe* [regards sur l'EFP. Compilation 2020: les systèmes d'enseignement et de formation professionnels en Europe]. Office des publications de l'Union européenne. P. 10-17.
- Cedefop (2022). *Skills anticipation in Belgium (2022 update)* [anticipation des compétences en Belgique (mise à jour de 2022)].
- Cedefop (2023a). *European Inventory of National Qualifications Frameworks 2022 – Belgium, Flemish-speaking Community* [inventaire européen des cadres nationaux des certifications 2022 – Belgique, Communauté flamande].
- Cedefop (2023b). *European Inventory of National Qualifications Frameworks 2022 – Belgium, French-speaking Community* [inventaire européen

- des cadres nationaux des certifications 2022 – Belgique, Communauté francophone].
- Cedefop (2023c). *European inventory of National Qualifications Frameworks 2022 – Belgium, German-speaking Community* [inventaire européen des cadres nationaux de certification 2022 - Belgique, Communauté germanophone].
- Cedefop & Bruxelles Formation (2022). *Vocational education and training in Europe – Belgium: system description* (extrait de Cedefop ; ReferNet. Base de données de l'enseignement et la formation professionnels en Europe).
- Cedefop & Bruxelles Formation (à paraître). *Vocational education and training in Europe – Belgium: system description* [l'enseignement et la formation professionnels en Europe – Belgique: description du système] [extrait de Cedefop ; ReferNet. Base de données de l'enseignement et la formation professionnels en Europe].
- Cedefop & ReferNet (2023a). *Walloon recovery plan: Belgium-FR* [plan de relance wallon: Belgique-FR]. Chronologie des politiques d'EFP en Europe (outil en ligne).
- Cedefop & ReferNet (2023b). *Learning becomes modular: vocational education pathway (PEQ): B-FR* [l'apprentissage devient modulaire: parcours d'enseignement professionnel (PEQ): Belgique-FR]. Chronologie des politiques d'EFP en Europe (outil en ligne).
- Cedefop & ReferNet (2023c). *Reforming initial teacher education programmes: BE-FR* [réformer les programmes de formation initiale des enseignants: BE-FR]. Chronologie des politiques d'EFP en Europe (outil en ligne).
- Cedefop & ReferNet (2023d). *Financial incentives for apprentices: Belgium-DE* [incitations financières pour les apprentis: Belgique-DE]. Chronologie des politiques d'EFP en Europe (outil en ligne).
- Cedefop & ReferNet (2023e). *Extending double certification of apprentices in BEDE and Germany: Belgium-DE* [extension de la double certification des apprentis en BE-DE et en Allemagne: Belgique-DE]. Chronologie des politiques d'EFP en Europe (outil en ligne).
- Cedefop & ReferNet (2023f). *Introducing work-based learning in higher and adult education: Belgium-FL* [introduction de l'apprentissage par le travail dans l'enseignement supérieur et l'éducation des adultes: Belgique-FL]. Chronologie des politiques d'EFP en Europe (outil en ligne).
- Cedefop & ReferNet (2023g). *Improving dual learning system in secondary education: Belgium-FL* [améliorer le système d'apprentissage en alternance

- dans l'enseignement secondaire: Belgique-FL]. Chronologie des politiques d'EFP en Europe (outil en ligne).
- Cedefop & ReferNet (2023h). *Reforming initial teacher education programmes: BE-FL* [réforme des programmes de formation initiale des enseignants: BE-FL]. Chronologie des politiques d'EFP en Europe (outil en ligne).
- Cedefop & ReferNet (2023i). *Quality assurance for non-formal VET: Belgium-FL* [l'assurance de la qualité dans l'EFP non formel: Belgique-FL]. Chronologie des politiques d'EFP en Europe (outil en ligne).
- Cedefop & ReferNet (2023j). *Validation arrangements: Belgium-DE* [les modalités de validation: Belgique-DE]. Chronologie des politiques d'EFP en Europe (outil en ligne).
- Cedefop & ReferNet (2023k). *Precariousness plan – incentives for vocational learners in Brussels: BE-FR* [plan de précarité – mesures d'incitation en faveur des apprenants de l'enseignement professionnel à Bruxelles: BE-FR]. Chronologie des politiques d'EFP en Europe (outil en ligne).
- Cedefop & ReferNet (2023l). *Legislation for higher dual education: Belgium-FR* [législation de l'enseignement supérieur en alternance: Belgique-FR]. Chronologie des politiques d'EFP en Europe (outil en ligne).
- Cedefop & ReferNet (2023m). *Attracting learners to apprenticeship: Belgium-DE* [attirer les apprenants vers l'apprentissage: Belgique-DE]. Chronologie des politiques d'EFP en Europe (outil en ligne).
- Cedefop & ReferNet (2023n). *Tailored support for jobseekers in finding apprenticeships: Belgium-DE* [une aide sur mesure pour que les demandeurs d'emploi trouvent un apprentissage: Belgique-DE]. Chronologie des politiques d'EFP en Europe (outil en ligne).
- Cedefop & ReferNet (2023o). *Supporting learners in accessing and completing apprenticeship (BIDA projects): Belgium-DE* [aider les apprenants à intégrer un apprentissage et à le mener à terme (projets BIDA): Belgique-DE]. Chronologie des politiques d'EFP en Europe (outil en ligne).
- Cedefop & ReferNet (2023p). *Addressing skill shortages in Walloon companies: Belgium-FR* [lutter contre les pénuries de compétences dans les entreprises wallonnes: Belgique-FR]. Chronologie des politiques d'EFP en Europe (outil en ligne).
- Cedefop & ReferNet (2023q). *Decree for secondary vocational programmes in adult education: Belgium-FR* [décret relatif aux programmes de formation professionnelle secondaire dans le cadre de l'éducation des adultes: Belgique-FR]. Chronologie des politiques d'EFP en Europe (outil en ligne).

- Cedefop & ReferNet (2023r). *Digital infrastructure for teachers and secondary learners: Belgium-DE* [infrastructures numériques pour les enseignants et les apprenants du secondaire: Belgique-DE]. Chronologie des politiques d'EFP en Europe (outil en ligne).
- Cedefop & ReferNet (2023s). *Digital education action plan: Belgium-FL* [plan d'action en matière d'éducation numérique: Belgique-FL]. Chronologie des politiques d'EFP en Europe (outil en ligne).
- Cedefop & ReferNet (2023t). *Digital Wallonia: strategy for digital inclusion of citizens: Belgium-FR* [Wallonie numérique: stratégie pour l'inclusion numérique des citoyens: Belgique-FR]. Chronologie des politiques d'EFP en Europe (outil en ligne).
- Cedefop & ReferNet (2023u). *Quality assurance: national reference point for VET: Belgium-FR* [assurance qualité: point de référence national pour l'EFP: Belgique-FR]. Chronologie des politiques d'EFP en Europe (outil en ligne).
- Cedefop et ReferNet (2023v). *Promoting language training for Walloon residents: Belgium-FR* [promouvoir la formation linguistique des résidents wallons: Belgique-FR]. Chronologie des politiques d'EFP en Europe. (outil en ligne)
- Cedefop & ReferNet Belgium (2018). *Belgium: Brussels opens Europe's biggest counselling and guidance centre 'Cité des métiers'* [Belgique: la Cité des Métiers, le plus grand centre de conseil et d'orientation d'Europe ouvre à Bruxelles]. Actualités nationales sur l'EFP.
- De Rick, K. (2019). *European inventory on validation of non-formal and informal learning 2018 update: Belgium – Flanders* [inventaire européen de la validation des apprentissages non formels et informels – mise à jour 2018: Belgique – Flandre].
- De Witte, K., & Iterbeke, K. (2022). *Het lerarentekort als katalysator voor onderwijshervormingen: Leuvense economische standpunten* [la pénurie d'enseignants comme catalyseur des réformes de l'éducation, positions économiques de Louvain], 2022/191.
- Commission européenne (2021). *NextGenerationEU: La Commission européenne approuve le plan pour la reprise et la résilience de la Belgique doté d'une enveloppe de 5,9 milliards d'euros*. Communiqués de presse du 23 juin 2021.
- Commission européenne (2022b). *Rapport de suivi de l'éducation et de la formation 2022. Belgique*
- Commission européenne (2022a). *Digital economy and society index (DESI) 2022: Belgium* [indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI) 2022: Belgique.]

- Commission européenne (2022c). *Document de travail des services de la Commission: Rapport par pays 2022 – Belgique* COM(2022) 602 final – SWD(2022) 602 final.
- Commission européenne (2023a). *Document de travail des services de la Commission: Rapport par pays 2023 – Belgique* COM(2023) 601 final – SWD(2023) 600 final.
- Commission européenne (2023b). *Rapport de suivi de l'éducation et de la formation 2023: Belgique*.
- Commission européenne (2023c). *Recommandation du Conseil concernant le programme national de réforme de la Belgique pour 2023 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité de la Belgique pour 2023*. COM(2023) 601 final.
- Eurydice (2021). *Belgium – German Community: New Decree for school teachers: 13. December 2021* [Belgique – Communauté germanophone: nouveau décret pour les enseignants: 13 décembre 2021].
- Département flamand de l'éducation et de la formation (2021). *Teachers' professional learning: country background report of the Flemish Community of Belgium for the OECD TPL study* [formation professionnelle des enseignants: rapport de référence de la Communauté flamande de Belgique pour l'étude de l'OCDE sur la FPE].
- Kimps, D. (à paraître). European inventory on validation of non-formal and informal learning 2023 update: country report Belgium Flanders [mise à jour 2023 de l'inventaire européen sur la validation de l'apprentissage non formel et informel: rapport par pays, Belgique, Flandre].
- ReferNet Belgium & Cedefop (2018). *Belgium: Brussels opens Europe's biggest counselling and guidance centre 'Cité des métiers'* [Belgique: la Cité des Métiers, le plus grand centre de conseil et d'orientation d'Europe, ouvre à Bruxelles]. Actualités nationales sur l'EFPI.
- Équipe de coordination de ReferNet Belgique (2022). *Teachers and trainers in a changing world – Belgium: Building up competences for inclusive, green and digitalised vocational education and training (VET)* [enseignants et formateurs dans un monde en mutation – Belgique: Renforcement des compétences en matière d'éducation et de formation professionnelle inclusives, vertes et numérisées]. Série d'études thématiques du réseau ReferNet du Cedefop.
- SERV (2021). *Advies – STEM-Agenda 2030* (conseils – agenda 2030 des STIM).
- Vlaanderen (2021). *Edusprong: een boost voor volwassenenonderwijs* [Edusprong: relancer l'éducation des adultes].

Vlaanderen. *STEM-AGENDA 2030: STEM-Competenties voor een toekomst-en missiegericht beleid* [agenda 2030 des STIM – compétences en STIM pour une politique orientée vers l'avenir et une mission].

Autres sources d'informations

(URL consultées le 18.1.2024)

Législation

Parlement européen et Conseil de l'Union européenne (2005) *Directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles* (JO L 255 du 30.9.2005, p. 22-142).

Gouvernement flamand (2009). *Decreet betreffende de kwalificatiestructuur 30.4.2009* [décret relatif à la structure des qualifications].

Gouvernement flamand (2009). *Decreet betreffende de kwaliteit van onderwijs* [décret relatif à la qualité de l'enseignement du 8 mai 2009].

Gouvernement flamand (2018). *Besluit van de Vlaamse Regering betreffende de basis competenties van de leraren* [arrêté du gouvernement flamand relatif aux compétences de base des enseignants].

Gouvernement flamand (2018). *Decreet betreffende de leerlingbegeleiding in het basisonderwijs, het secundair onderwijs en de centra voor leerlingbegeleiding 27.04.2018* [décret relatif à l'encadrement des élèves dans l'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire et dans les centres d'encadrement des élèves].

Gouvernement flamand (2019). *Decreet betreffende een geïntegreerd beleid voor de erkenning van verworven competenties* [décret relatif à une politique intégrée de reconnaissance des compétences acquises].

Gouvernement flamand (2019). *Decreet betreffende het kwaliteitstoezicht voor beroepskwalicerende trajecten op basis van een gemeenschappelijk kwaliteitskader* [décret relatif à la surveillance de la qualité des parcours de qualification professionnelle sur la base d'un cadre commun de qualité].

Communauté française (1993). *Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le répertoire des options de base dans l'enseignement secondaire*.

Communauté française (2003) *Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le répertoire des 7^e années de perfectionnement et de spécialisation*.

Gouvernement de la Communauté germanophone (2023). *Erlass der Regierung vom 15. Juni 2023 über die pädagogische Fortbildung des Instituts für Aus- und Weiterbildung im Mittelstand und in kleinen und mittleren Unternehmen für Betriebsleiter und Ausbilder* [décret gouvernemental du 15 juin 2023]

relatif à la formation pédagogique de l'Institut pour la formation et la formation continue des classes moyennes et dans les petites et moyennes entreprises pour les chefs d'entreprise et les formateurs].

Ministère de la Communauté germanophone (1998). *Dekret über den Auftrag an die Schulträger und das Schulpersonal sowie über die allgemeinen pädagogischen und organisatorischen Bestimmungen für die Regel- und Förderschulen* [décret relatif aux missions confiées aux autorités organisatrices et au personnel des écoles et portant dispositions pédagogiques et organisationnelles générales pour les écoles ordinaires et spécialisées].

Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (2016). *Décret organisant l'enseignement supérieur en alternance*.

Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (2019a). *Décret définissant la formation initiale des enseignants*.

Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (2019b). *Décret définissant la formation initiale des enseignants*.

Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (2022). *Décret relatif au parcours d'enseignement qualifiant*.

Sites web et bases de données

Actiris.brussels. *Chèques langues « Matching »*

Actiris.brussels. *Chèques langues Projet Professionnel*.

ADGB. *Infoblatt für Arbeitssuchende: das Arbeitsplatzerprobungspraktikum* [fiche d'information pour les demandeurs d'emploi: le stage d'immersion en entreprise].

Autonome Hochschule Ostbelgien. *Externe Evaluation* [évaluation externe].

Belgium.be. *Professions réglementées*.

Belgium.be. *Liste des professions réglementées*.

Belgium.be. *Comparaison des droits et obligations dans les programmes proposés par le CEFA et l'EFPP*.

Belgium.be. *Comparaison des formations en alternance proposées par le CEFA et l'EFPP*.

Belgium.be. *Legal status and resources on home schooling in Belgium*. [statut juridique et ressources sur l'enseignement à domicile en Belgique].

Cedefop. *European database on apprenticeship schemes*. [base de données européenne sur les programmes d'apprentissage].

Cedefop. *European database on apprenticeship schemes: part-time vocational secondary education (BE-FL)* [base de données européenne sur les

programmes d'apprentissage: enseignement secondaire professionnel à temps partiel (BE-FL)].

Cedefop. *European database on apprenticeship schemes: Dual training (BE-FR)* [base de données sur l'apprentissage: formation en alternance (BE-FR)].

Cedefop. *Outil en ligne des cadres nationaux des certifications (CNC)* [base de données].

Cedefop. *Skills intelligence* (base de données sur la veille stratégique sur les besoins en compétences).

Cedefop. *Skills anticipation in Belgium (2022 update)* [base de données sur l'anticipation des compétences en Belgique (mise à jour 2022)].

Cedefop. *Terminologie de la politique européenne d'enseignement et de formation* (base de données).

Cedefop & Bruxelles Formation (2022). *Vocational education and training in Europe – Belgium: system description* [enseignement et formation professionnels en Europe – Belgique: description du système] Dans: Cedefop & ReferNet. *Base de données de l'EFP en Europe*.

Fédération Wallonie-Bruxelles. *Qu'est-ce le PEQ?*

Forem. *Carrefour et Cité des Métiers*.

Flandre. *Leerlingenpremie alternerende opleiding* [prime à la formation en alternance].

Économie. *L'emploi dans les PME*.

EPS. *La démarche qualité dans l'Enseignement de promotion sociale*.

Eurydice. *Belgium – Flemish Community* [Belgique – Communauté flamande. Base de données].

Eurydice. *Belgium – French Community* [Belgique – Communauté francophone. Base de données].

Eurydice. *Belgium – German-speaking Community* [Belgique – Communauté germanophone. Base de données].

Commission européenne, EURES. *Informations sur le marché du travail: Belgique*.

Service public fédéral emploi, travail et concertation sociale. *Congé-éducation payé*.

Service public fédéral emploi, travail et concertation sociale. *Investir dans la formation*.

Fédération Wallonie-Bruxelles. *L'enseignement en alternance, CEFA*.

Fédération Wallonie-Bruxelles. *Le certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP)*.

Fédération Wallonie-Bruxelles. *L'enseignement de promotion sociale*.

heldb. *Master en enseignement Section 2*.

- IFAPME. *Se préparer à la formation et à l'Alternance.*
- IFAPME. *Formation pour jeunes: l'alternance dès 15 ans.*
- La Libre. *Tout comprendre à la réforme de la formation initiale des enseignants.*
- Mesétudes.be. *Le bachelier professionnalisant.*
- Mes études.be *Quelles études pour devenir prof?*
- OCE. *Belgium* [Belgique].
- OCDE. *La Belgique doit poursuivre les réformes pour asseoir la reprise et la croissance future.*
- OECDiLibrary. *L'évolution du travail et les politiques de formation en Région de Bruxelles-Capitale.*
- Onderwijs. *Volwassenenonderwijs* [éducation des adultes].
- Onderwijs Welzijn. *CLB – Centra voor Leerlingenbegeleiding* [CLB – Centre d'accompagnement des élèves]
- Onderwijskiezer. *SO: 2^e graad Kunstsecundair onderwijs KSO* [enseignement secondaire: 2^e degré de l'enseignement secondaire artistique].
- Onderwijskiezer. *SO: 3^e graad 7^e specialisatiejaren BSO* [enseignement secondaire: 3^e degré, 7^e année de spécialisation de l'enseignement professionnel].
- SFMQ. *Les SFMQ, qu'est-ce que c'est?*
- Statbel. *Focus sur le marché du travail.*
- Statbel. *Emplois vacants: augmentation du nombre d'emplois vacants, 12 juin 2023.*
- Statbel. *L'apprentissage tout au long de la vie.*
- Statbel. *Origine.*
- Statbel. *Densité de la population.*
- Statbel. *Structure de la population.*
- Statista. *Belgium: Distribution of gross domestic product (GDP) across economic sectors from 2012 to 2022* [Belgique: répartition du produit intérieur brut (PIB) entre les secteurs économiques de 2012 à 2022].
- Statista. *Foreign population of Belgium in 2020, by origin* [Belgique: population étrangère de Belgique en 2020, par origine].
- Statista. *Rate of unemployment in Belgium from 2008 to 2022, by region* [taux de chômage en Belgique de 2008 à 2022, par région].
- Statista. *Population of Belgium, from 2009 to 2023, by origin* [population de la Belgique, de 2009 à 2023, par origine].
- Siep. *Devenir infirmier: quelle formation choisir?*
- ULB. *Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (AESS) et Masters à finalité didactique.*

- VDAB. *Tewerkstellingsondersteunende maatregelen voor wie een gezondheidsprobleem heeft* [mesures de soutien à l'emploi pour les personnes ayant un problème de santé].
- Vlaanderen. *Leerlingenpremie alternerende opleiding* [prime à l'apprentissage pour les formations en alternance].
- Vlaanderen. *Van leren en werken naar duaal leren* [de l'enseignement et du travail à l'apprentissage en alternance].
- Wallonie. *Me faire aider par un(e) Carrefour ou Cité des Métiers*.
- Wallonie. *Se former dans un centre d'éducation et de formation en alternance – CEFA*.
- Worldometer. *Gross Domestic Product (GDP) of Belgium* [produit intérieur brut (PIB) de la Belgique].
- ZAWM. *Der Meisterbrief – Ihr Weg nach oben!* [le certificat de maître artisan – la voie vers le sommet!]

Enseignement et formation professionnels en

Belgique

Une brève description

Cette brève description permet de comprendre l'enseignement et la formation professionnels (EFP) en Belgique dans leur contexte socio-économique. Elle présente les principales caractéristiques du système, son évolution et les problématiques associées.

Malgré les trois systèmes d'EFP distincts sur le plan linguistique que compte le pays, la coexistence de deux systèmes à Bruxelles et la multitude d'autorités qui supervisent l'enseignement, la formation et l'emploi, un consensus politique existe sur des questions spécifiques. Les partenaires sociaux sont activement impliqués dans les politiques d'EFP à tous les niveaux.

Dans chacun des systèmes, les apprenants peuvent poursuivre des programmes d'EFP technique ou professionnel dans l'enseignement secondaire supérieur sous forme d'enseignement en milieu scolaire ou en alternance, y compris des programmes par apprentissage. Différents programmes d'EFP sont proposés aux niveaux postsecondaire et supérieur.

La coexistence de trois langues officielles constitue un défi important dans toutes les régions et a une incidence sur la mobilité interrégionale. Parmi les difficultés actuelles figurent également l'inadéquation des compétences et les pénuries de compétences, ainsi que le taux élevé de jeunes au chômage. Si l'apprentissage en alternance est populaire dans la Communauté germanophone, les autres régions en ont une perception négative. Améliorer l'attrait de l'EFP en alternance figure au premier rang des priorités politiques.



CEDEFOP

Centre européen pour le développement
de la formation professionnelle

Europe 123, Thessalonique (Pyléa), GRÈCE

Adresse postale: Cedefop service post, 57001 Themi, GRÈCE

Tél. +30 2310490111, Fax +30 2310490020, Courriel: info@cedefop.europa.eu

visit our portal www.cedefop.europa.eu



Office des publications
de l'Union européenne